



Déclaration environnementale 2022

Activités de l'année 2021
Bâtiment Eurostation Blerot

Déclaration environnementale 2022

résultats 2021

Table des matières

Table des matières	1
1. Sujet et contexte	5
2. Contenu.....	5
2.1. Le SPF Emploi, travail et concertation sociale	5
2.1.1. Notre identité.....	5
2.1.2. Notre mission	6
2.1.3. Nos valeurs	6
2.1.4. Notre vision	7
2.1.5. Nos activités	7
2.1.6. La structure de notre SPF	8
2.1.7. Notre localisation	8
2.2. Notre déclaration politique dans le cadre du système intégré de gestion de la qualité, de la santé, de la sécurité et de l'environnement	8
2.3. Présentation de notre système de management environnemental (SME).....	12
2.3.1. Champ d'application du système de management environnemental (SME)	12
2.3.2. Activités du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	12
2.3.3. Structure et responsabilité du SME	13
2.3.4. Le réseau qualité	13
2.3.5. Schéma du fonctionnement du SME.....	13
2.3.6. Respects des exigences et aspects réglementaires.....	15
2.4. Communication et formation	16
2.4.1. Mise en place d'un blog sur l'intranet et quelques exemples d'affiches réalisées dans le passé	18
2.4.2. Nos actions et meilleures pratiques déjà réalisées	20
2.5. Définitions et terminologie.....	20
2.5.1. Abréviations	20

2.5.2.	Définitions	20
2.6.	Notre Impact environnemental.....	22
2.7.	Nos aspects environnementaux	22
2.8.	Nos objectifs environnementaux 2019-2021 : impacts directs liés aux activités du SPF ETCS	24
2.9.	La mobilité	25
2.9.1.	Objectifs et actions liés à l’aspect « mobilité »	25
	Graphique : déplacement des membres du personnel.....	26
2.9.2.	Tableau : analyse SWOT du site Ernest Blerot	27
	<input type="checkbox"/> Des outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables.....	27
	<input type="checkbox"/> Un budget carbone est mis en œuvre pour tous les voyages d’affaire.....	27
	<input type="checkbox"/> Des installations de visioconférence	27
2.9.3.	Nos actions et meilleures pratiques déjà réalisées :	28
2.9.4.	Nos actions et meilleures pratiques à poursuivre ou à développer :	29
2.9.5.	Le plan de déplacements d’entreprise en Région de Bruxelles-Capitale.....	29
2.9.6.	Le plan de déplacement d’entreprise (PDE) 2021 au SPF ETCS	30
2.10.	Le papier	38
2.10.1.	Objectifs et actions liés à l’aspect « papier »	38
2.10.2.	Actions et meilleures pratiques déjà réalisées.....	39
2.10.3.	Projets du Service encadrement ICT	39
2.10.4.	Réalisations Service encadrement ICT	40
2.10.5.	Actions et meilleures pratiques à poursuivre ou à développer	40
	Actions futures du Service encadrement ICT	40
2.10.6.	Tableau : impression de nos brochures	40
2.10.7.	Tableaux et graphiques : consommation et nombre de copies effectuées à l’administration centrale du SPF ETCS.....	41
2.11.	L’énergie	44
2.11.1.	Tableau : aperçu de la surface occupée par le SPF ETCS (2006-2021).....	45
2.11.2.	La crise sanitaire Covid-19.....	45
2.11.3.	Notre consommation de gaz	45
2.11.4.	Notre consommation d’électricité	47
2.11.5.	Actions et meilleures pratiques permanentes déjà réalisées	48
2.11.6.	Graphiques : aperçu de notre consommation d’électricité de 2016 – 2021	49
2.11.7.	Nos actions et meilleures pratiques déjà réalisées.....	51
2.12.	Les déchets	52
2.12.1.	Objectifs et actions liés à l’aspect « déchets ».....	52
2.12.2.	Actions et meilleures pratiques déjà mises en œuvre	53

2.12.3.	Composition des déchets	53
2.12.4.	Tableau : aperçu de la production de déchets pour 2009-2020	53
2.12.5.	Déchets dangereux.....	55
2.12.6.	Actions et meilleures pratiques à poursuivre et/ou à développer	56
2.12.7.	Bien trier pour mieux recycler.....	56
2.13.	L'eau	58
2.13.1.	Consommation d'eau du département ETCS.....	58
2.13.2.	Actions et meilleures pratiques déjà mises en œuvre, en vue de réduire la consommation d'eau	61
2.14.	Les émissions dans l'air (liées au bâtiment et autres).....	61
2.14.1.	Objectifs et actions liés à l'aspect « émissions dans l'air »	61
2.14.2.	Actions et meilleures pratiques déjà mises en œuvre	62
2.14.3.	Nos actions et meilleures pratiques à poursuivre et/ou à développer.....	62
2.14.4.	Utilisation de véhicules de service et déplacements de service à l'étranger.....	62
2.14.5.	Calcul du CO2 pour le SPF ETCS.....	62
2.14.6.	Electricité	62
2.14.7.	Gaz	63
2.14.8.	L'eau	63
2.14.9.	Papier de bureau	64
2.14.10.	Déchets	64
2.14.11.	Véhicules de service	65
2.14.12.	Voyages d'affaires	67
2.14.13.	Conclusion calcul de la consommation de CO₂ en 2021	67
2.14.14.	Possibilités de compenser le CO ₂	68
2.15.	Achats et consommations durables	69
2.15.1.	Alimentation durable : quelques conseils.....	70
2.15.2.	Mangez des produits de saison !.....	70
2.15.3.	Actions liées à l'aspect « achats durables et alimentation durable »	72
2.15.4.	Achat et marché public	73
2.16.	Biodiversité.....	73
2.17.	Impacts et objectifs environnementaux indirects liés à nos missions	73
2.17.1.	Nos missions.....	73
2.17.2.	Autres initiatives et bonnes pratiques : « Les valeurs du SPF ETCS »	83
2.18.	Impact de la crise COVID sur notre système de management environnemental	83
2.18.1.	Direction générale Contrôle des Lois sociales.....	83
2.18.2.	Division des relations internationales et des études socioéconomiques	83

2.18.3.	Direction générale des relations collectives du travail	84
2.18.4.	Direction achat et logistique	85
2.18.5.	Le potager	85
2.19.	Déclaration de validation.....	86

1. Sujet et contexte

La présente déclaration environnementale constitue un élément central de communication le cadre de notre système de management environnemental (SME). On y retrouve le programme suivi mais aussi les résultats des différentes performances (capacité à atteindre les objectifs) environnementales atteints. La déclaration environnementale est renouvelée tous les trois ans et mise à jour entretemps, elle constitue la garantie d'une réelle transparence car son contenu est vérifié chaque année par un organisme certificateur indépendant, accrédité. Elle est mise à la disposition du personnel sur l'Intranet mais aussi du grand public via le site internet de notre SPF.

Les instructions et autres documents liés à ce document se trouvent dans la partie 3 Annexes.

2. Contenu

2.1. Le SPF Emploi, travail et concertation sociale

2.1.1. Notre identité

Le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale existe dans sa forme actuelle depuis le 1^{er} janvier 2003, selon les dispositions de l'Arrêté royal du 3 février 2002 portant la création du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

Le changement de nom de « ministère » vers « service public fédéral » s'est accompagné d'une importante réorganisation des services et de leur encadrement. Cette réorganisation est une nouvelle étape qui vise à mieux atteindre les objectifs poursuivis depuis la naissance du département, à savoir l'amélioration des conditions et des relations de travail ainsi que de l'emploi.

Le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale se compose de 8 administrations (2 administrations horizontales qui assurent la coordination et l'appui aux autres administrations, 5 directions générales opérationnelles (dont deux d'entre elles constituent l'Inspection du travail) et un service-couple des services d'inspection fédéraux en matière sociale, qui se décomposent comme suit :

- [Services du président](#)
- [Direction générale Services d'appui](#)
- [Direction générale Relations collectives de travail](#)
- [Direction générale Droit du travail et études juridiques](#)
- [Direction générale Contrôle des lois sociales](#)
- [Direction générale Humanisation du travail](#)
- [Direction générale Contrôle du bien-être au travail](#)
- [Service d'information et de recherche sociale \(qui quittera le bâtiment du SPF ETCS en 2022\)](#)

Au 31 décembre 2021, le SPF ETCS comptait 950,24 membres du personnel équivalent temps plein (ETP), 437,250 travaillent à l'Administration centrale à Bruxelles, et les 512,99 membres du personnel équivalent temps plein (ETP) sont occupés dans les services externes.

2.1.2. Notre mission

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale contribue au développement de l'emploi et est chargé de l'amélioration de la qualité du travail dans les contextes belges, européen et international.

Fin 2019, le SPF Emploi a défini une nouvelle mission :

- Nous voulons améliorer la qualité du travail en Belgique.
- Nous garantissons des règles équitables à tous les employeurs, dès lors nous luttons résolument contre la fraude sociale et le dumping social.
- Nous veillons à ce que les droits des travailleurs soient respectés dans un environnement de travail sûr et sain.
- Nous le faisons à travers le dialogue social, avec des collaborateurs compétents et en collaboration avec le Service d'information et de recherche sociale et d'autres partenaires.

2.1.3. Nos valeurs

Dans nos relations avec les partenaires externes et internes, nous mettons en avant les valeurs d'engagement, de solidarité, de professionnalisme, d'intégrité et d'ouverture.

ENGAGEMENT

- Nous faisons le maximum pour trouver des solutions qui permettent d'atteindre nos objectifs.
- Cette façon d'agir réclame une attitude positive pour surmonter les obstacles. Elle requiert le sens des responsabilités et exige l'implication de toutes et de tous. A cette fin, nous veillons à ce que nos collaborateurs puissent déployer au maximum leur esprit d'initiative.

SOLIDARITE

- Nous coopérons tant en interne qu'en externe et reconnaissons la valeur de chacun. Cette coopération mène à des résultats meilleurs et plus équilibrés, qui seront portés par tous.
- Nous sommes solidaires et nous nous soutenons les uns les autres dans l'exécution de nos missions

PROFESSIONNALISME

- Nous disposons d'expertise dans les différents domaines régis par le SPF ETCS.
- Nous mettons tout en œuvre pour acquérir cette expertise, la conserver et la développer davantage.
- Nous sommes suffisamment polyvalents pour maîtriser toutes les activités du SPF ETCS et assurer ainsi la continuité des services
- Nous avons un haut niveau de conscience professionnelle et insistons sur la rigueur et sur la qualité du travail fourni.

INTEGRITE

- Nous traduisons l'intégrité en témoignant dans nos relations internes de loyauté (à l'égard des collègues, de la cellule stratégique...) ou en faisant preuve, vis-à-vis de nos parties prenantes externes (usagers, partenaires sociaux...), d'impartialité et d'objectivité, dans le souci de l'équité sociale, de l'égalité et de l'équilibre entre l'intérêt général et les intérêts particuliers.
- En étant intègres dans toutes nos activités, nous créons de la confiance.

OUVERTURE

- Nous privilégions l'écoute de nos usagers et nous nous efforçons de communiquer en toute transparence.
- Nous témoignons dans nos actions d'un esprit ouvert, dans le respect des collaborateurs ou usagers et de leurs attentes, et faisons preuve de créativité pour instaurer ou renforcer le dialogue.
- Nous sommes disponibles et flexibles pour garantir une accessibilité maximale de nos services.

2.1.4. Notre vision

Face aux défis sociétaux et aux inégalités croissantes, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale veut être l'acteur essentiel de l'évolution du travail pour constituer un levier de développement économique, d'épanouissement personnel, d'intégration et de lutte contre la pauvreté. Le SPF ETCS veut ainsi participer à une plus grande justice sociale.

Dans ce contexte, le SPF ETCS veut à la fois :

- se profiler comme observatoire permanent du travail et du bien-être au travail,
- développer un cadre juridique clair, simple et stable favorisant l'emploi et la qualité des conditions de travail,
- renforcer l'harmonie entre la concertation sociale et la réalité socio-économique,
- garantir l'équilibre entre une politique préventive et répressive,
- promouvoir la diversité au travail,
- promouvoir la convergence sociale et économique au niveau européen et international,
- se concerter avec tous les acteurs afin de parvenir à une plus grande cohérence dans la politique belge du travail.

Pour y parvenir, le SPF ETCS vise dans son fonctionnement une approche participative, concertée et orientée clients et une gestion des moyens de manière prudente et économe.

Les valeurs que notre SPF ETCS porte dans la société doivent être incarnées dans l'organisation. Nous souhaitons être un exemple !

2.1.5. Nos activités

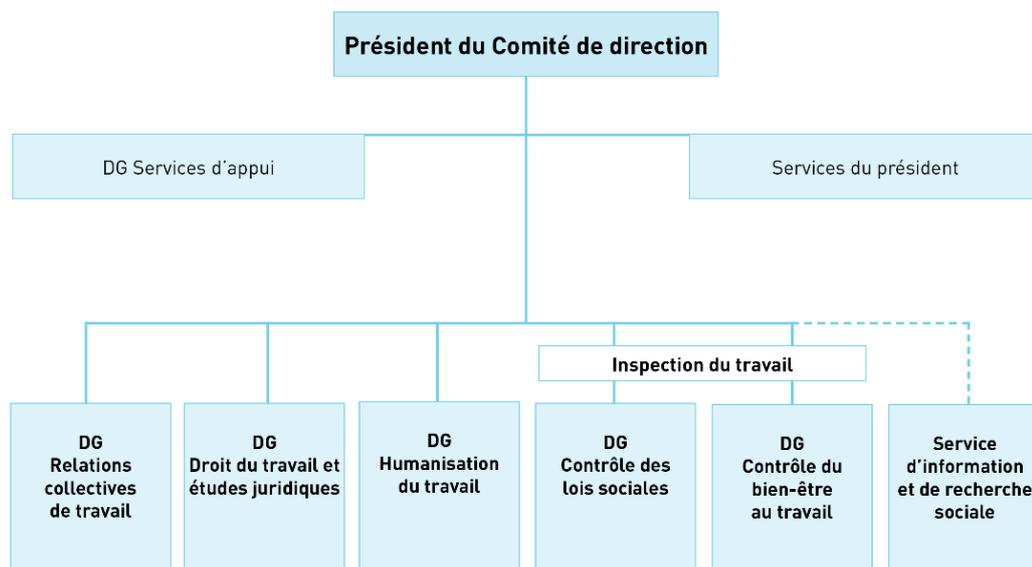
Les missions du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale sont les suivantes :

- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière de relations collectives de travail, l'accompagnement de la concertation sociale, la prévention et la conciliation des conflits sociaux ;
- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière de relations individuelles du travail ;
- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière de bien-être au travail ;
- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière d'emploi, de régulation du marché du travail et d'assurance contre le chômage ;
- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière d'égalité ;
- Assurer le respect de la mise en œuvre des politiques en matière de relations collectives et individuelles de travail, de bien-être, d'emploi et d'égalité par le biais des services d'inspection, qui jouent un rôle de conseil, de prévention et de répression ;

- Infliger des amendes administratives notamment en cas d'infraction aux dispositions réglementaires découlant des politiques en matière de relations collectives et individuelles de travail, de bien-être, d'emploi et d'égalité ;
- Sensibiliser les différents acteurs du monde social et économique à l'humanisation du travail ;
- Approfondir l'Europe sociale.

2.1.6. La structure de notre SPF

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE



2.1.7. Notre localisation

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale occupe le n°1 de la rue Ernest Blerot à 1070 Bruxelles.

Les bâtiments se trouvent à proximité immédiate de la gare SNCB de Bruxelles-Midi.

Pour les directions générales Contrôle des lois sociales et Contrôle du bien-être au travail, il existe des services extérieurs répartis dans tout le pays.

2.2. Notre déclaration politique dans le cadre du système intégré de gestion de la qualité, de la santé, de la sécurité et de l'environnement

Depuis 2009, EMAS est l'enregistrement sous lequel nous regroupons toutes nos actions et nos efforts en matière de développement durable et de réduction de notre empreinte écologique. Cet instrument d'audit

et de gestion environnementale nous sert de guide dans nos actions actuelles et nous aidera à orienter les efforts que nous devons fournir à l'avenir et à dresser nos futurs plans.

Dans le cadre de son plan stratégique (2022-2024), précédemment appelé contrat d'administration, signé le 28 janvier 2022, le SPF Emploi dispose dorénavant d'une politique intégrée pour toutes les normes qui sont en cours d'implémentation, mais aussi pour l'enregistrement EMAS (page 11-12 du plan stratégique) mis en place depuis 2009. Le [plan stratégique](#) contient les accords que le SPF Emploi, représenté par le président du Comité de direction, et le gouvernement fédéral, représenté par le Ministre du travail, ont conclu pour les trois prochaines années.

Au fil des ans, EMAS est devenu bien plus qu'un simple enregistrement ou un certificat affiché au mur de l'entrée du personnel. EMAS fait désormais partie intégrante de la vie quotidienne de notre SPF. L'ensemble du personnel est conscient de la nécessité de protéger l'environnement. Ainsi, le département n'achète plus que des fournitures de bureau durables (vertes ou recyclées), les produits d'entretien utilisés par les nettoyeuses portent un label vert, le papier servant aux photocopies et aux impressions est à 100% recyclé, etc.

L'année 2022 marque le début de notre cinquième cycle d'enregistrement EMAS, ce qui nous donne l'occasion d'explorer d'autres terrains d'action, sans pour autant perdre les bonnes habitudes et bonnes pratiques adoptées. Le règlement européen EMAS n°1505/2017, les dispositions prises par le ministre du Développement durable et les dispositions en vigueur dans la Région de Bruxelles-Capitale en matière de mesures environnementales dans les entreprises constitueront à nouveau la colonne vertébrale de nos actions durant cette période d'enregistrement.

Une poursuite de cet enregistrement constitue à la fois une reconnaissance des efforts déjà fournis et une motivation pour nos actions futures.

Durant cette période également, nous nous concentrerons essentiellement sur l'Administration centrale, sise à 1070 Bruxelles, rue Ernest Blerot, 1. Cela n'empêche toutefois pas les services extérieurs d'adopter les mesures et bonnes pratiques environnementales.

Bien entendu, nous continuerons à tendre vers une amélioration continue de nos prestations environnementales et une maîtrise et réduction des conséquences identifiées de nos activités quotidiennes. Dans cette optique, nous ambitionnons toujours la conformité totale à la législation environnementale applicable.

Au cours de ce cinquième cycle d'enregistrement, nous nous focaliserons sur les points suivants :

- Le respect des dispositions associées au règlement européen EMAS (n° 1550/2017), de la législation environnementale fédérale et bruxelloise en vigueur, ainsi que des dispositions en matière de développement durable ;
- La diminution de notre consommation de papier
- Le contrôle et la maîtrise de notre consommation d'énergie
- La maîtrise de notre consommation d'eau
- Des achats et consommation durables
- Le calcul et la compensation de nos émissions de CO2
- La sensibilisation et l'information permanentes de notre politique environnementale et nos efforts dans ce domaine envers nos fournisseurs et nos clients
- Encourager l'utilisation du transport commun pour les déplacements domicile-lieu de travail

Notre déclaration politique dans le cadre du système intégré de gestion de la qualité, de la santé, de la sécurité et de l'environnement

Le SPF Emploi exécute les tâches qui découlent de sa mission de manière efficace et en visant la meilleure qualité possible. Pour ce faire, il utilise efficacement les moyens disponibles, suit les nouvelles évolutions scientifiques et applique des techniques modernes de management. Cinq objectifs spécifiques de développement durable des Nations unies en sont le fil rouge : 3. bonne santé et bien-être, 5. égalité entre les sexes, 8. travail décent et croissance économique, 10. inégalités réduites et 16. paix, justice et institutions efficaces.

Le SPF Emploi met en œuvre une culture organisationnelle respectueuse de l'environnement, sûre et saine pour mener à bien la mission de manière à réaliser la vision future.

Pour ce faire, le SPF Emploi utilise un système intégré de gestion de la qualité basé sur les normes ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001 (EMAS), ISO/IEC17020 et 17025. Le SPF Emploi s'engage à améliorer son organisation en continu, en procédant régulièrement à un examen critique de son fonctionnement et en optant pour une certification et une accréditation de toutes ses activités.

Le SPF Emploi veut gérer ses moyens aussi efficacement que possible : il s'efforce d'utiliser le papier, l'énergie et l'eau de la manière la plus économe possible. Ses collaborateurs disposent de tous les équipements de protection individuelle et de tous les équipements de travail nécessaires pour accomplir leurs tâches en toute sécurité. Le respect de l'environnement et l'attention portée à un lieu de travail sain et sûr ont percolé à tous les niveaux de notre SPF. Le SPF Emploi associe ses collaborateurs en les sensibilisant, mais aussi en les consultant, par le biais de leurs représentants, dans le cadre de la concertation sociale.

En particulier pour son inspection du travail et pour son laboratoire, le SPF Emploi souhaite répondre aux différentes exigences, respectivement, de l'ISO/IEC 17020, la 'norme inspection', et de l'ISO/IEC 17025, la 'norme labo', afin de pouvoir garantir des inspections et des résultats d'analyse fiables et impartiaux.

En soutien à cette politique intégrée, le SPF Emploi veille à ce :

- que les travailleurs et employeurs reçoivent les services qui sont le résultat de professionnalisme. Il applique au maximum la simplification administrative et utilise des techniques de communication modernes et appropriées.

- que les décisions influençant les droits ou les intérêts des personnes ou des organisations soient motivées de manière juridiquement fondée. Les décisions prises sont proportionnelles aux objectifs poursuivis.
- qu'un traitement égal des travailleurs et des employeurs soit assuré.
- que les collaborateurs soient très bien formés et habilités à assurer les tâches et responsabilités qui leur sont confiées.
- que son fonctionnement soit transparent et intègre, qu'il respecte le code interne et de déontologie fédéral et qu'il favorise, en toute ouverture d'esprit, les interactions avec la société et les collaborateurs.

Le Président, les membres du Comité de direction et tous les collaborateurs souscrivent à cette politique et comptent sur le soutien et la loyauté de chacun dans l'application de cette déclaration politique.

Non-respect des engagements pris

Si l'une des parties ne peut pas respecter entièrement ou en temps voulu les engagements pris, elle en informera immédiatement l'autre partie et dans la mesure du possible dans un délai raisonnable et avant l'impact du non-respect de l'engagement. Cette partie se concertera avec l'autre partie pour s'accorder sur des mesures permettant de remédier à cette situation ou de l'éviter.

Approbation et signature

Fait à Bruxelles, le 28 01 2022



Geert DE POORTER
Président du comité de direction



Pierre-Yves DERMAGNE
Ministre du Travail

2.3. Présentation de notre système de management environnemental (SME)

2.3.1. Champ d'application du système de management environnemental (SME)

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (Code NACE 84111) a mis en place un SME répondant aux exigences du règlement européen EMAS n°1550/2017.

Ce système de gestion dynamique de l'environnement concerne l'ensemble des activités de l'Administration centrale, à savoir :

Deux administrations horizontales qui assurent la coordination et l'appui aux autres administrations :

- [Services du président](#)
- [Direction générale Services d'appui](#)

A côté de ces administrations horizontales, le SPF compte 5 directions générales opérationnelles (dont deux d'entre elles constituent l'Inspection du travail) et un service-coupole des services d'inspection fédéraux en matière sociale :

- [Direction générale Relations collectives de travail](#)
- [Direction générale Droit du travail et études juridiques](#)
- [Direction générale Contrôle des lois sociales](#) (direction de Bruxelles)
- [Direction générale Humanisation du travail](#)
- [Direction générale Contrôle du bien-être au travail](#) (direction de Bruxelles)
- [Service d'information et de recherche sociale***](#)

Le champ d'application du SME englobe 437,250* membres du personnel, équivalents temps plein (ETP), travaillant au siège de l'Administration centrale, dont les bâtiments sont situés au n°1 de la rue Ernest Blerot à 1070 Bruxelles.

Les autres occupants de notre bâtiment qui ne relèvent pas du champ d'application de notre enregistrement EMAS mais qui doivent être pris en compte dans le calcul de la consommation énergétique sont :

- La Régie des Bâtiments 4 ETP*
- La Police des chemins de fer 250 ETP*
- L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes 35 ETP*
- Sciensano 210,1 ETP*

Soit un ETP total de 936,35 pour le bâtiment dit « Eurostation »

NB : * Il s'agit de chiffres au 31 /12/2021 d'équivalents temps plein (ETP) pris en compte dans les calculs de certaines de nos consommations énergétiques.

NB : ***le SIRSS sort du champ d'application d'EMAS étant donné que ce dernier va quitter le bâtiment du SPF Emploi, Travail et Concertation

2.3.2. Activités du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Parmi les activités du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale concernées par le SME, on distingue, d'une part, les activités de coordination et d'appui aux autres administrations et, d'autre part, les activités opérationnelles.

Les activités d'encadrement sont effectuées par les Services d'encadrement Personnel et Organisation, Budget et contrôle de gestion, TIC, ainsi que par les Services du Président. Les activités opérationnelles sont, quant à elles, assurées par les 5 Directions générales susmentionnées.

2.3.3. Structure et responsabilité du SME

Le SME est géré au sein des services du président, à la Direction de la Qualité et de la gestion des crises. La coordination et le suivi du SME ont été confiés à Haoua Ibra Kaka, coordinatrice EMAS du SPF ETCS. Elle est assistée dans cette tâche par les coordinateurs qualité qui, dans chaque service, ont pour rôle de relayer l'information essentielle au respect des bonnes pratiques environnementales.

En outre, le coordinateur environnemental participe activement au fonctionnement de la Cellule Développement durable. Depuis janvier 2015, la coordinatrice EMAS est aussi la responsable pour le Développement Durable au SPF ETCS.

Au sein des Services du Président et dans chaque Direction générale et Service d'encadrement, un coordinateur qualité a été désigné. Celui-ci s'est vu confier la responsabilité de servir d'intermédiaire envers ses collègues pour toute question relative à la gestion de l'environnement au sein du SPF ETCS.

D'une part, il relaie les demandes, suggestions et attentes de ses collègues vers la coordinatrice EMAS et, d'autre part, il participe à la diffusion des informations et à la sensibilisation de ses collègues.

2.3.4. Le réseau qualité

Afin de pérenniser les actions relatives au SME dans chaque département de notre SPF, il a été mis en place, un réseau de coordinateurs qualité, composé de membres représentant chaque administration de notre SPF. Le coordinateur/la coordinatrice qualité est la personne de contact. Chaque coordinateur qualité sert ainsi d'intermédiaire à ses collègues pour toute question relative à la gestion de l'environnement au sein du SPF ETCS. D'une part, il relaye les demandes, suggestions et attentes de ses collègues vers la coordinatrice et, d'autre part, il participe à la diffusion des informations et à la sensibilisation de ses collègues.

2.3.5. Schéma du fonctionnement du SME

Qu'est-ce qu'un système de management environnemental : le SME consiste à mettre en place une organisation permettant de prendre l'environnement en considération à tous les niveaux de l'institution. L'objectif premier est d'améliorer de manière continue les performances environnementales. Le système de management environnemental (SME) repose sur un système d'amélioration continue comme l'illustre la « roue de Deming » reprise ci-dessous, également appelé le « Plan-Do-Check-Act » ou « cycle PDCA ».



Comment se fait l'implémentation : l'implémentation d'un tel système requiert une démarche structurée permettant d'identifier les priorités, d'établir un programme d'actions, de mettre en œuvre les moyens tant techniques que financiers et humains, de suivre et examiner les évolutions pour pouvoir finalement réviser le système, si besoin est.

Comment est appliqué le système de management environnemental au sein du SPF Emploi ?

Analyse environnementale		Parties prenantes	Contexte du SPF ETCS
Aspects environnementaux d'éco gestion	Aspects environnementaux liés à nos missions	Identification des attentes des parties prenantes pertinentes par rapport à notre gestion environnementale	Analyse du contexte organisationnel du SPF Plan stratégique Recensement des risques et opportunités qui peuvent influencer nos actions en matière d'environnement
Collecte des données : <ul style="list-style-type: none"> ➤ consommation de papier ➤ électricité / gaz / eau ➤ mobilité ➤ déchets ➤ achats ➤ émissions CO2 Analyse de l'opinion du personnel, de la conformité du permis d'environnement et autres obligations	Politique d'achat durable Formation et sensibilisation des collaborateurs Digitalisation de documents et formulaires échange avec les parties prenantes		



Choix des activités et aspects ayant le plus d'impact sur l'environnement

Politique environnementale
Engagement du leadership
Plan d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ➤ objectifs chiffrés ➤ actions



Mise en œuvre
Manuel environnement, procédures et instructions
Bonnes pratiques environnementales et situations d'urgence
Formation et sensibilisation

Monitoring
Suivi régulier du plan d'actions (en ce compris le traitement des non-conformités et obligations de conformité) et des objectifs
Preuve de mise en œuvre
Suivi régulier des bonnes pratiques, des mesures d'éco gestion, des activités et des missions
Contrôle régulier de la conformité réglementaire
Suivi annuel des indicateurs de performance
Sondage d'opinion du personnel sur la prise en compte de l'environnement par le SPF
Planification et préparation des audits internes

Revue de direction

Corriger les non-conformités

Non conformités ?

Concrètement, la première étape de la mise en place de notre SME a consisté à identifier l'impact exercé par nos activités sur l'environnement. En se basant sur une analyse pertinente, le SPF ETCS a pu mettre en exergue ses points forts et les points à améliorer en matière d'impacts environnementaux. La priorité a ensuite été accordée aux impacts négatifs significatifs. Sur base de l'analyse de l'environnement et des stakeholders et du contexte (enjeux internes et externes) un plan d'action a été élaboré.

Pour encadrer et guider l'amélioration continue, le Comité de direction (de concert avec les responsables) a défini une vision stratégique dans laquelle s'inscrit la gestion des performances environnementales. Cette vision est celle qui est traduite dans la politique environnementale du SPF ETCS.

Sur la base des deux éléments précédents, c'est-à-dire la vision stratégique et les résultats de l'analyse, un certain nombre d'objectifs ont été définis. Des mesures sont prises régulièrement afin de permettre l'évaluation des résultats et de mettre en place des actions, en vue d'atteindre cet objectif.

Cette phase cruciale définit le rôle et les responsabilités de chacun. En outre, c'est durant cette phase qu'ont été mises en place différentes procédures et instructions qui seront garantes d'une gestion rigoureuse d'éléments clés tels que la formation, la communication, la gestion des documents du système, etc.

2.3.6. Respects des exigences et aspects réglementaires

Dans le cadre de la mise en place de son système de management environnemental, le SPF ETCS respecte des exigences légales et réglementaires techniques, environnementales (européennes, fédérales, régionales et communales).

Cette conformité aux exigences légales environnementales est assurée grâce à une veille réglementaire. L'ensemble de la législation environnementale applicable et le résultat de l'analyse qui en est faite, sont enregistrés dans un registre réglementaire. La réglementation applicable concerne tant les installations techniques du bâtiment, que le permis d'environnement ou encore les déchets.

La présente déclaration environnementale tient compte de la [Décision \(UE\) 2019/61 de la Commission du 19 décembre 2018](#), concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) no 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Ce document de référence sectoriel (DRS) s'appuie sur un rapport scientifique et stratégique détaillé, établi par le Centre commun de recherche de la Commission européenne. Depuis quelques années, nous nous appuyons sur ce document afin de mettre en application les possibilités d'amélioration et de meilleures pratiques qu'il propose.

Le SPF Emploi s'engage à respecter les réglementations environnementales existantes en vigueur comme le BRUDALEX, le plan de déplacement d'entreprise (PDE) et l'enquête de mobilité fédérale, COBRACE, la performance énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage et de climatisation, la circulaire sur les marchés publics, Plan Local d'Action pour la Gestion énergétique (PLAGE) nouveau règlement général des installations électriques (RGIE) et celles à venir.

Pour qu'un système de management environnemental fonctionne, il est important, voir primordial de respecter les exigences légales et réglementaires.

Nous disposons dès lors d'une veille réglementaire des législations et réglementations, (européenne, fédérale, régionale et communale) applicables, dans un registre mis à jour régulièrement. Ces dernières sont ensuite analysées et évaluées afin de garantir la conformité aux réglementations environnementales.

Ainsi, les audits internes et externes nous confirment que nos activités sont en conformité légale avec les différentes réglementations qui nous sont applicables.

Dans le cadre de la prolongation de notre permis d'environnement, un audit énergétique a été réalisé par un auditeur agréé, rapport du 21 août 2019.

L'objectif de l'audit énergétique était d'établir un plan d'actions stratégiques d'investissement engendrant des économies énergétiques et financières sur base de l'évaluation de la performance énergétique du bâtiment.

L'audit portait sur l'enveloppe, le système de chauffage, le système de climatisation, le système de ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et le système d'éclairage.

Après avoir réalisé un état des lieux des systèmes et de leurs fonctionnements, les différents dysfonctionnements ou postes qui présentent un potentiel d'amélioration (constats) ont été identifiés et des conseils pour améliorer les systèmes ont été proposés. Ces conseils constituent la base des mesures d'amélioration.

Pour ce faire, les données de facturation et les données techniques fournies ont été exploitées. Des mesures complémentaires ont été effectuées sur place dans le but de caractériser au mieux les usages énergétiques.

Ces mesures ont été réalisées à l'aide d'un appareillage adéquat (data logger, sonde de température, thermomètre de contact, caméra thermique, ...).

Les solutions et les mesures identifiées consistent en :

- Des mesures de réduction de la demande en énergie (sobriété énergétique) ;
- Des mesures de conservation de l'énergie par l'isolation et l'étanchéité à l'air ;
- Des mesures de récupération de l'énergie ;
- Des mesures de rationalisation et d'amélioration de la performance de la production d'énergie restant à fournir à partir de sources non renouvelables ;
- Des mesures de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

[Notre permis d'environnement N° 247859 a été prolongé et est valable jusqu'au 1^{er} septembre 2036.](#)

2.4. Communication et formation

La communication en matière d'environnement constitue le point crucial dans une démarche volontaire. Il est indispensable de faire savoir, tant en interne qu'en externe, que le SPF ETCS a adopté un système qui va lui permettre de maîtriser son impact environnemental.

En interne, un réseau a été mis en place, d'une part, pour diffuser l'information auprès des membres du personnel et, d'autre part, pour relayer les réactions de ces derniers vers les niveaux supérieurs. De plus, une rubrique et un blog ont également été créés spécialement pour EMAS sur l'intranet.

La vocation du blog est de devenir, un outil convivial où tous nos collaborateurs pourront trouver les réponses à leurs questions en matière d'impacts environnementaux. Une boîte à idées a été installée à l'entrée du personnel et dans tous les coins café, chacun peut y déposer ses idées, suggestions et

remarques. Diverses formations sont prévues à l'attention des responsables jouant un rôle important dans les matières environnementales.

Le service Communication est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information dans le cadre d'EMAS. Le service Communication veille à informer des résultats obtenus et des progrès réalisés par rapport aux objectifs. Il réalise et diffuse également affiches.

Lors des journées d'accueil, chaque nouveau membre du personnel reçoit des informations sur EMAS. Depuis quelques temps, l'information est transmise par mail et pas en version papier ! De plus, les nouveaux membres du personnel reçoivent une formation sur EMAS et le développement durable dans le cadre de leur trajet d'intégration.

Vis-à-vis de l'extérieur, la présente Déclaration environnementale devient la pierre angulaire de la communication. Toutes les personnes intéressées sont donc informées **chaque année** de l'évolution du SME. La Déclaration environnementale est publiée sur [le site Internet du SPF ETCS](#). Les fournisseurs de biens et services et les sous-traitants sont informés de la stratégie environnementale de notre SPF.

Chaque année, le service de Communication rédige plan de communication. L'aspect central de ce plan de communication est l'information et la sensibilisation de tous les membres du personnel aux objectifs environnementaux et ce par tous les canaux de communication possibles.

Des petits messages sont régulièrement publiés sur l'intranet (via des News sur le blog Green, des bannières, le calendrier des événements etc.) et par courriel. Outre les informations concernant les objectifs en tant que tels, une sensibilisation est également menée sur des thèmes tels que, la réduction des énergies, les voyages durables, les fêtes de fin d'année durables, les journées sans viande, l'earth hour, etc.

Les affiches et folders du premier cycle d'enregistrement sont toujours affichées. Certaines ont été remaniées et d'autres ont été créés à propos d'EMAS en général et sur certains thèmes particuliers.

La campagne de communication pour ce quatrième cycle d'enregistrement (2019-2021) sera encore plus poussée. Notre objectif est que EMAS devienne une culture d'entreprise dans notre SPF et ce via des sensibilisations ciblées et spécifiques en matière de développement durable et d'environnement.

Ces dernières années nous avons mis en place des sessions d'information « session info KM » sur le Développement Durable, pendant la pause de midi.

Il avait également été prévu de dispenser d'autres sessions d'informations sur les temps de midi, durant ce nouveau cycle, mais les années 2020 et 2021 ont été marquée par la crise sanitaire Covid 19. Cependant, bon nombre d'articles ont été diffusés sur le blog « Green ».

Les personnes souhaitant en savoir davantage, poser des questions ou déposer une réclamation peuvent s'adresser à la coordinatrice environnementale/coordinatrice EMAS, qui leur fournira une réponse adaptée.

Site Internet du SPF ETCS : <http://www.emploi.belgique.be>

Coordinatrice environnementale et coordinatrice EMAS : Haoua Ibra : 02 233 40 54

courriel : haoua.ibrakaka@emploi.belgique.be

Responsable communication pour EMAS : Susan Haeve : 02 233 42 62

courriel : susan.haeve@emploi.belgique.be

2.4.1. Mise en place d'un blog sur l'intranet et quelques exemples d'affiches réalisées dans le passé

Blog Green

Notre SPF dispose un blog, appelé « Green » sur l'intranet et via lequel sont diffusés des informations relatives au développement durable, à notre enregistrement EMAS et la mobilité. On y retrouve également de bonnes pratiques. Tous les collaborateurs peuvent interagir sur ce blog.



Quelques exemples d'affiches réalisées

Voyage durable été 2015



Consommation durable 2014



Fêtes durables 2016



Photo du stand Cellule Green lors de la fête du SPF ETCS



Toutes les affiches ci-dessus, et biens d'autres, ont été conçues par notre service communication. Les petits plats et l'arbre de Noël ont été réalisés à la main, par notre photographe et notre graphiste.

2.4.2. Nos actions et meilleures pratiques déjà réalisées

Des campagnes (messages sur le blog Green et affiches près des ascenseurs et/ou dans les coins café) :

- Alimentation durable
- (durable) Retour au travail
- La semaine de la mobilité (Au travail sans voiture)
- Eteindre les lumières

Des sessions d'info « Développement Durable »

- Les SDG's et l'agenda 2030
- L'effet positive des plantes vertes dans les bureaux
- gaspillage alimentaire

2.5. Définitions et terminologie

2.5.1. Abréviations

CE : coordinateur environnemental

CEMAS : coordinateur EMAS

DE : Déclaration environnementale

EMAS : Eco-Management and Audit Scheme

GE : guide environnemental

HVAC : heating, ventilating and air conditioning

RDB : Régie des Bâtiments

SME : Système de management environnemental

SPF ETCS : Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

2.5.2. Définitions

Accident : événement soudain, imprévu et involontaire mettant en danger l'intégrité physique des bâtiments, des équipements, des stocks et de l'environnement.

Action corrective : action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et à éviter qu'elle ne réapparaisse.

Amélioration continue : activité récurrente menée pour améliorer les performances.

Analyse environnementale: analyse préliminaire approfondie des problèmes, de l'impact et des résultats en matière d'environnement liés aux activités d'une organisation.

Approbateur : personne chargée du contrôle et de l'approbation d'un document ainsi que de son application.

Aspect environnemental: élément des activités, produits ou services d'un organisme interagissant ou susceptible d'interactions avec l'environnement.

Aspect environnemental significatif : est un aspect environnemental qui peut avoir un impact significatif sur l'environnement.

Aspects en rapport avec la logistique : aspect d'une activité que l'organisation gère elle-même.

Aspects en rapport avec les missions : aspect d'une activité que l'organisation ne gère pas elle-même, comme les résultats des fournisseurs et des sous-traitants dans le domaine environnemental, les décisions au niveau de la gestion et du planning, etc.

Audit : processus méthodique, indépendant et documenté, permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaits.

Auditeur : personne ou équipe faisant partie du personnel de l'organisation ou extérieure à celle-ci, agissant au nom de la direction générale de l'organisation, possédant individuellement ou collectivement les compétences visées à l'annexe II, point 2.4 du règlement EMAS et suffisamment indépendante des activités qu'elle contrôle pour émettre un jugement objectif.

Audit interne : processus systématique, indépendant et documenté pour évaluer objectivement dans quelle mesure les critères d'audit du SME fixés par l'organisation sont respectés.

Modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux d'un organisme.

Environnement : environnement dans lequel une organisation fonctionne, à l'inclusion de l'air, de l'eau, du sol, des richesses naturelles, de la flore, de la faune, des êtres humains et de leurs relations interpersonnelles.

NOTE : Dans le présent contexte, l'environnement s'étend de l'intérieur de l'organisation à l'ensemble du système.

Non-conformité : non-satisfaction d'une exigence.

Objectif environnemental : objectif fixé par l'organisme en cohérence avec sa politique environnementale.

Objectif environnemental général : but environnemental global, découlant de la politique environnementale, qu'une organisation se fixe et qui est quantifié dans la mesure du possible.

Objectif environnemental spécifique : exigence de résultat détaillée, quantifiée dans la mesure du possible, applicable à l'organisation ou à certaines de ses composantes, qui découle des objectifs environnementaux généraux et qui doit être définie et respectée pour atteindre ces objectifs généraux.

Partie intéressée : personne ou organisme qui peut soit influencer sur une décision ou une activité, soit être influencée ou s'estimer influencée par une décision ou une activité.

Performance environnementale : performance liée au management des aspects environnementaux.

Politique environnementale : Intentions et orientation d'un organisme en matière de performance environnementale, telles qu'elles sont officiellement formulées par sa direction.

Prévention de la pollution : Utilisation de processus, pratiques, techniques, matériaux, produits, services ou énergie pour éviter, réduire ou maîtriser (séparément ou par combinaison) la création, l'émission ou le rejet de tout type de polluant ou déchet, afin de réduire les impacts environnementaux négatifs.

Procédé : L'ensemble des moyens et activités qui transforment les éléments « entrants » en éléments « sortants ».

Processus : ensemble d'activités corrélées ou en interaction qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie.

Procédure : description détaillée de la manière d'effectuer une activité ou un processus (les procédures peuvent être documentées ou non).

Programme environnemental : description des mesures (en ce qui concerne les responsabilités et les moyens) prises ou envisagées pour atteindre des objectifs environnementaux généraux ou spécifiques, ainsi que des échéances fixées pour leur mise en œuvre.

Risque : effet de l'incertitude.

Risques et opportunités : effets négatifs potentiels (menaces) et effets bénéfiques potentiels (opportunités).

Système de management environnemental : composante du système de management utilisée pour gérer les aspects environnementaux, satisfaire aux obligations de conformité et traiter les risques et opportunités.

2.6. Notre Impact environnemental

Dans le cadre de la mise en place de notre système de management environnemental basé sur le règlement EMAS, nous avons analysé en profondeur l'ensemble de nos impacts directs sur l'environnement. Toutes nos activités ont été passées au crible, ce qui a donné lieu à l'établissement d'une liste d'impacts identifiés. Chaque impact a fait l'objet d'une évaluation basée sur six critères.

Pour chacun de nos impacts directs, une cotation a été donnée en fonction la gravité, la maîtrise, l'occurrence, mais aussi du respect de la législation. Nous sommes partis de ces impacts directs les plus significatifs pour déterminer nos objectifs environnementaux.

Cet exercice nous a permis de mettre en évidence les impacts environnementaux directs significatifs, lesquels sont explicités ci-dessous et de définir des actions qui doivent mener à une maîtrise de notre impact environnemental et si possible à sa réduction ainsi qu'à une amélioration de nos prestations énergétiques, compte tenu des moyens disponibles, des technologies et du savoir-faire du moment.

2.7. Nos aspects environnementaux

Les aspects significatifs retenus sont les suivants :

- la mobilité
- la consommation papier
- la consommation d'électricité
- la consommation d'eau et le rejet des eaux usées
- la production de déchets et l'enlèvement
- l'achat de produits non-écolabellisés ou de produits tenants partiellement compte de critères environnementaux
- utilisation de l'air conditionné
- Consommations de matières premières (achat)

Nos objectifs environnementaux fixés pour ce quatrième cycle sont :

- La maîtrise de notre consommation d'eau
- La diminution de notre consommation d'électricité.
- La diminution de notre utilisation de papier « Objectif Paperless »
- la mobilité et la diminution de notre émission de Co²
- La diminution de notre production déchets
- La diminution du gaspillage alimentaire

Ce que nous pouvons faire pour agir sur ces impacts :

- la sensibilisation de nos sous-traitants, fournisseurs et soumissionnaires à notre démarche environnementale
- la sensibilisation des autres occupants du bâtiment sur notre démarche de management environnementale
- la sensibilisation des collaborateurs et du management
- le respect des conditions liées à notre permis d'environnement
- les relations avec la Régie des Bâtiments, le propriétaire et les sociétés de maintenance
- le contrôle et l'entretien régulier des installations techniques
- le contrôle et l'entretien régulier du système d'incendie
- le stockage correct de nos déchets
- la maîtrise des risques de pollution en cas de dysfonctionnement des installations techniques et des déversements de produits dangereux
- l'utilisation et l'entretien de l'air conditionné
- le recours aux clauses durables dans la politique d'achat de biens et de services
- la digitalisation

Nos objectifs environnementaux rejoignent les meilleures pratiques de management environnemental pour les bureaux durables définies au point 3.3. du document de référence sectoriel EMAS pour les administrations publiques (cité plus haut).

Nos impacts environnementaux indirects sont entre autres les impacts liés aux missions exercées par le SPF ETCS dans le cadre de ses compétences, mais aussi ceux liés à nos prestataires externes.

Nous mettons tout en œuvre pour limiter les impacts environnementaux liés à nos prestataires externes, par la mise en place de clauses environnementales dans les cahiers de charge des marchés publics, mais aussi par la mise en place de bonnes pratiques environnementales.

Le contrôle de la coordination des actions et de leur mise en œuvre relève du coordinateur environnemental, qui garantit la bonne exécution du programme d'action.

Dans nos précédentes déclarations environnementales, pour la comparaison des résultats, l'année 2006 a été prise comme année de référence (=100%) étant donné que 2006 est la première année pour laquelle les données étaient complètes depuis l'installation de l'Administration centrale du SPF ETCS dans les locaux de la rue Blerot.

Pour cette déclaration environnementale, l'année 2006 sera toujours considérée comme année de référence (100%), mais ce sont les résultats des années 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 qui seront présentés dans les graphiques.

Pour l'établissement des tableaux indiquant les consommations d'énergie et la production de déchets, nous avons tenu compte de l'occupation totale du bâtiment 936,35 ETP pour l'année 2021 dont 437,250* ETP pour le SPF ETCS, à l'exception des photocopies, étant donné que les photocopieuses ne sont utilisées que par le personnel du SPF ETCS.

Les autres occupants de notre bâtiment ne relèvent certes pas du champ d'application de notre enregistrement EMAS mais doivent être pris en compte dans le calcul de la consommation énergétique étant donné que ne disposons que d'un seul compteur pour le bâtiment. Ces autres occupants sont :

- La Régie des Bâtiments 4 ETP*
- La Police des chemins de fer 250 ETP*
- L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes 35 ETP*

- Sciensano 210,1 ETP*

Soit un ETP total de 936,35 pour le bâtiment dit « Blérot »

*NB : * Il s'agit de chiffres d'équivalents temps plein (ETP) au 31/12/2021 pris en compte dans les calculs de certaines de nos consommations énergétiques et notre production de déchets.*

Les résultats des déchets sont exprimés en dm^3 ($1 \text{ dm}^3 = 1 \text{ litre}$) parce que seul le nombre de conteneurs et leur contenu, sont connus.

2.8. Nos objectifs environnementaux 2019-2021 : impacts directs liés aux activités du SPF ETCS

Administration paperless



Réduire la consommation moyenne de papier du SPF ETCS de 10% pendant la période 2019-2021, par rapport à la consommation moyenne de la période 2016 - 2018.

Énergie



Diminuer notre consommation d'électricité de 5% pendant la période 2019-2021 par rapport à la période 2016-2018

Eau



Maîtriser notre consommation d'eau

Déchets



réduire notre production de déchets de 10% pendant la période 2019-2021 par rapport à la période 2016-2018.

Mobilité



Diminuer les déplacements avec la voiture (privée) et chercher des alternatives à la voiture pour des déplacements de service.

Alimentation

Diminuer le gaspillage alimentaire



CO₂



Diminution de 5%, l'émission de CO₂ pour la période 2019-2021 par rapport à la période 2016-2018, offrir des alternatives à la voiture en période de pic de pollution

Comme indiqué plus haut, la présente déclaration environnementale tient compte de la Décision (UE) 2019/61 de la Commission du 19 décembre 2018, concernant le document de référence sectoriel (DRS) relatif aux meilleures pratiques de management environnemental (MPME), aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Et Comme le souligne le DRS, MPME est largement applicable aux immeubles de bureaux qui appartiennent à des administrations publiques ou qui sont gérés par celles-ci. Toutefois, les mesures qui peuvent être prises pour la mise en œuvre de cette MPME peuvent être plus limitées dans des bâtiments loués.

Pour rappel, le SPF ETCS n'est ni propriétaire, ni même locataire du bâtiment. Il ne dispose que d'un contrat d'occupation.

Cependant, afin de gérer et de réduire au minimum nos consommations d'énergie, nous allons nous référer, nous inspirer du document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique.

2.9. La mobilité

2.9.1. Objectifs et actions liés à l'aspect « mobilité »

Cible : Diminuer les déplacements avec la voiture (privée) et chercher des alternatives à la voiture pour des déplacements de service.

Actions Permanentes :

- Conformité avec les dispositions de la Région de Bruxelles-Capitale
- Adaptation du parking vélos
- Notification en cas de pics de pollution (en collaboration avec le service Communication)
- Création d'un volet « covoiturage » sur l'intranet
- Promotion du télétravail et du travail satellite

Moyens :

- Prévoir les budgets nécessaires
- Collaboration, notamment de la part du service Communication

Indicateurs :

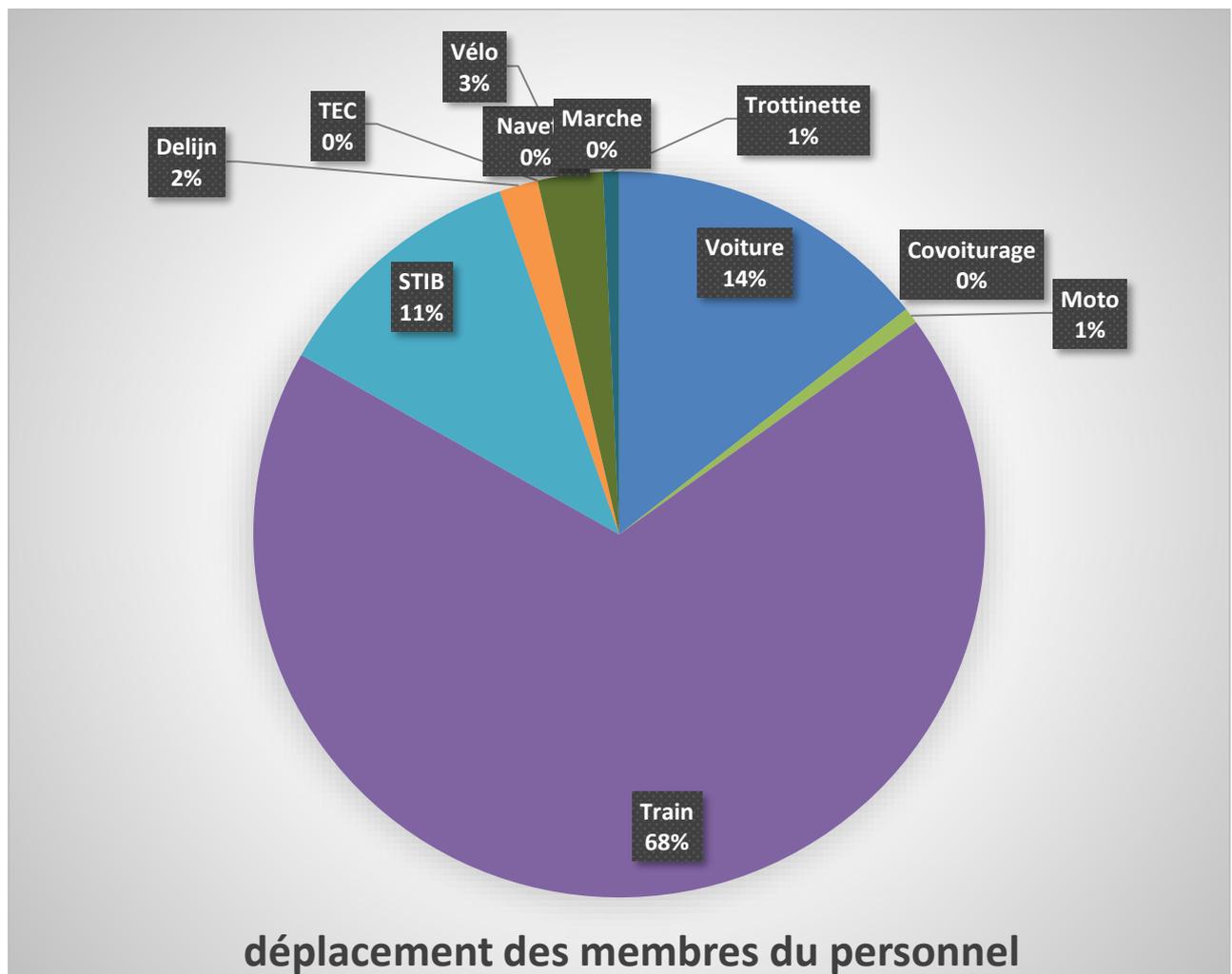
- Nombre de déplacements en voiture (personnelle)
- Nombre d'abonnements de parking délivrés
- Nombre d'abonnements de transports en commun délivrés

Résultats :

- Moins de déplacements en voiture

La concrétisation de ces actions dépend en partie des budgets disponibles ; d'autres actions ou mesures doivent obligatoirement être prises ou mises en œuvre.

Graphique : déplacement des membres du personnel



2.9.2. Tableau : analyse SWOT du site Ernest Blerot

Le SPF ETCS est à la fois très bien connecté au réseau des transports en commun et aussi vulnérable, en cas de grève de la SNCB.

Force : <ul style="list-style-type: none">- Situé à la gare du Midi- Remboursement des TC à 100%- Télétravail, parking auto suffisant- Parking vélo- Mise à disposition de vélos électriques pour les missions dans Bruxelles	Opportunités : <ul style="list-style-type: none">- Autres admin. Publics dans un rayon de 500 m.- Parking « villo »- Autres modes de transport (tram, bus, métro, ...)
Faiblesse : <ul style="list-style-type: none">- Parking visiteurs au -6- Congestion de la circulation- Trafic dangereux pour les cyclistes	menace : <ul style="list-style-type: none">- Vulnérabilité en cas de grève de la SNCB

Afin de réduire l'incidence environnementale des déplacements domicile-travail et des voyages dans le cadre des missions de service, **la Commission européenne a fixé 3 repères d'excellence que nous respectons :**

Des outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables

Des outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables pour les membres du personnel sont mis en œuvre et leur utilisation est encouragée.

Le SPF Emploi, atteint ce repère d'excellence grâce à de nombreuses actions déjà mises en œuvre :

- Les trajets domicile-lieu de travail sont pris en charge à 100% pour l'ensemble des collaborateurs
- Il existe également une indemnité pour les déplacements à vélo
- Des vélos de service sont mis à disposition pour les déplacements dans Bruxelles
- Nous organisons des activités de sensibilisation sur les modes de déplacements durables

Un budget carbone est mis en œuvre pour tous les voyages d'affaire

Ce repère d'excellence est également atteint car nous avons calculé nos émissions de CO₂ pour l'année 2021, et nos émissions de CO₂ pour nos voyages d'affaires sont en cours de compensation, un marché public a été lancé.

Des installations de visioconférence

Des installations de visioconférence sont disponibles pour tous les membres du personnel et leur utilisation est suivie et encouragée.

Ce repère d'excellence est également atteint, nos collaborateurs peuvent trouver sur notre Intranet les directives et des tutoriels pour l'utilisation des outils en ligne pour les appels audio et vidéo

- Pour les communications internes et les réunions : nous utilisons Skype for Business et Teams
- Pour les réunions en ligne avec des externes : nous utilisons autant que possible Skype for Business ou éventuellement Teams.

2.9.3. Nos actions et meilleures pratiques déjà réalisées :

- Réaménagement du parking vélos ;



- Mobilité durable : covoiturage (création)
- Note pour le Comité de direction sur l'Ecoscore
- Plan mobilité pour L'IBGEBIM et comité de direction
- Atelier Vélo : workshop petites réparations (offre unique, pendant la fête du SPF ETCS)
- Nouvel enquête mobilité
- Atelier Vélo : workshop petites réparations (offre unique, pendant la fête du SPF ETCS)
- Sensibilisation en promotion pour la semaine de mobilité
- Deux ateliers « réparation vélo » en juin (journée du SPF ETCS) et en septembre (semaine de la mobilité)
- Affiches sur les modes déplacements des travailleurs du SPF ETCS.
Proposition des abonnements « Villo » pendant la semaine de la mobilité (du 16 au 22 septembre).
- Groupe de travail « Spoetnik mobilité » composé des collaborateurs de SE P&O, DG BCG et le coordinateur mobilité et dont l'objectif était entre autres la recherche de création d'une base des données sur la mobilité des travailleurs (les types d'approche dans le déplacement domicile-travail, le prime vélo, un éventuel avantage fiscal, ...). L'exploitation de ces infos devrait permettre d'affiner les mesures du plan d'action tous les ans, sans devoir attendre l'établissement du nouveau PDE.
La partie concernant l'encodage des modes de déplacements dans ce projet a été abandonnée à la suite du manque du personnel pour le faire et la migration des gestionnaires des dossiers P&O vers « Persopoint »

2.9.4. Nos actions et meilleures pratiques à poursuivre ou à développer :

- **Sensibiliser et promouvoir l'usage du vélo**
 - Création du blog « cyclistes du SPF ETCS »
 - Organisation des réunions entre cyclistes du SPF ETCS
 - Création d'un nouveau parking vélo au -6 : parking sécurisé, accès avec badge, avec caméra de surveillance, ...
 - Nouvelle enquête PDE : plan de déplacements d'entreprise (2021)
 - Acquisition de deux e-bikes pour les déplacements en missions aux agents de l'administration centrale,
 - Achat imminent de 2 ou 3 e-bikes pour les directions régionales (plutôt en Flandre),
 - Création d'un local pour la réparation des vélos,
 - Mise à disposition des cartes des pistes cyclables dans la Région de Bruxelles – Capitale,
 - Alimenter le blog « cyclistes du SPF »

2.9.5. Le plan de déplacements d'entreprise en Région de Bruxelles-Capitale

L'arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale du 07/04/2011 oblige toute entreprise qui occupe plus de 100 travailleurs sur un même site à Bruxelles à élaborer, tous les trois ans, un plan de déplacements d'entreprise (PDE). Notre SPF doit donc satisfaire à cette exigence.

- **Autres obligations imposées par la Région de Bruxelles-Capitale****Parking vélos :**

Le SPF ETCS a un parking vélo pour 30 vélos. Ce parking se trouve derrière le bâtiment.

- **Véhicules de service plus propres**

L'arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit également que des mesures soient prises afin de rendre le parc de voitures plus écologique. Pour l'instant, le choix et l'acquisition de véhicules de service ne tient compte que des émissions de CO₂. Pour le 31 décembre 2012 au plus tard, il faudra également tenir compte de la performance énergétique dans la procédure d'acquisition de nouveaux véhicules de service. Pour satisfaire cette exigence, la coordinatrice en matière de mobilité a rédigé une note de recommandations, qui a été soumise aux membres du Comité de direction.

L'Ecoscore permet de noter le véhicule selon ses prestations environnementales. À chaque modèle correspond un score écologique allant de 0 à 100. Plus le score se rapproche de 100, moins le véhicule est polluant.

Un véhicule est considéré comme énergétiquement performant à partir d'un score de 70. Les véhicules présentant un Ecoscore de 75 ou plus peuvent rouler durant les pics de pollution.

- **Pics de pollution**

Notre pays connaît régulièrement des pics de pollution hivernaux qui peuvent entraîner des répercussions négatives sur la santé. Ces pics de pollution sont essentiellement la conséquence des émissions des gaz d'échappement des voitures et, dans une moindre mesure, du chauffage de nos habitations et bureaux et de l'activité industrielle. Les principales substances polluantes sont le dioxyde d'azote et les microparticules. Elles peuvent provoquer des problèmes respiratoires, tels que l'asthme et des allergies. Ces pics de pollution peuvent survenir durant la période de novembre à mars, lorsque

les températures sont basses et en l'absence de vent ; donc lorsque la qualité de l'air est mauvaise. La durée d'un pic de pollution est variable et peut aller de quelques heures à quelques jours. La Région de Bruxelles-Capitale a pris un arrêté qui détermine les mesures à prendre en cas de pics de pollution. Ces mesures concernent surtout la circulation automobile. On distingue trois types de mesures, selon la gravité du pic de pollution.

Nos collaborateurs peuvent trouver plus d'informations sur les pics de pollution et les mesures à prendre sur notre intranet. En cas de pic de pollution, le service de communication placera un message d'information sur l'intranet indiquant de quel niveau il s'agit ainsi que les mesures en vigueur.

2.9.6. Le plan de déplacement d'entreprise (PDE) 2021 au SPF ETCS

Les entreprises et services qui comptent plus de 100 membres du personnel, soumis à l'obligation d'élaborer un plan de déplacement d'entreprise, sont également tenus d'établir un plan d'action en cas de pics de pollution.

Le plan de déplacements d'entreprise en Région de Bruxelles-Capitale a pour objectif de stimuler le transfert des déplacements motorisés vers des modes plus durables, dans un souci d'amélioration de la qualité de l'air (objectif environnemental) et du trafic (objectif de mobilité).

Le 1^{er} juin 2017, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'Arrêté relatif aux plans de déplacements d'entreprise.

Sur le plan légal, cet arrêté :

-  active les dispositions du livre 2 titre 3 du Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie « COBRACE » (de 2 mai 2013), qui devient la nouvelle base légale des PDE ;
-  abroge l'ordonnance du 14 mai 2009 et l'arrêté du 7 avril 2011 relatifs aux plans de déplacements.

L'obligation PDE concerne toute entreprise qui occupe plus de 100 travailleurs sur un même site à Bruxelles. Ce PDE doit être élaboré tous les trois ans. Notre SPF est donc concerné et ce, pour la quatrième fois. LE PDE du SPF ETCS a été élaboré en étroite collaboration avec Bruxelles Environnement et les différents services au sein du SPF (le département Communication, la Régie des bâtiments, la direction Logistique et le personnel de l'accueil, le service d'encadrement P&O ...).

La collecte des données concernant les déplacements domicile/lieu de travail les déplacements professionnels a fait l'objet d'une enquête dont l'outil a été fourni par Bruxelles Environnement. L'enquête concernait les 530 agents travaillant sur le site Ernest Blerot. Le taux de participation a été de 26 %.

Le PDE a été transmis dans sa version électronique à Bruxelles Environnement en date du 17 février 2022 ; le délai officiel a été reporté du 31 janvier au 28 février 2022. Après sa soumission du plan au comité intermédiaire de concertation, ce plan servira à remplir notre obligation au niveau régional et fédéral en matière des déplacements.

Le plan de déplacements comporte deux volets :

- Un diagnostic de la situation de mobilité actuelle, et
- Un plan d'actions à mettre en œuvre jusqu'à l'élaboration du prochain PDE.

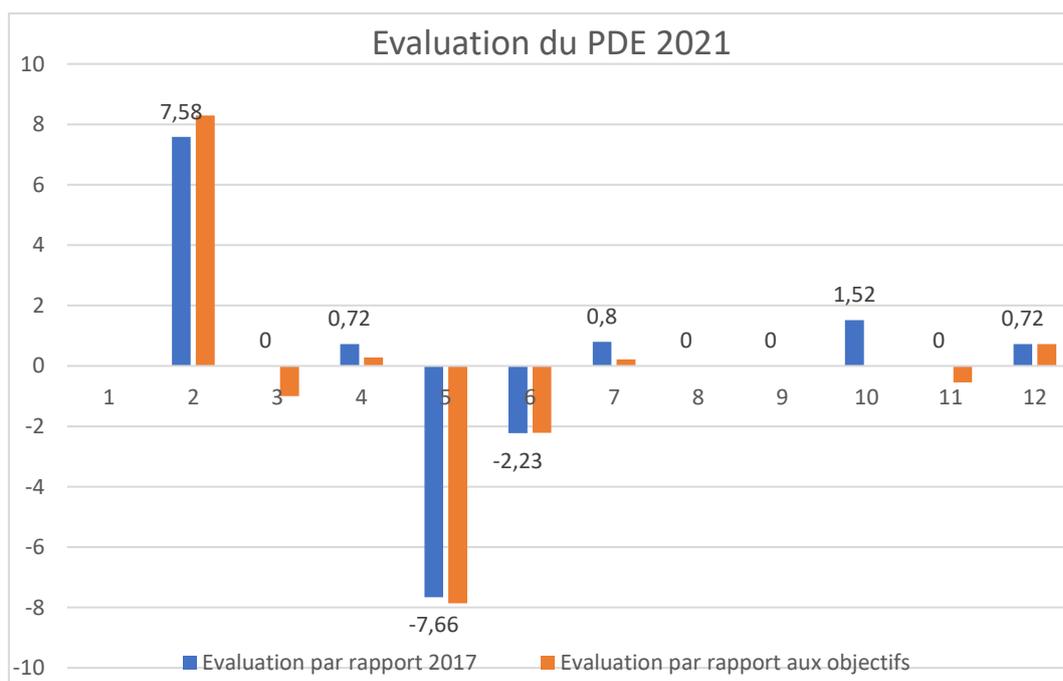
Diagnostic

Déplacements domicile/lieu de travail

Nous avons comparé les résultats de l'enquête 2021 par rapport aux :

- Résultats du PDE précédent (2017),
- Objectifs fixés dans le plan de 2017,
- Résultats obtenus par des institutions situés dans les zones à accessibilité similaire et
- Résultats des autres organisations de la Région de Bruxelles-Capitale.

	PDE 2014	PDE 2017	Objectifs	PDE 2021	Evaluation par rapport 2017	Evaluation par rapport aux objectifs
Voiture	7,08	6,91	6,2	14,49	7,58	8,29
Covoiturage	0	0	1	0	0	-1
Moto	0,9		0,44	0,72	0,72	0,28
Train	75,7	76,5	76,7	68,84	-7,66	-7,86
STIB	11,6	13,82	13,81	11,59	-2,23	-2,22
Delijn	1,3	0,92	1,5	1,72	0,8	0,22
TEC	0	0	0	0	0	0
Navette	0	0	0	0	0	0
Vélo	2,8	1,38	2,9	2,9	1,52	0
Marche	0,6	0	0,55	0	0	-0,55
Trottinette				0,72	0,72	0,72

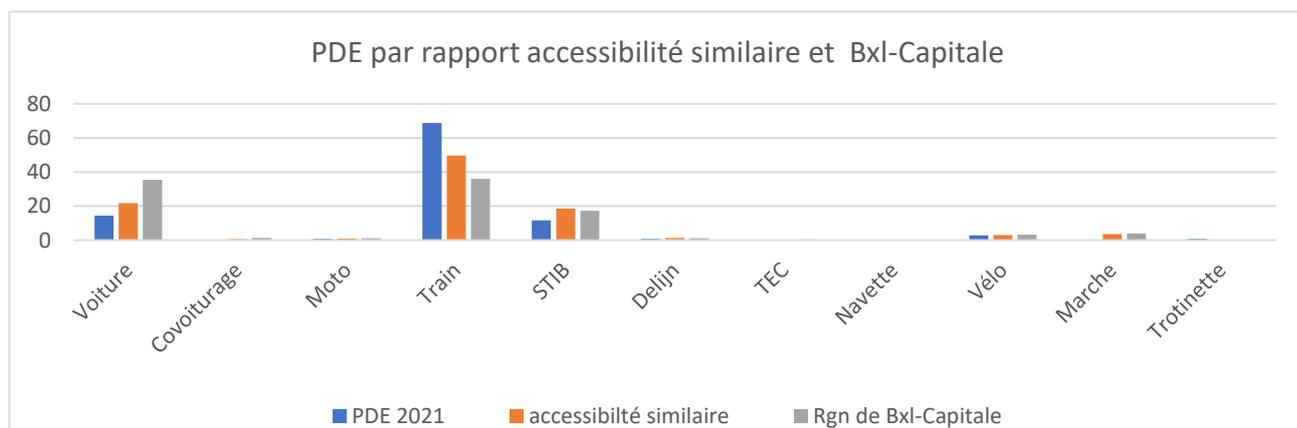


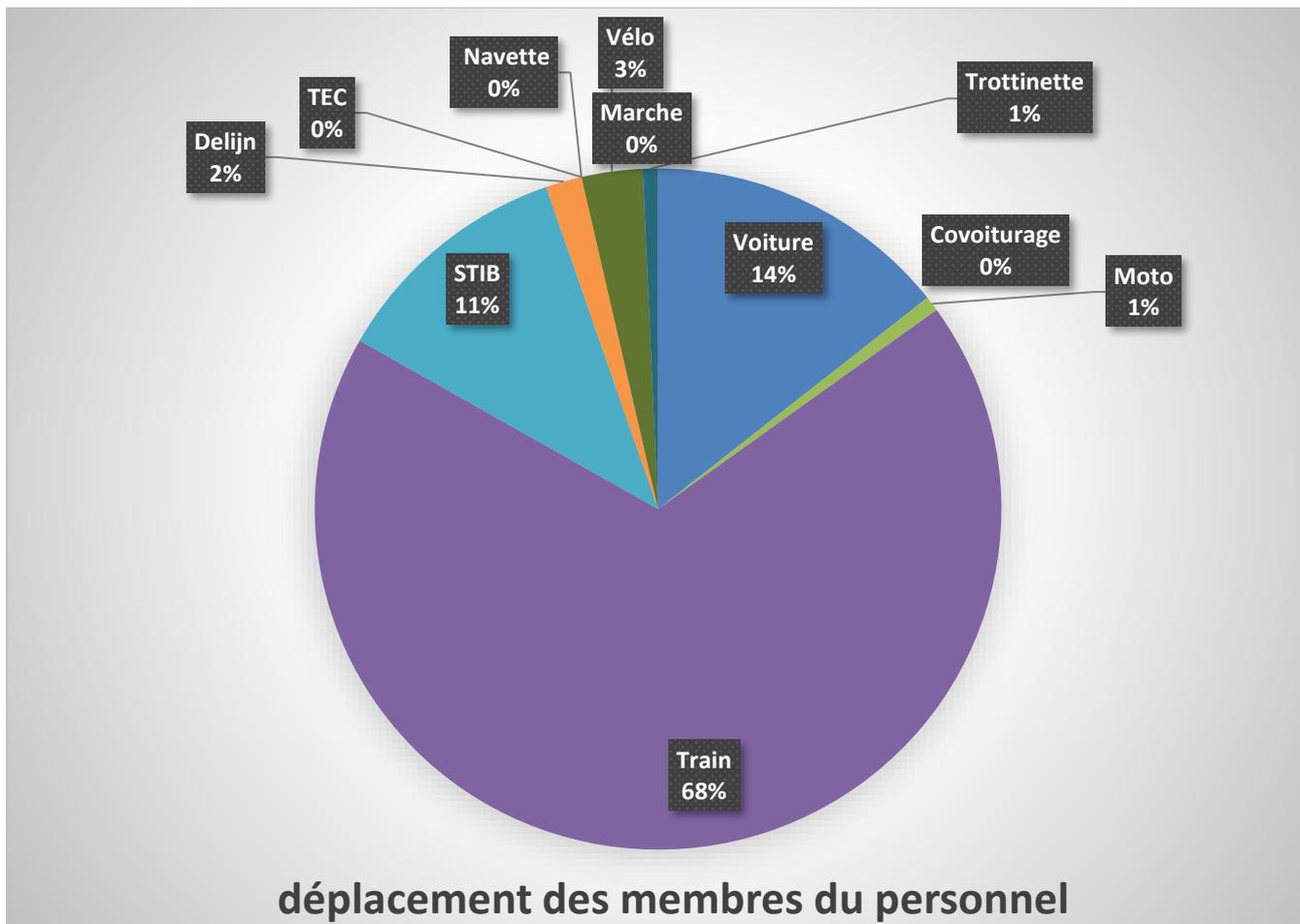
Par rapport aux résultats de 2017 et aux objectifs que nous nous sommes fixés à l'époque, les résultats de 2021 sont concrètement impactés par la crise sanitaire dans la mesure où l'on peut constater **l'augmentation de l'usage de la voiture** qui a plus que doublé de 6,91 à 14,49.

On constate également **une diminution de l'usage des transports en commun**, que ça soit le train (78,5% à 68,84%) et/ou la Stib (13,82 à 11,88). Ceci peut s'expliquer par le fait que les transports ont été considérés comme des lieux de contamination massive.

Par rapport aux institutions à accessibilité similaire et autres de la Région de Bruxelles – Capitale.

Colonne1	PDE 2021	accessibilité similaire	Rgn de Bxl-Capitale	PDE/ accessibilité similaire	PDE/Bxl-Capitale
Voiture	14,49	21,81	35,41	-7,32	-20,92
Covoiturage	0	0,56	1,24	-0,56	-1,24
Moto	0,72	0,96	1,15	-0,24	-0,43
Train	68,84	49,58	35,96	19,26	32,88
STIB	11,59	18,65	17,3	-7,06	-5,71
Delijn	0,72	1,41	1,22	-0,69	-0,5
TEC	0	0,22	0,33	-0,22	-0,33
Navette	0	0,07	0,3	-0,07	-0,3
Vélo	2,9	3,1	3,23	-0,2	-0,33
Marche	0	3,65	3,87	-3,65	-3,87
Trotinette	0,72			0,72	0,72





Par rapport aux zones d'accessibilité similaire et à l'ensemble d'entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale, les agents de l'administration centrale de notre SPF utilisent plus les transports en commun et recourent dans une proportion comparativement basse à l'usage de la voiture pour se rendre au travail. Ceci s'explique aisément par la proximité de la gare du Midi qui est un point d'accès multimodal.

- Répartition modale selon le lieu de résidence

Il s'agit d'examiner d'où viennent nos agents et quel enseignement peut-on tirer de ce constat quant à l'usage du vélo ou de la voiture ?

Selon le lieu de résidence des collaborateurs			
Mode	Bruxelles	Périphérie	Hors Bruxelles
Voiture	0	7,14	18,1
Covoiturage	0	0	0
Moto	0	0	0,95
Train	5,26	78,57	79,05
STIB	78,95	7,14	0
Delijn	0	7,14	0
TEC	0	0	0
Navette	0	0	0

Vélo	10,53	0	1,9
Marche	0	0	0
Trottinette	5,26	0	0

Les habitants de Bruxelles se rendent au travail principalement par la STIB (bus, tram et métro, soit 78,95 %). Une proportion non négligeable utilise le vélo (10,53%).

La voiture et le vélo sont plus utilisés de manière plus ou moins égale par les agents habitant la périphérie de Bruxelles où le mode principal reste les transports en commun (92,77 % : train, Stib et Delijn).

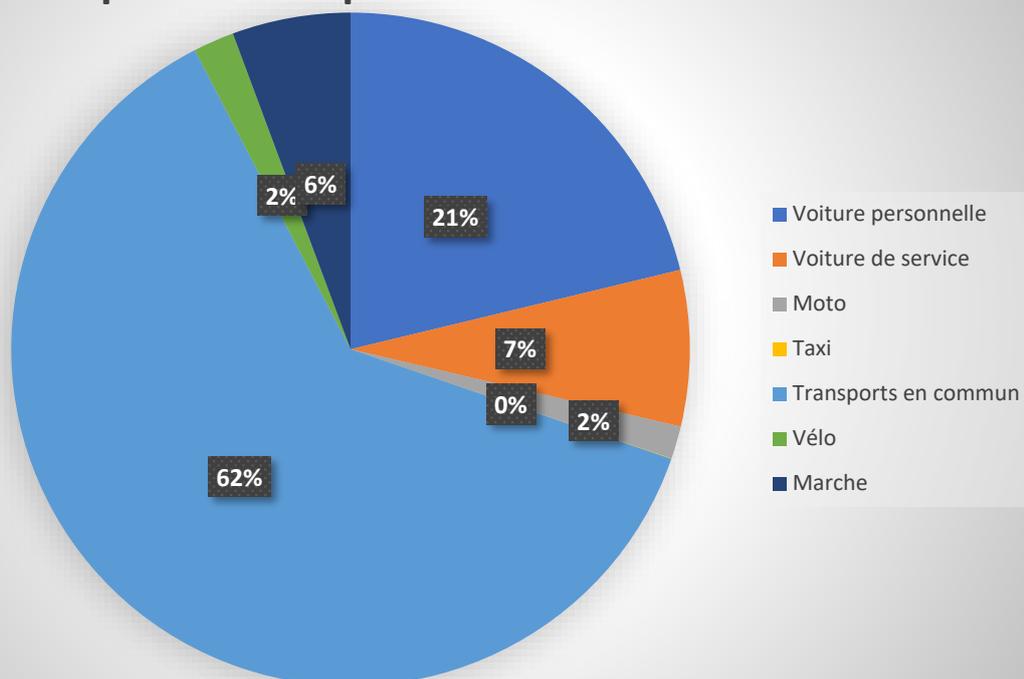
▪ **Déplacements professionnels + Graphiques**

Déplacements professionnels			
	PDE 2017	PDE 2021	2017/2021
Voiture personnelle	21,21	65,61	44,4
Voiture de service	7,48	0,01	-7,47
Moto	1,57	5,79	4,22
Taxi	0,02	0	-0,02
Transports en commun	62,12	17,19	-44,93
Vélo	1,95	7,24	5,29
Marche	5,64	4,08	-1,56

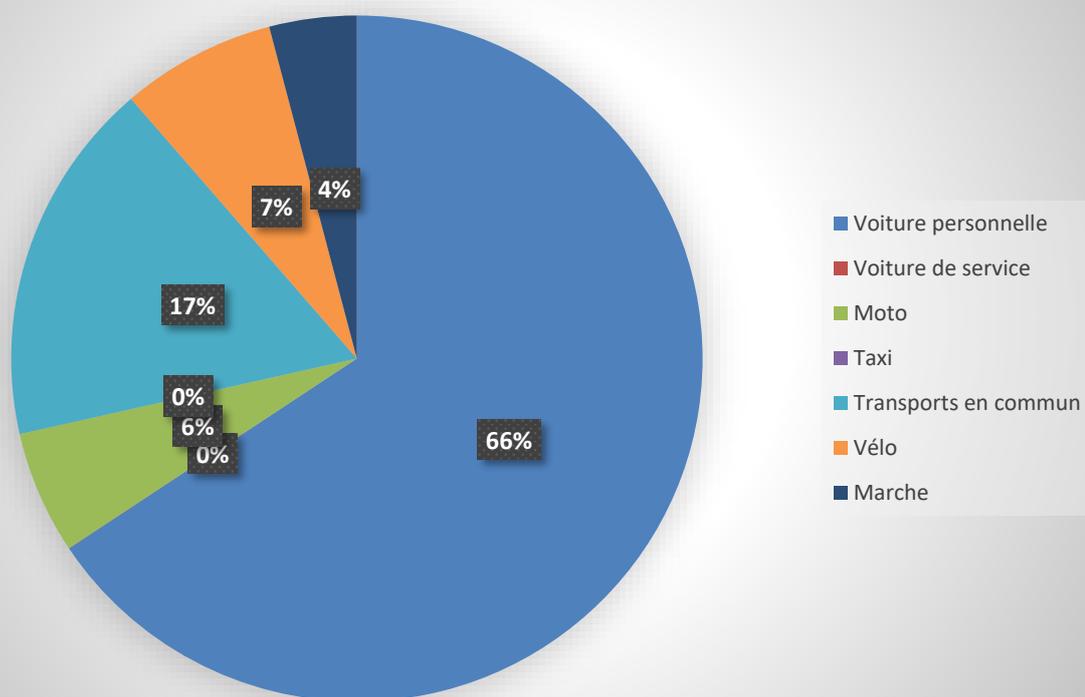
Les modes des déplacements professionnels illustrent parfaitement l'impact de la crise sanitaire sur la mobilité des travailleurs :

- Forte augmentation de l'utilisation de la voiture personnelle. Le % d'utilisation de celle-ci a triplé par rapport à 2017 (de 21,21 à 65,61 %).
- Le vélo est aussi fort utilisé pendant la pandémie (7,24 % contre 1,95 en 2017) Ce constat corrobore avec la montée en flèche des ventes des vélos électriques.
- On constate par rapport à 2017, une diminution de l'usage des transports en commun (de 62,12 à 17,19 %)

Déplacements professionnels PDE 2017



Déplacements professionnels PDE 2021



- Déplacements des visiteurs

Les chiffres de cette rubrique ont été obtenus via des fiches disponibles à l'accueil et qui devraient être remplies par les visiteurs. Et pendant une période de deux mois (septembre et octobre 2021), chaque visiteur devait y indiquer son mode de transport principal ainsi que sa provenance.

Mode de transport	Objectifs	PDE 2017	PDE 2021
Voiture	32	25,7	35,8
Taxi	0,2	3,1	0
Transport en commun	57	67	47,82
Autocar	0	0	0
Vélo	2,5	0,2	2,17
Cyclomoteur	0,3	0	0
Marche	3	4	14,13

On y constate une hausse de l'usage de la voiture, du vélo et de la marche. A ce niveau, nous pouvons constater également **un léger recul de l'usage des transports en commun**.

Malgré la crise sanitaire, il ressort comme en 2017, que les visiteurs privilégient les transports en commun ou un mode de déplacement doux. Signalons cependant que le nombre de visiteurs se rendant au bâtiment Blerot (une moyenne de 27 visiteurs par jour) nous a semblé particulièrement élevé en cette période où les réunions « online » étaient fortement recommandées.

- Problématique de la mobilité liée au site Ernest Blerot

Le site Ernest Blerot reste à la fois très bien connecté au réseau des transports en commun par sa proximité de la gare multimodale (trains, trams, bus, métro, parkings « Villo », ...). L'accessibilité au SPF peut être aussi vulnérable, en cas de grève de la SNCB.

Cette problématique peut se résumer dans la brève analyse SWOT, ci-après :

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situé à la gare du Midi - Remboursement des TC à 100% - Télétravail, Parking auto suffisant - Parking vélo 	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres admin pub dans un rayon de 500 m, - Parking « Villo » - Autres modes de transport (tram, bus, métro, ...)
<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parking visiteurs au niveau -6 - Congestion de la circulation - Trafic dangereux pour les cyclistes, 	<p>Menaces</p> <p>Vulnérabilité en cas de grève de la SNCB...</p>

Plan d'actions

De ce qui précède, tout comme lors de la précédente enquête, les déplacements domicile-lieu de travail effectués en transport en commun et en mode doux (vélo et marche) représentent plus de 80 %.

Ce qui fait que notre marge de manœuvre paraît réduite pour prétendre apporter des changements importants dans les modes de déplacements domicile/travail. Surtout que la crise sanitaire a exercé un effet d'aubaine pour l'adoption presque irréversible du télétravail.

▪ Déplacements domicile – lieu de travail

Nous proposons de continuer par la communication et la sensibilisation, à promouvoir l'usage du vélo et de diminuer encore le nombre d'autosolistes.

Le SPF va participer au plan « Be-Cyclist », un programme fédéral pour la promotion du vélo.

▪ Télétravail

Toutes les dispositions ont déjà été prises pour l'adoption du mode hybride de travail.

En 2016, il y avait 16 % des télétravailleurs réguliers et 16 % d'occasionnels.

Aujourd'hui, presque 96 % du personnel a télétravaillé au moins un jour au cours de douze mois écoulés. 64% ont télétravaillé entre 4 et 5 jours par semaine.

Voir les chiffres et graphiques dans le rapport.

▪ Déplacements professionnels

Avec le retour progressif vers une situation normale du travail, il faudra mener une campagne favoriser l'usage des 11 vélos hybrides que le SPF a mis à disposition de ses collaborateurs.

▪ Déplacements des visiteurs

Dans le plan d'accès sur le site web du SPF, il sera ajouté un lien vers les parkings de dissuasion autour de Bruxelles.

▪ D'autres actions

L'arrêté de 2017 relatif au PDE reprends également d'autres actions considérées comme des mesures obligatoires.

La plupart de ces mesures sont déjà remplies par notre SPF :

- Désigner une personne de contact, de préférence le coordinateur mobilité (*c'est fait*) ;
- Informer les travailleurs des mesures du PDE ;
- Sensibiliser les travailleurs aux modes de déplacements durables ;
- Mettre à disposition des travailleurs et visiteurs un plan multimodal (*qui informe de tous les moyens de transports existants pour rejoindre notre site, voir le site internet du SPF*) ;
- Encourager l'utilisation des transports en commun (*l'abonnement aux transports en commun est remboursé à 100 %*) ;
- Installer un parking vélo couvert et sécurisé qui comprend le nombre de places minimum légal (**en plus des 30 places de parking vélo, situées à la Rue Bara, une vingtaine des places sont disponibles au niveau -6 avec un accès sécurisé par badge**)
- Tenir compte de l'Ecoscore lors de l'achat ou du leasing de véhicules (*le critère « Ecoscore » est déjà intégré dans notre procédure d'achat de nouveaux véhicules*).

2.10. Le papier

Pour fabriquer une tonne de papier, il faut entre 15 et 20 arbres. Eviter le gaspillage de papier contribue donc de manière certaine à la sauvegarde de l'environnement, sans parler des économies d'argent que cela peut représenter ! Sans aller jusqu'à des restrictions qui peuvent compliquer le travail, il existe de petits gestes simples, à la portée de tous, et dont l'impact sur notre consommation de papier n'est pas négligeable.

En tant qu'administration publique, nous recourons au papier dans nos activités quotidiennes, tant au niveau des services d'encadrement qu'au niveau des services opérationnels. L'utilisation du papier est examinée sous différents angles :

- d'une part, le papier employé pour nos besoins propres (notes de service, communiqués de presse, notes internes, etc.) ;
- d'autre part, celui employé pour la diffusion d'informations (lettres, publications, rapports imprimés à destination de l'extérieur, rapports que nous recevons et imprimons) ;
- enfin, les demandes adressées à des imprimeurs.

2.10.1. Objectifs et actions liés à l'aspect « papier »

La consommation de papier est l'un des points sur lesquels d'autres actions restent possibles. Celles-ci n'auront qu'un impact budgétaire limité, voire nul.

L'économie de papier a été un objectif dès le début du premier cycle EMAS et nos membres du personnel ont déjà fourni des efforts importants en ce sens.

L'évolution vers un « paperless desk » en est donc la suite logique, non seulement dans le but d'améliorer nos performances énergétiques et diminuer notre consommation de papier, mais également en vue de suivre les évolutions dans le domaine de l'organisation moderne du travail et des progrès en matière de TIC.

Cible : Réduire la consommation moyenne de papier du SPF ETCS de 10% pendant la période 2019-2021, par rapport à la consommation moyenne de la période 2016 - 2018.

Actions :

- Sensibiliser, en collaboration avec le service Communication
- N'imprimer que quand c'est nécessaire
- Échanger les informations par voie électronique
- Accroître le nombre de documents informatisés
- Poursuivre la numérisation des archives

Indicateurs :

- Nombre de feuilles de papier utilisées
- Nombre de documents informatisés
- Nombre de brochures imprimées

Résultats :

- La tendance de notre achat de papier est stable ; l'objectif que nous nous sommes fixés pour notre consommation de papier de papier est largement atteint ;

Ces actions ne sont réalisables que moyennant la collaboration du service TIC (création d'une mémoire informatique et de back-up suffisante) et la sensibilisation et la participation du personnel.

2.10.2. Actions et meilleures pratiques déjà réalisées

Travailler avec des documents électroniques et du courrier électronique permet d'éviter des déplacements de et vers nos services, ce qui a une influence positive sur la diminution des émissions de CO₂, tant nos émissions que celles des utilisateurs de nos services.

Nos services mettent aussi progressivement moins de brochures en format papier à disposition et renvoient davantage vers notre site internet, où il est possible de trouver toutes les informations et consulter les brochures en version électronique. Alors « qu'auparavant », on amenait un chargement de brochures aux salons et colloques, on n'emporte plus maintenant que quelques exemplaires pour consultation. Pour la première fois en 2018, aucune brochure n'a été imprimée par la Communication.

Ces petites actions permettent de réduire considérablement le nombre de brochures imprimées par an.

Introduction du système « Protime » : ce système permet aux membres du personnel de demander et régulariser leurs absences via une application informatique et plus via la « fiche de régularisation » en format papier.

L'introduction de ce système apporte une contribution modeste, d'une part à la diminution du nombre de documents imprimés et, d'autre part, à la simplification administrative et l'augmentation du nombre de documents informatisés.

Dans le service d'encadrement P&O, il y a des actions pour l'informatisation des dossiers personnels et la gestion du personnel. Les nouveaux membres de personnel reçoivent leur info et les brochures utiles par voie électronique.

Les procédures pour l'engagement et promotion seront aussi informatisées.

L'application de la SNCB pour la demande de billets de train (= Business Portail) : là où, avant l'introduction du système, on travaillait encore avec des billets en format papier, on peut maintenant choisir de faire arriver ses billets de train sur sa carte d'identité électronique.

Sur le plan interne, l'utilisation des applications comme Alfresco et Be Connected est encouragée.

Un autre projet qui s'inscrit dans la réduction de la consommation de papier et l'évolution vers le "paperless desk" est le passage aux abonnements numériques aux revues, journaux, chroniques,

2.10.3. Projets du Service encadrement ICT

La poursuite du développement d'Alfresco pour différents services et administrations et d'autres applications en ligne. (Alfresco est un système de gestion et de traitement électroniques des documents et remplace le disque T).

L'introduction des imprimantes en réseau a mis fin à l'ère de l'imprimante individuelle. (Presque) tous les membres du personnel ont dû rendre leur imprimante individuelle. Les impressions et copies ne sont plus possibles qu'au moyen des imprimantes en réseau. La confidentialité est garantie par le fait que chacun doit se connecter avec son badge.

2.10.4. Réalisations Service encadrement ICT

- Mise en production d'eBonus, une application qui permet aux entreprises d'introduire leurs Plan Bonus de façon électronique.
- Mise en production d'eArt, une application qui permet aux entreprises de déposer leur règlement de travail de façon électronique.
- La création de la module eForms, qui permet aux services du SPF ETCS de créer eux-mêmes leur formulaire électronique, afin de diminuer le papier.
- Migration d'une partie de notre infrastructure vers le cloud de la SmalsMigration du mail, d'Exchange On-premises vers le mail dans le cloud de Microsoft.

2.10.5. Actions et meilleures pratiques à poursuivre ou à développer

Actions futures du Service encadrement ICT

- Remplacement des formulaires internes par une version électronique
- Suppression du papier dans le processus de promotion, à l'exception ce qui est exigé dans la réglementation
- Poursuite de la numérisation de la banque de données « Spoetnic »
- Optimisation et numérisation du processus "indemnité kilométrique"
- Passage à la plateforme MOBIB de la STIB dans le cadre des missions de service
- Automatisation des états de frais
- Utilisation de Crescendo achevée
- Digitalisation des dossiers du personnel
- Les objectifs futurs de ICT concernent principalement des projets de digitalisation (application dans le cadre des élections sociale, ...) et migration d'infrastructure vers le cloud.

2.10.6. Tableau : impression de nos brochures

Année	Nombre des brochures imprimées
2012	391.212
2013	152.220
2014	109.128
2015	80.500
2016	30. 000
2017	24.000
2018	0
2019	0

2020	0
2021	0

Au fil des ans, nous avons constaté une réduction continue du nombre de brochures imprimées et diffusées. Et depuis 2018, plus aucune brochure n'est imprimée au SPF ETCS.

La politique de notre SPF est, qu'à chaque fois que la possibilité existe, de renvoyer à la version Word du document sur Internet. En outre, on n'imprime plus automatiquement les brochures.

Le papier utilisé est du papier sans lignine ECF 80 g/m². Courant 2010, le département est passé au papier recyclé pour les imprimantes et les photocopieuses. La plus grande partie du papier sert aux photocopies et aux impressions.

Le graphique et le tableau ci-dessous montre le nombre de copies effectuées entre 2016 et 2021. Pour réduire encore la consommation de papier, différentes mesures seront prises, comme décrites dans les fiches d'objectif (voir ci-après).

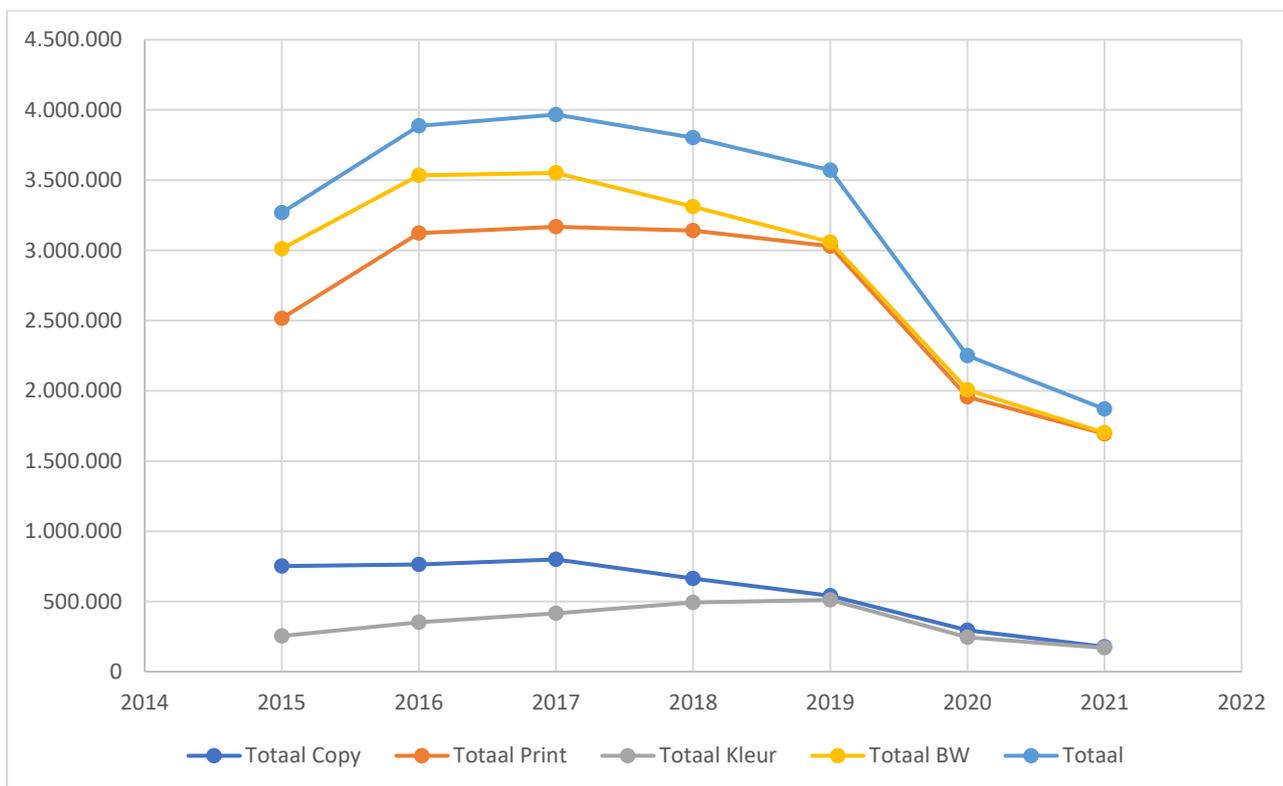
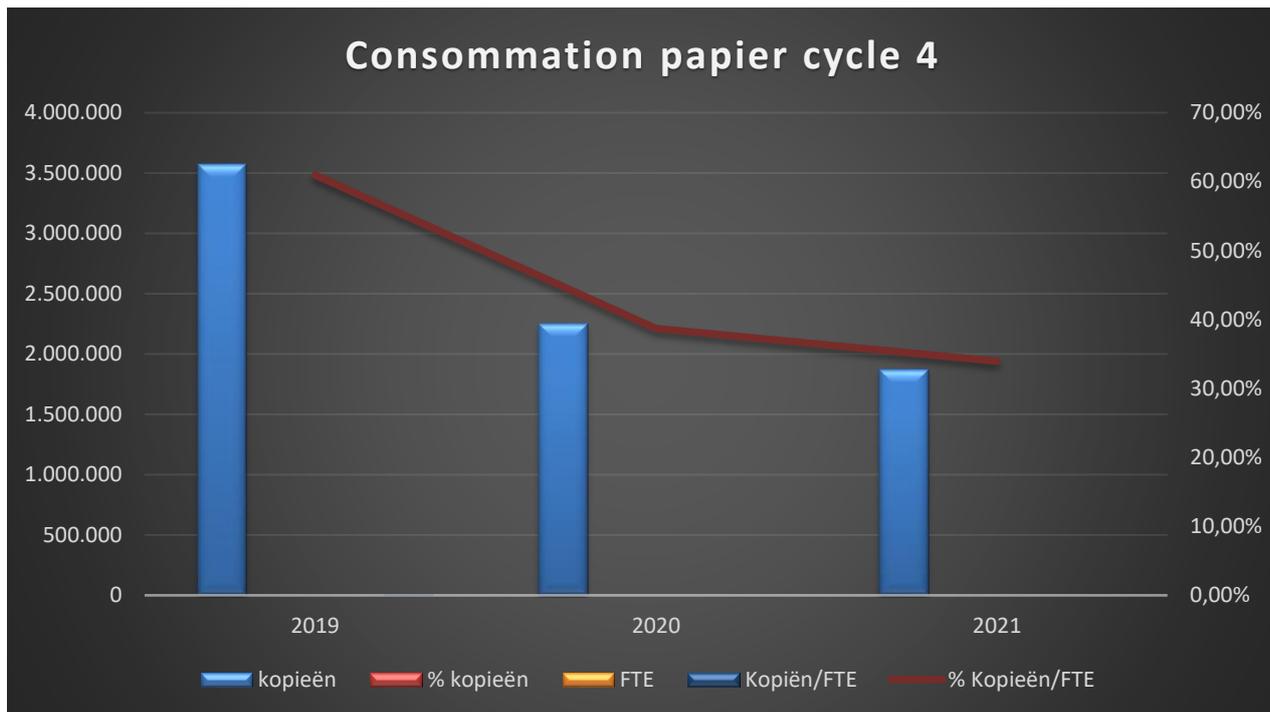
Force est de constater que le nombre d'impression de brochures a considérablement chuté à partir 2016 pour arriver à « 0 » à partir de 2018. Ainsi le service Communication privilégie plus la diffusion de son stock existant. Il s'agit ici d'une évolution plus que positive.

2.10.7. Tableaux et graphiques : consommation et nombre de copies effectuées à l'administration centrale du SPF ETCS

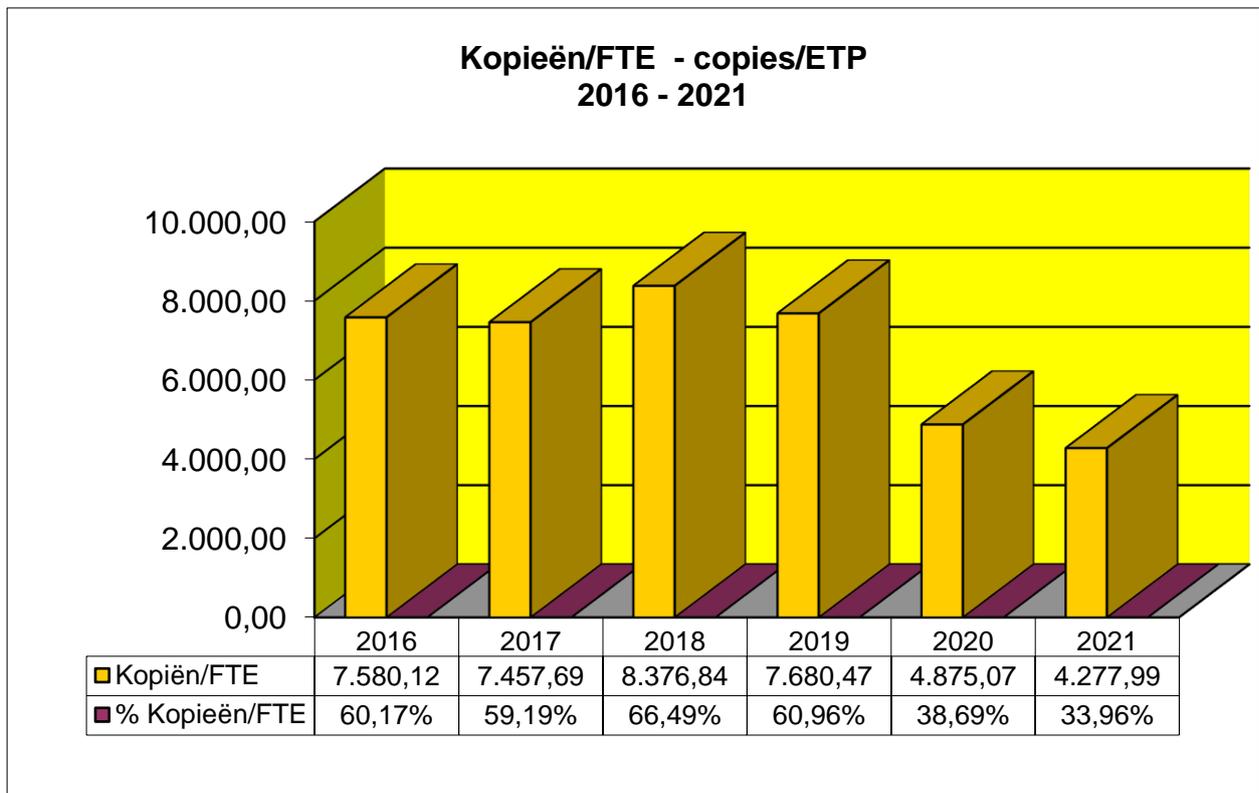
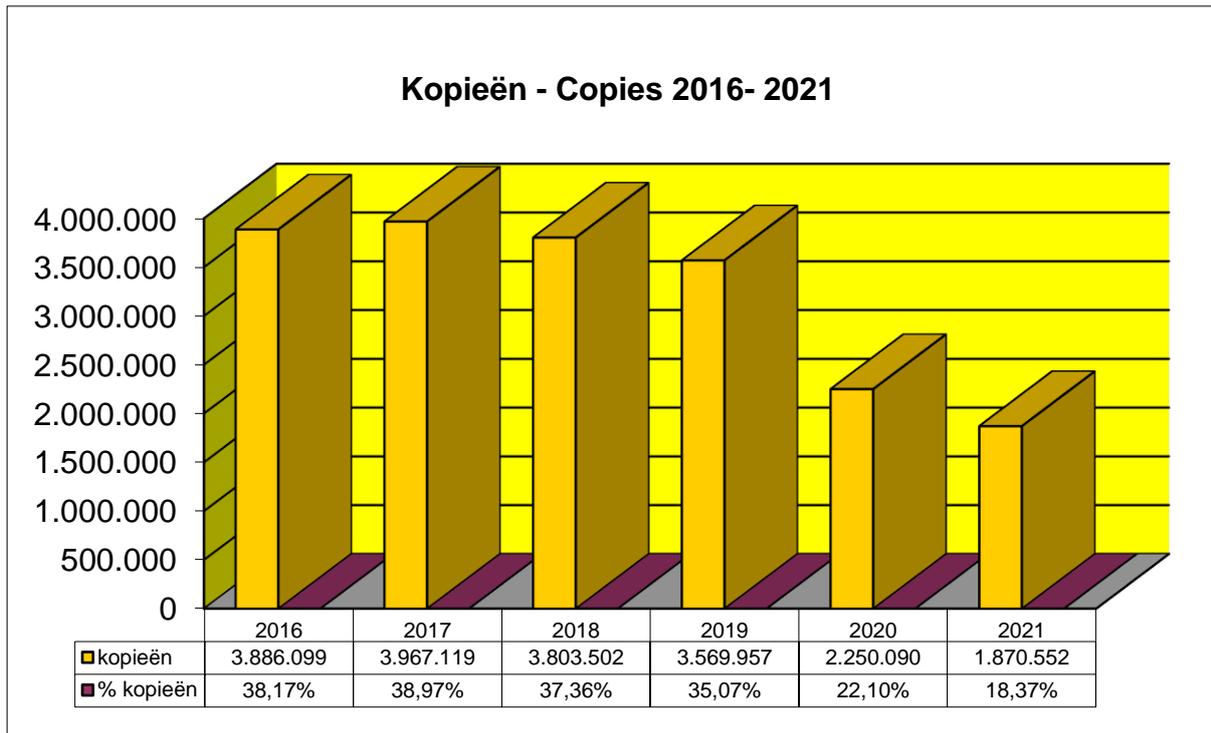
Certaines de nos précédentes déclarations environnementales comportaient une erreur quant aux chiffres communiqués sur la consommation du papier, et ce à notre désavantage. En effet nous avons tenu compte de l'entièreté de notre consommation papier (Bruxelles, Wallonie et Flandre) et le ratio consommation / équivalent temps plein ETP, était basé sur le personnel travaillant uniquement à Bruxelles, ce qui donnait une très grande consommation de papier, avec comme conséquence la non-atteinte de notre objectif paperless.

Ces chiffres ont été mis à jour et ne tiennent compte que de la consommation réelle de l'administration centrale à Bruxelles et des équivalents temps plein travaillant à Bruxelles.

NB : Le nombre de copies porte uniquement sur les ETP du SPF ETCS et pas pour les autres occupants du bâtiment (Institut, Régie des Bâtiments, Police des chemins de fer et Sciensano).



*Aperçu de notre consommation de papier de 2016 – 2021
(ETP du personnel du SPF ETCS uniquement)*



Le document de référence sectoriel fixe deux repères d'excellence :

1. La consommation de papier de bureau est inférieure à 15 feuilles A4/employé en équivalent temps plein/ journée de travail

Ce repère d'excellence n'est pas atteint. Cependant nous avons atteint l'objectif que nous nous sommes fixés : -10% pour la période 2019-2021 par rapport à la période 2016-2018

Notre consommation de papier journalière est de 17,60 feuilles par ETP/journée de travail. Nous n'atteignons pas dès lors le repère d'excellence fixé par document de référence sectoriel.

2. Le papier de bureau utilisé est 100 % recyclé ou certifié conformément à un label écologique ISO de type I (2) (label écologique de l'Union européenne, par exemple)

Ce repère d'excellence est respecté. Comme indiqué plus haut, nous utilisons du papier repro Navigator Universal A4 80 gm2, extra blanc, carton de 2500 feuilles et son évaluation conforme à la Norme ISO 14020 ; l'entreprise est certifiée ISO 9001 et ISO 14001 et labélisée FSC.

2.11. L'énergie



Trop froid, trop chaud, air sec ou au contraire humide... S'il y a bien une condition de travail qui nous affecte, c'est l'atmosphère de nos bureaux. Cependant, le chauffage et la climatisation constituent une part importante de la consommation d'énergie annuelle du bâtiment. Pour permettre à tous de travailler dans des conditions saines et agréables tout en atteignant son objectif de diminuer sa consommation d'énergie d'ici à 2010, notre SPF a fait procéder début 2009 à une évaluation de l'installation HVAC (chauffage, ventilation et climatisation) par une firme spécialisée. Les résultats de cette évaluation sont en cours d'étude et permettront d'apporter les modifications nécessaires à un fonctionnement optimal du système. Mais même avec un système hautement performant, la participation de tout un chacun est indispensable pour parvenir aux meilleurs résultats

Les deux sources d'énergie les plus utilisées sont le gaz et l'électricité.

La consommation énergétique est exprimée dans les graphiques sur la base de la superficie totale occupée, compte tenu de tous les occupants du bâtiment Blerot : Institut, Régie des Bâtiments, police des chemins de fer (depuis avril 2012) et Sciensano (depuis 2018), la superficie nette et les ETP.

Quelques remarques préalables :

Tant la superficie nette et le nombre d'ETP des occupants du bâtiment varie chaque année. Depuis 2014, nous utilisons une nouvelle méthode de calcul. Les couloirs sont à présent comptabilisés comme superficie occupée.

Les deuxième et troisième étage sont complètement occupés par l'Institut (deuxième étage), la Police des chemins de fer (deuxième et troisième étages) et Sciensano (deuxième étage). Le neuvième étage est notamment occupé par la Régie des Bâtiments, mais aussi par Sciensano.

La construction « verticale » de notre bâtiment a pour conséquence qu'une diminution de l'effectif du personnel (et étages) ne résulte pas aux effets positifs pour la consommation de gaz.

2.11.1. Tableau : aperçu de la surface occupée par le SPF ETCS (2006-2021)

Il s'agit de la surface occupée uniquement le par SPF ETCS (pas les autres occupants du bâtiment)

Année	Surface nette occupée en m ²	ETP	Surface/ ETP
2016	25.575,22	512,67	49,88
2017	25.575,22	531,95	48,07
2018	25.575,22	454,05	56,32
2019	25.575,22	464,81	55,02
2020	25.575,22	461,55	55,41
2021	25.575,22	437,25	58,49

2.11.2. La crise sanitaire Covid-19

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise liée à la pandémie de Covid-19. Tous les services ont dû s'adapter aux règles de sécurité visant à endiguer la propagation du virus, comme le télétravail.

Cependant une permanence devait être assurée à l'administration centrale, et donc une partie du personnel était présente dans le bâtiment.

L'eau, l'électricité, le gaz, les photocopieuses ont quand même été utilisés comme de coutume.

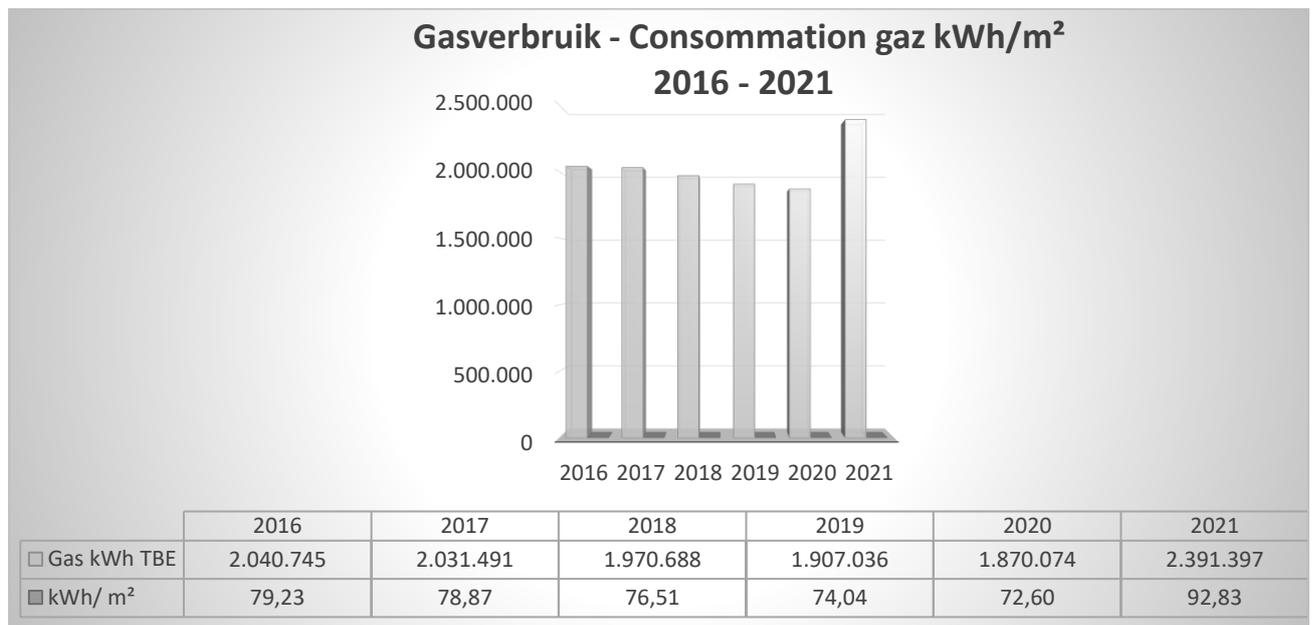
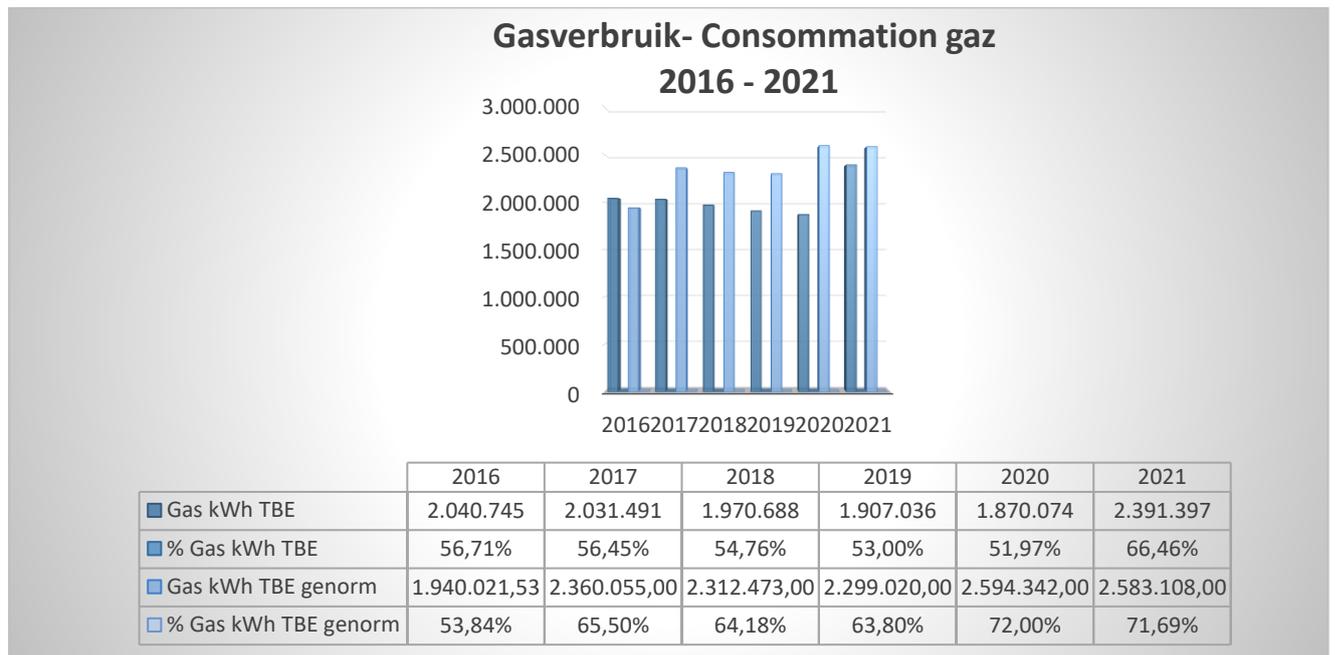
Certains de nos chiffres sont en diminution et d'autres en augmentation en 2020 et 2021 malgré la crise sanitaire. De ce fait nous allons mettre en place de nouvelles mesures afin de les améliorer.

2.11.3. Notre consommation de gaz

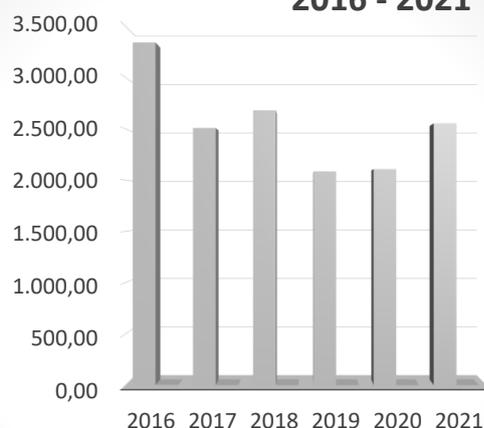
Pour le chauffage, nous utilisons le gaz. Chaque année, comme le prévoit la réglementation, nous faisons vérifier nos installations par un technicien agréé qui les règle selon les normes en vigueur.

Graphiques : aperçu de notre consommation de gaz pour la période 2016 – 2021

(ETP de tous les occupants du bâtiments)



Gasverbruik - Consommation gaz kWh/EFT-ETP 2016 - 2021



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
■ Gas kWh TBE/FTE TBE	3.341,60	2.507,55	2.681,03	2.084,81	2.107,10	2.553,55
■ % Gas kWh TBE/FTE TBE	84,11%	63,12%	67,49%	52,48%	53,04%	64,28%

Commentaire :

La consommation de gaz peut être gardée sous contrôle en utilisant de façon raisonnable le chauffage et les installations et en les entretenant. On ne peut toutefois pas continuer à économiser à l'infini. Il faut en effet garantir un certain confort au personnel.

Les facteurs climatiques jouent également un rôle mais il est impossible de les prévoir ou de les maîtriser, ce qui explique pourquoi les résultats peuvent être plus positifs certaines années que d'autres.

Le graphique montre **une augmentation de notre consommation de gaz**, nous devons faire encore mieux. Notre consommation reste élevée malgré tous nos efforts car comme souligné plus haut, le SPF ETCS n'est pas l'unique occupant du bâtiment.

Notre bâtiment dispose d'une grande salle de conférence au 1^{er} étage qui accueille beaucoup de personnes externes pour l'organisation de colloques et séminaires. Il est également important de souligner que la Police des chemins de fer est présente 24h/24 et 7j/7.

2.11.4. Notre consommation d'électricité

Saviez-vous que dans les bâtiments administratifs, l'éclairage représente environ 30% de la consommation totale d'énergie ? Un chiffre non négligeable que nous pourrions tous contribuer à diminuer ! Eteindre la lumière, c'est économiser de l'énergie. Mais c'est aussi diminuer la quantité de CO2 rejetée dans l'atmosphère. Ça ne demande pas beaucoup d'effort : il suffit d'appuyer sur l'interrupteur. C'est un petit geste qui ne vous coûte rien mais qui rapporte gros à l'environnement !

L'électricité est principalement utilisée pour l'éclairage et le fonctionnement des installations HVAC, pour le refroidissement du local du serveur (*server-room*), ainsi que pour le fonctionnement du matériel informatique (PC, imprimantes) et des photocopieuses.

L'électricité est également utilisée dans le cadre des activités « ménagères », comme la préparation de café ou la production d'eau chaude.

100% de la consommation électrique du SPF ETCS provient de l'énergie verte.

Objectifs et actions liés à l'aspect « électricité »

En matière d'économie d'électricité, de nombreux efforts ont déjà été fournis lors du premier cycle EMAS, comme l'installation de détecteurs de mouvements dans les escaliers de secours, les toilettes et l'auditorium Storck.

Les membres du personnel ont été sensibilisés à l'extinction de lumières et des appareils électriques lorsqu'ils quittent leur espace de travail, etc.

Nous avons également remplacé nos appareils électriques énergivores par des appareils de classe énergétique A++

Ces bonnes pratiques restent bien sûr d'actualité.

Cible : Diminuer notre consommation d'énergie de 5% pendant la période 2019-2021 par rapport à la période 2016-2018

2.11.5. Actions et meilleures pratiques permanentes déjà réalisées

- Encouragement du télétravail et du travail satellitaire (=> moins de personnes dans le bâtiment, donc moins de consommation d'eau et d'électricité). Cependant il est très difficile de constater l'effort fourni par notre SPF car la Police de chemins de fer qui occupe également le même bâtiment est présente 24h/24 et 7j/7.
- Entretien et réglage des installations d'air conditionné et des chaudières
- Sensibilisation du personnel à n'éclairer et ne chauffer que si nécessaire
- Sensibilisation du personnel à l'extinction des lumières et des appareils électriques lorsqu'on quitte le bureau (pour un certain temps).
- Remplacement des appareils énergivores

Moyens :

- Collaboration du service Communication pour la sensibilisation
- Affiches
- Accords avec la firme de maintenance et la RDB (notamment pour l'accès aux données).

Indicateurs :

- Compteurs de données

Résultats :

- Réduction de notre consommation énergétique
- Meilleur rendement des installations de chauffage et d'air conditionné

Nos réalisations

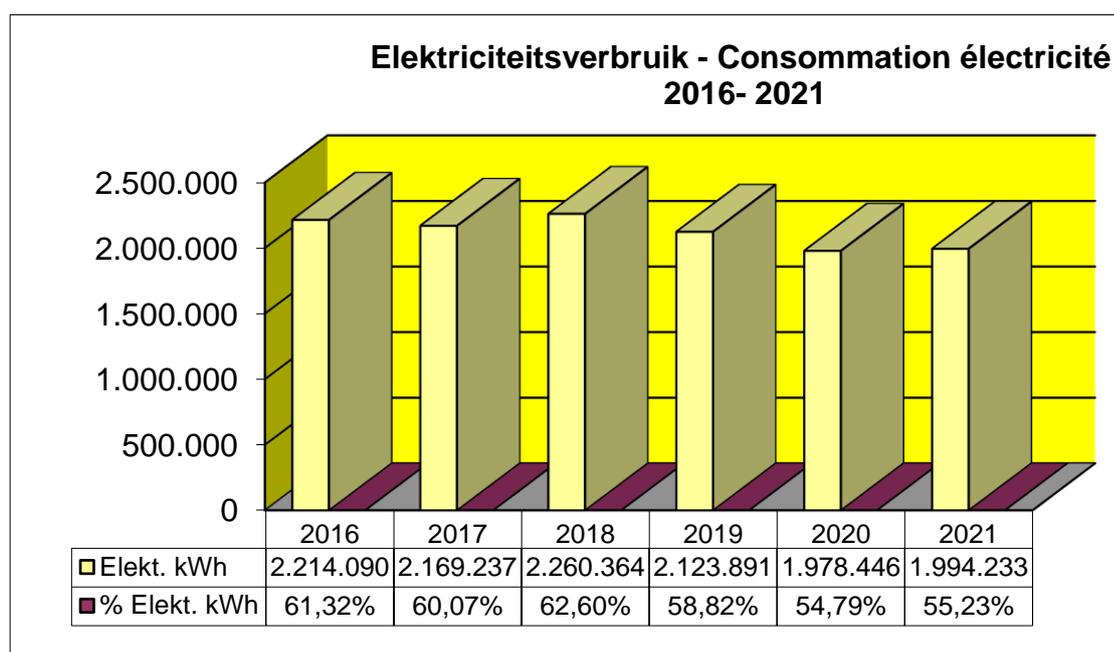
- Sensibilisation pour la campagne « on-off »

Résultats 2016 -2021

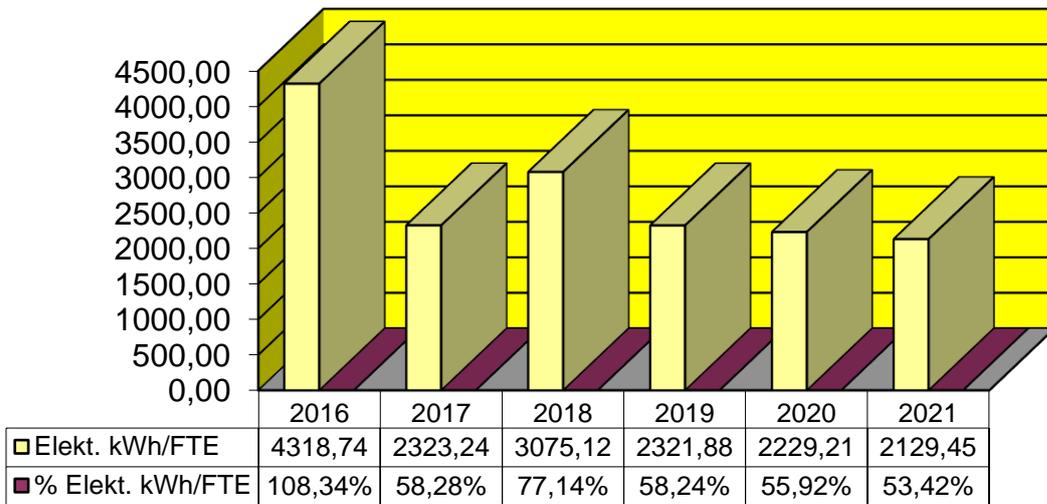
Voir graphique plus bas

2.11.6. Graphiques : aperçu de notre consommation d'électricité de 2016 – 2021

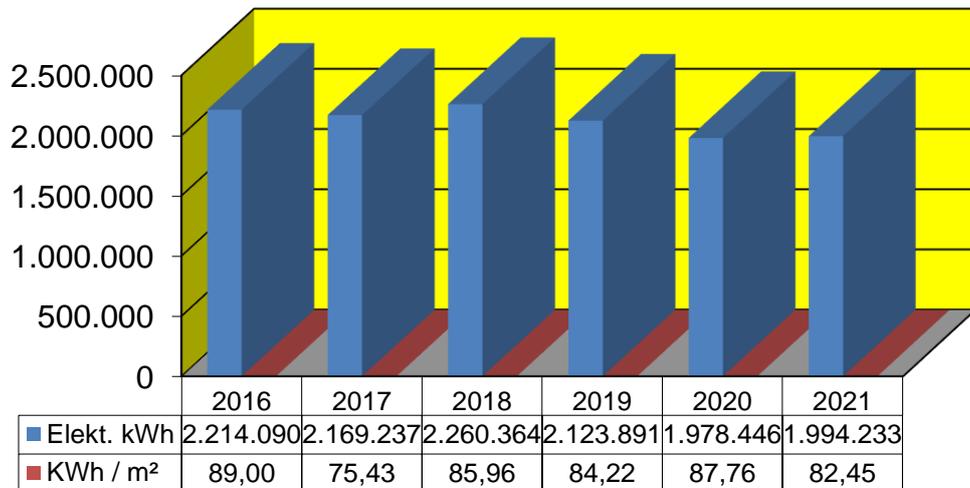
(ETP de tous les occupants du bâtiments)



**Elektriciteitsverbruik/FTE - Consommation électricité /ETP
2016- 2021**



**Elektriciteitsverbruik - Consommation électricité kWh/m²
2016 - 2021**



Afin de réduire la consommation d'électricité, nous prendrons différentes mesures, dont la description figure dans les fiches d'objectifs (notamment l'enlèvement de vieux appareils électroménagers, le remplacement des ampoules halogènes par des ampoules économiques, l'installation de détecteurs de mouvements dans les toilettes et les escaliers d'évacuation, remplacement et réduction des imprimantes en réseau, diminution du nombre d'imprimantes individuelles, etc.).

Commentaire :

Notre consommation d'électricité reste constante ces dernières années. La légère diminution de notre consommation d'électricité durant les années 2020 et 2021, nous permet d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés (-5% pour la période 2019-2021, par rapport à la période 2016-2018) mais ne peut être considérée comme représentative car elle est dû à l'impact de la crise sanitaire Covid-19.

Notre bâtiment est également occupé par d'autres occupants à savoir : la Police des chemins de fer, l'Institut pour l'égalité des femmes et hommes, l'institut scientifique, la Régie des bâtiments. Il dispose d'une grande salle de conférence au 1^{er} étage qui accueille de nombreuses personnes externes lors des colloques et séminaires. Il est également important de souligner que la Police des chemins de fer est présente 24h/24 et 7j/7.

Cependant nous continuons à mener des actions pour diminuer encore plus notre consommation.

2.11.7. Nos actions et meilleures pratiques déjà réalisées

- Actions de sensibilisation en collaboration avec le service Communication
- Installation de « led » au niveau T et au 9^{ème} étage (phase test)
- Installation de led nouvelle génération au niveau des surfaces occupées par la Police des chemins de fer
- Mise en route du processus de réduction et de suppression des vieux appareils électroniques personnels
- sensibilisation et consommation plus rationnelle des installations techniques ;
- extinction des lumières et des PC au moment de quitter les bureaux ;
- vérification de la bonne extinction des lumières par les gardiens du bâtiment ;
- arrêt des installations de renouvellement de l'air pendant les heures de fermeture des bureaux.
- l'aération est enclenchée une heure plus tard le matin et coupée une heure plus tôt le soir

En mars 2011, Nous avons lancé le projet « relighting », dont le but est de permettre de diminuer de façon importante notre consommation d'électricité. Ce projet prévoit l'adaptation des différentes installations électriques du bâtiment :

- escaliers d'évacuation : remplacement des armatures d'éclairage et installation de détecteurs de mouvement.
- kitchenettes : remplacement des armatures d'éclairage et installation de détecteurs infrarouges
- dans les couloirs menant à l'auditorium, à l'entrée du personnel et à l'imprimerie, installation de luxmètres qui règlent l'intensité lumineuse de la lumière artificielle.

Nous avons également dressé l'inventaire des appareils électroménagers présents aux différents étages. Les appareils qui ne répondent plus aux normes énergétiques (au moins classe A) ont été enlevés en 2019 par la Cellule Gestion des bâtiments qui les fera recycler.

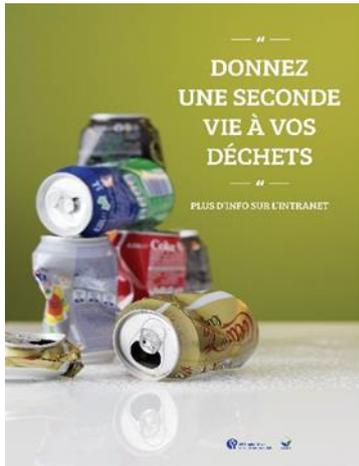
Une partie des anciens réfrigérateurs appartenant au SPF ETCS a été remplacée par de nouveaux appareils de classe A++ en 2019. Il a été également décidé de n'installer que 5 appareils au maximum par étage (en ce compris celui disponible dans la kitchenette) et un seul appareil par zone.

Dans un deuxième temps, la Direction de la logistique procédera à une analyse, en collaboration avec les différentes administrations, afin de déterminer si des appareils complémentaires sont nécessaires.

Les membres du personnel qui souhaitent utiliser leurs propres appareils (bouilloire, percolateur), doivent d'abord prendre contact avec le service Gestion du bâtiment avant la mise en service de leur appareil.

Des conseils pour économiser la consommation d'énergie : www.offon.be

2.12. Les déchets



2.12.1. Objectifs et actions liés à l'aspect « déchets »

Cible : réduire notre production de déchets de 10% pendant la période 2019-2021 par rapport à la période 2016-2018.

Actions Permanentes :

- Meilleure disposition des mini-parcs à conteneurs aux étages
- Sensibilisation du personnel
- Pour le personnel d'entretien : formation à l'utilisation des produits d'entretien pour éviter le gaspillage
- Mise en place de poubelles organiques

Moyens :

En fonction des moyens budgétaires disponibles, les actions suivantes seront entreprises en priorité :

- Sensibilisation du personnel et des fournisseurs
- Collecte des piles usagées

Indicateurs :

- Nombre de conteneurs à déchets
- Nombre d'enlèvements par Bruxelles-Propreté

Résultats :

- Accroissement du recyclage des déchets
- Meilleur tri

Résultats 2016 – 2020 :

Voir données, plus bas

2.12.2. Actions et meilleures pratiques déjà mises en œuvre

Un accès facile à des poubelles de recyclage pour tous les types les plus courants de déchets et l'installation des points de recyclage pour tous les autres types de déchets pour de réduire au minimum la production de déchets résiduels

- Mise en place des procédures et des archives sans support papier
- la durabilité des équipements et des fournitures
- certains marchés publics sont écologiques
- Nous utilisons des tasses et des verres réutilisables
- Nous réutilisons nos mobiliers et équipements de bureau (via gestion du bâtiment)
- Des fontaines à eau avec verres réutilisables mise à disposition dans les coins café et des carafes lors des réunions

En raison des restrictions budgétaires, l'objectif "remplacement des serviettes en papier par des sèche-mains électriques" n'est plus retenu. Vu le manque de place, l'objectif "collecte séparée des bouchons et bouchons en plastique" n'est pas retenu.

Sensibilisation autour de la thématique de la limitation des déchets en cuisine et l'accommodement des restes : affiche et sensibilisation sur l'intranet. Il a été demandé aux membres du personnel d'envoyer des recettes cuisinées à base de restes.

- Durant la fête du SPF ETCS : atelier "réalisation de sacs à partir de journaux", atelier réalisation de films alimentaires réutilisables
- Atelier « produits d'entretien écologique »
- Sessions d'info sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le SPF ETCS dispose déjà d'un système de recyclage perfectionné et de récolte des déchets par des entreprises spécialisées.

2.12.3. Composition des déchets

- papiers et cartons ;
- PMC ;
- déchets divers ;
- verre ;
- déchets électriques et électroniques, piles, etc. ;
- déchets dangereux.

2.12.4. Tableau : aperçu de la production de déchets pour 2009-2020

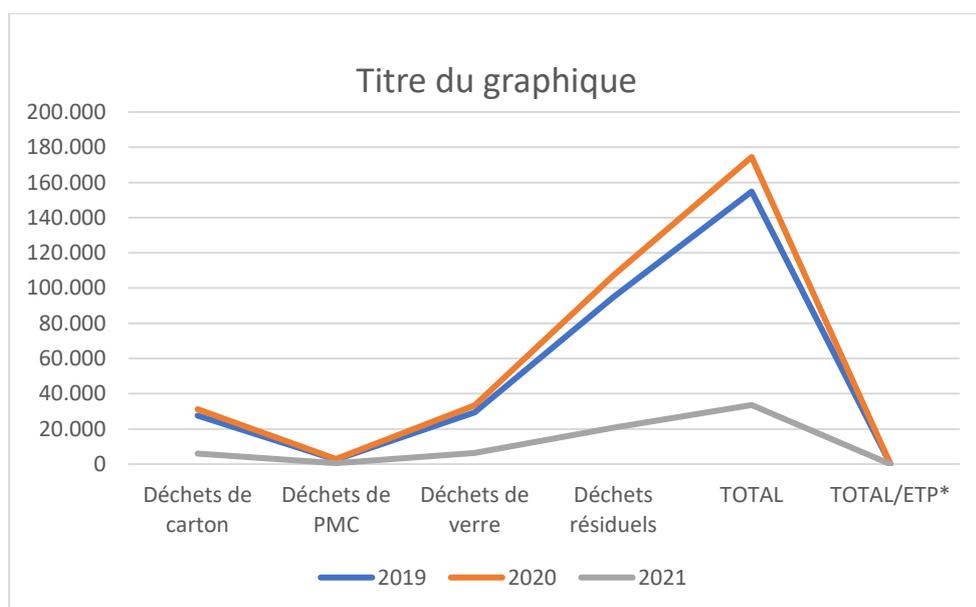
Contenu des containers :

- déchets ménagers : 1100 litres
- papier et carton : 1100 litres
- PMC : 1100 litres
- verre : 240 litres

*ETP pour l'ensemble des occupants du bâtiment (SPF ETCS, Police des chemins de fer, Sciensano, Régie des bâtiments, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes).

Année/ Jaar	jours travail /Aantal werkdagen	Déchets ménagers/H uishoud afval aantal containers 1100L	Papier/Karton aantal containers 1100L	PMC/PMD afval aantal containers 1100L	Verre/Glas afval aantal containers 240L	Total container	Total/ETP
2009	249	502	348	89	38	977	1,08
2010	246	500	360	89	48	997	1,08
2011	240	407	379	83	35	904	1,1
2012	245	490	405	82	39	1016	1,22
2013	240	476	459	87	33	1055	1,66
2014	244	552	389	74	24	1039	1,72
2015	243	490	298	63	25	876	1,68
2016	242	483	207	55	32	777	1,51
2017	244	481	221	57	32	791	1,07
2018	246	519	211	46	27	803	0,87
2020	246	398	175	29	19	621	0,69
2021	244	330	164	20	13	527	0,56

Déchets éliminés en kilogramme (kg)						
	Déchets de carton	Déchets de PMC	Déchets de verre	Déchets résiduels	TOTAL	TOTAL/ETP*
2019	27.600	2.530	29.440	94.760	154.830	173,89
2020	31.200	2.860	33.280	107.120	174.460	196,57
2021	6.000	550	6.400	20.600	33.550	35,82



Le document européen de référence sectoriel fixe comme repère d'excellence une production totale de déchets inférieure à 200 kg par ETP et par an. Ce que nous respectons parfaitement.

Cependant, force est de constater que toutes nos productions de déchets ont été en nette augmentation 2020. Cette augmentation est due à la présence d'une partie des occupants dans le bâtiment malgré la crise sanitaire, (et certains 24h/24, 7j/7), à un désencombrement massif des bureaux, mais aussi à l'apparition de nouveaux types de déchets dû à la crise sanitaire.

La diminution de nos déchets est spectaculaire en 2021, cependant, une fois de plus ces chiffres ne sont pas représentatifs à cause de la crise sanitaire.

Le deuxième repère d'excellence consiste en à ce qu'aucun déchet produit dans les immeubles de bureaux n'est mis en décharge.

Chaque type de déchets est collecté et traité selon la meilleure filière d'élimination, ce qui nous permet de respecter également ce repère européen d'excellence.

En effet pour chaque type de déchet, nous essayons, d'une part, d'en réduire la quantité et, d'autre part, de l'aiguiller vers la meilleure filière d'élimination. À cet égard, trois possibilités existent actuellement :

- l'enlèvement par l'Agence Bruxelles - Propreté, agréée par Bruxelles-Environnement, l'institut bruxellois pour la gestion de l'environnement, sous le n° d'enregistrement 001187017 comme collecteur de déchets (papier et carton, PMC, verre, déchets résiduels et les déchets dangereux) ;
- le parc à conteneurs ;
- l'enlèvement des déchets divers par l'Agence Bruxelles-Propreté.

Les déchets de fruits et légumes et les restes de repas ne sont pas collectés séparément.

Cette collecte distincte des déchets organiques inciterait également notre personnel à réfléchir à sa production de déchets. En matière de réduction de déchets, toute initiative, même minime, est bénéfique. Nous ne pouvons pas uniquement compter sur les efforts de nos fournisseurs !

Notre production de déchets est constante même si nous n'arrivons pas à diminuer nos déchets ménagers. La collecte de nos déchets organiques sera mise en place en 2022.

Dans ce cadre, nous avons d'ailleurs organisé une session d'information sur le gaspillage alimentaire, dans le cadre de la semaine européenne de la réduction de déchets. La formation dispensée par l'AFSCA a rencontré un franc succès.

Des informations sont disponibles sur l'intranet concernant le tri des déchets au sein de notre SPF.

2.12.5. Déchets dangereux

En plus des déchets résiduels, papier, carton, PMC et verre, nous éliminons également d'autres types de déchets appelés « déchets dangereux ».

Les déchets dangereux sont des déchets qui présentent des risques pour la santé humaine ou l'environnement : produits inflammables, explosifs, irritants, toxiques etc. Pour notre SPF, il s'agit des bidons vides de produits de nettoyages et des produits de nettoyages non utilisés.

Ce type de déchets ne peut pas être mélangé avec d'autres déchets et pour les éliminer, nous les déposons auprès d'un opérateur autorisé en Région de Bruxelles-Capitale.

En 2017 nous avons éliminé 40 kg de déchets dangereux, en 2018, 140 kg de déchets dangereux et 29 Kg en 2019. Aucun déchet dangereux n'a été éliminé en 2020 et 2021.

2.12.6. Actions et meilleures pratiques à poursuivre et/ou à développer

- Atelier fabrication d'emballage réutilisables
- Actions dans le cadre de la semaine européenne de réduction de déchets

Afin de pallier la problématique de tri de déchet et afin de diminuer les déchets ménagers, l'ancien réseau green a décidé dans un premier temps de mettre en place des poubelles organiques pour récolter uniquement des déchets verts. La phase test qui concerne les 7^{ème} et 8^{ème} étage aurait dû être mise en place au premier semestre 2020, avec à la clé une nouvelle campagne sur les tris des déchets. Ce projet est malheureusement en attente à cause de la crise sanitaire, et vu le télétravail permanent. Ça sera est une de nos priorités, dès que les collaborateurs reviendront au bureau.

- Réutilisation du mobilier et des équipements de bureau via une mise en place d'un inventaire en ligne des équipements, du mobilier et des articles de papeterie disponibles qui ne sont plus utilisés et s'assurer que tous les services et les membres du personnel le consultent avant d'acheter de nouvelles pièces ;
- Acheter des équipements et des fournitures, fabriqués à partir de matériaux recyclables ;
- Comptabiliser régulièrement les quantités de déchets produits par type de déchets, en couvrant tous les types de déchets (par exemple, fractions collectées séparément, déchets résiduels, déchets dangereux) grâce à des stratégies appropriées et à la participation du personnel de différents services.

2.12.7. Bien trier pour mieux recycler

Depuis que le [SPF ETCS](#) s'est engagé dans [EMAS](#), sa production de déchets a diminué et devrait continuer sur cette voie dans les années à venir. Mais même minimisée, cette production de déchets doit être traitée correctement. Recycler, c'est aussi prendre soin de l'environnement !

Pour permettre le recyclage correct de tous les déchets, il est indispensable de les trier. C'est pourquoi le SPF ETCS a placé des containers spécifiques à disposition du personnel. Les plus utilisés sont situés dans l'ensemble du bâtiment. La collecte de déchets moins fréquents, elle, est centralisée à un emplacement. Pour permettre à chacun de s'y retrouver, voici un petit inventaire des containers disponibles, de leur finalité et de leur emplacement.



Dans chaque bureau se trouve une poubelle. Vous pouvez y jeter vos déchets ordinaires : papiers sales, déchets ménagers, etc.



Déposez vos papiers et cartons dans ces bacs. Chaque bureau possède son propre bac, des bacs sont également disponibles à côté des photocopieuses.

Si vous avez de grandes quantités de papier à jeter, veuillez contacter le service Gestion Bâtiment qui vous fournira des containers appropriés.

Avant de jeter vos papiers, réfléchissez : ne pouvez-vous pas réutiliser des feuilles imprimées uniquement sur le recto comme brouillon ? Vous pouvez d'ailleurs apporter ces feuilles de brouillon à l'imprimerie pour les faire relier sous forme de bloc.

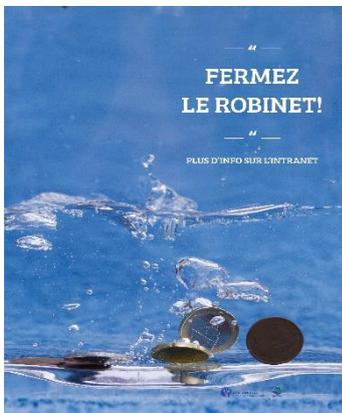


Cette poubelle est réservée pour les bouteilles en plastique, les flacons, les emballages métalliques et les cartons à boissons. Vous la trouverez auprès des photocopieuses. Ecrasez vos bouteilles et canettes avant de les jeter.



Cette poubelle accueillera vos déchets en verre propres. Vous en trouverez une auprès de chaque photocopieuse, ainsi qu'un container à verre plus grand à la cafétéria, au 1er étage. N'oubliez pas de rincer soigneusement vos récipients avant de les jeter, ainsi que d'en ôter le couvercle.

2.13. L'eau

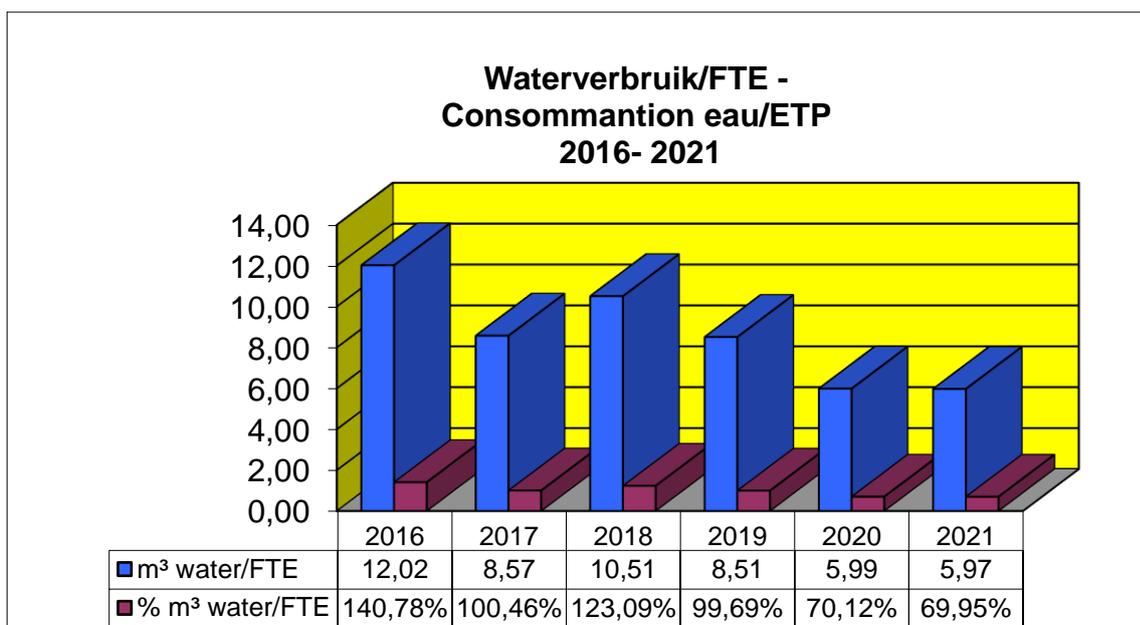
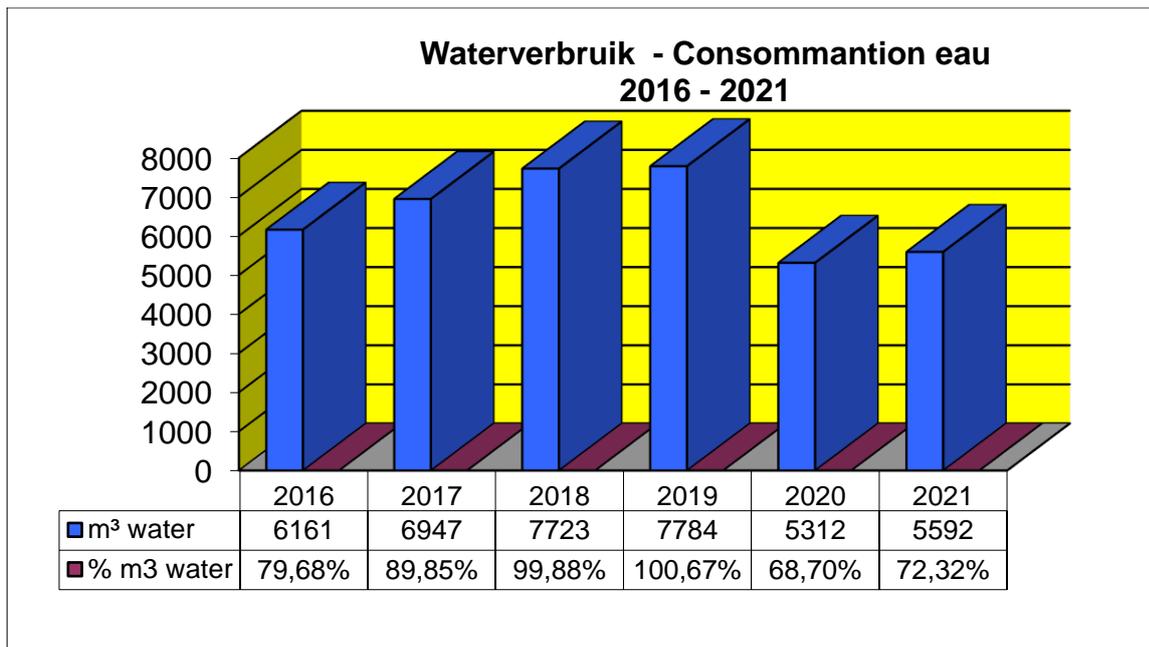


En une journée, chaque Belge consomme en moyenne 130 litres d'eau potable : la douche, la chasse d'eau, la vaisselle, la lessive... Cela ne paraît pas excessif, et pourtant, en Afrique, un habitant n'utilise que 50 litres environ d'eau potable par jour ! La consommation d'eau par personne ne cesse d'augmenter, mais la quantité d'eau douce disponible reste constante. D'après l'UNESCO, en 2025, de nombreux pays seront dans une situation de « pénurie physique » : leurs ressources en eau seront insuffisantes, quelles que soient les améliorations apportées à son utilisation. Pour éviter ou retarder au maximum cette échéance dramatique, chacun peut faire quelques petits efforts, chez soi mais aussi au travail.

2.13.1. Consommation d'eau du département ETCS

Graphique : aperçu de la consommation d'eau pour 2016 – 2021

*(*ETP de tous les occupants du bâtiments)*



Notre consommation d'eau se situe principalement au niveau des sanitaires. Nous attachons donc une attention particulière à la détection de fuites éventuelles. Il est également demandé aux membres du personnel de signaler les fuites d'eau au service de gestion du bâtiment.

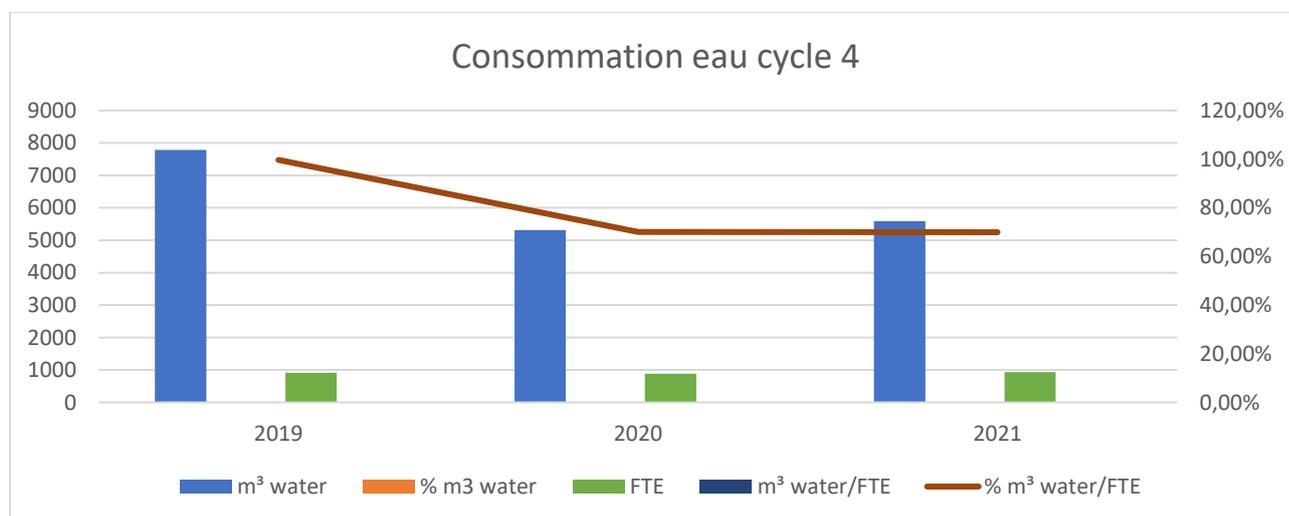
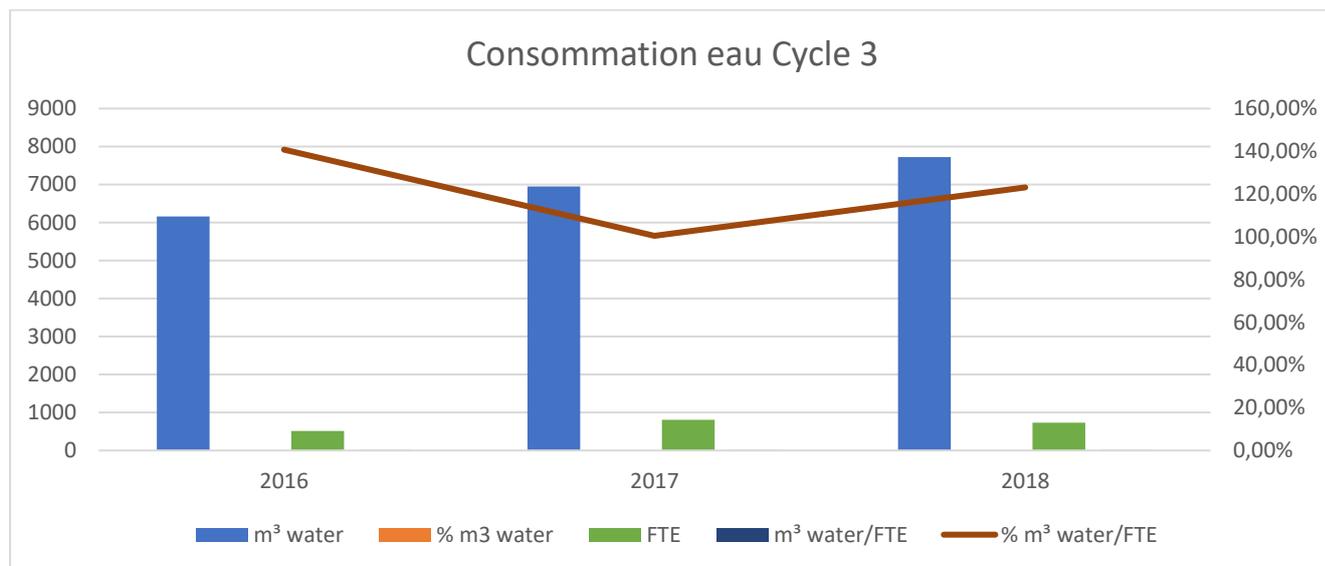
Les années 2016 et 2017 montrent une consommation constante de notre utilisation de l'eau. Cette dernière grimpe cependant en 2018 et 2019.

Cette forte augmentation en 2018 et 2019 peut être expliquée par l'augmentation du personnel occupant le bâtiment. En plus de la Police de chemin de fer présente 24h/24 et 7j/7, une autre organisation de plus de 100 Collaborateurs a été accueillie dans le bâtiment. De plus nous disposons d'une grande salle de conférence au 1^{er} étage qui accueille beaucoup de personnes externes pour des colloques et séminaires.

La diminution figurante de notre consommation d'eau durant les années 2020 et 2021 ne peut être considérée comme représentative car elle est dû à l'impact de la crise sanitaire Covid-19.

Malgré cette utilisation constante de l'eau ces dernières années, nous n'avons pas pu respecter le repère européen d'excellence qui fixe à moins de 6,4 m³ par ETP pour la consommation d'eau.

Cependant l'impact de la crise sanitaire, nous a permis de diminuer de notre consommation d'eau en 2020 et 2021, nous permettant ainsi de respecter le repère européen d'excellence, notre consommation d'eau par ETP étant à moins de 6 m³.



Commentaire :

Les robinets d'eau ont été réglés de manière à réduire la consommation d'eau. Les toilettes ont été équipées d'une double chasse d'eau.

2.13.2. Actions et meilleures pratiques déjà mises en œuvre, en vue de réduire la consommation d'eau

- Bien remplir les machines à laver avant de lancer le programme
- Signaler des fuites d'eau
- Effectuer la vaisselle avec le robinet fermé

2.14. Les émissions dans l'air (liées au bâtiment et autres)

2.14.1. Objectifs et actions liés à l'aspect « émissions dans l'air »

Nous produisons trop de CO₂ par l'utilisation de la voiture, de l'avion pour nos vacances pourtant bien méritées et parfois pour nos déplacements de service, mais aussi par nos installations de chauffage et d'air conditionné, etc.

Les émissions massives de CO₂ découlant de notre mode de vie entraînent des conséquences catastrophiques sur notre environnement. Compenser ces émissions nous permet de corriger quelque peu ces effets négatifs.

L'idéal serait évidemment de modifier nos habitudes de vie de manière à réduire considérablement nos émissions de CO₂ et alléger ainsi notre empreinte écologique.

Cible : Vu les restrictions budgétaires nous n'avons pas pu retenir des cibles chiffrées concernant la diminution des émissions CO₂. Mais nous essayons de nous engager pour fournir des efforts pour diminuer les émissions CO₂ par les actions suivantes :

Nos actions :

- Acquisition de véhicules de service moins polluants,
- Mise sur pied d'un plan d'action en cas de pics de pollution
- Réglage efficace des installations de chauffage et d'air conditionné

Étant donné les restrictions budgétaires, il n'est pas possible, pour l'instant, de faire des efforts ou de prendre des engagements en matière de compensation des émissions de CO₂.

Nos réalisations

Depuis 2015, juste avant les vacances d'été, une campagne de sensibilisation est menée autour du thème des voyages durables.

Astuces et idées de voyages durables :

www.greenwayoflife.wordpress.com

www.vakantievoetafdruk.nl

<http://www.tourisme-autrement.be>

2.14.2. Actions et meilleures pratiques déjà mises en œuvre

- Sensibiliser les travailleurs aux modes de déplacements durables
- Renouvellement de notre parc automobile
- Achat et mise à disposition de vélo électriques pour les missions de service à Bruxelles
- Encourager l'utilisation des transports en commun
- Installer un parking vélo couvert et sécurisé qui comprend le nombre de places minimum légal
- Tenir compte de l'Ecoscore lors de l'achat ou du leasing de véhicules (*le critère « Ecoscore » est déjà intégré* dans notre procédure d'achat de nouveaux véhicules via le contrat FOR/CMS)

2.14.3. Nos actions et meilleures pratiques à poursuivre et/ou à développer

- Mettre à disposition des travailleurs et visiteurs un plan multimodal qui informe de tous les moyens de transports existants pour rejoindre notre site
- Calculer nos émissions de CO₂ (voir point 2.14.5 Calcul du CO₂ pour le SPF ETCS)

Résultats :

Les émissions de CO₂ liées au bâtiment de notre SPF s'élevaient à 778.041 kg CO₂ en 2017, calcul réalisé dans le cadre de notre plan de déplacement des entreprises.

2.14.4. Utilisation de véhicules de service et déplacements de service à l'étranger

En 2017, 154 déplacements de service ont été effectués à l'étranger. Les moyens de transport utilisés ont été l'avion (80), le train (41) et la voiture personnelle (33). Pour les déplacements en avion et en train, les émissions de CO₂ ont pu être calculées. 121 déplacements vers 25 destinations différentes ont engendré une émission de 34,33 ton CO₂. Depuis cette période, nous n'avons pas effectué de calcul de notre production de CO₂.

Afin de respecter le règlement Emas, nous avons mis tout en œuvre pour calculer et déterminer nos émissions de CO₂ pour l'année 2021.

2.14.5. Calcul du CO2 pour le SPF ETCS

Pour le calcul de la production de CO₂, le point de départ des voyages en avion est toujours Bruxelles-National et l'aéroport de la capitale du pays en question, pour les déplacements en train la gare de départ était Bruxelles-midi.

2.14.6. Electricité

Pour notre bâtiment (Ernest Blerot 1), 1 994 233 kWh d'électricité ont été consommés en 2021. Par rapport aux 3 610 949 kWh de 2006 (date de début des mesures = 100%), ce qui représente 55,23%.

Cela représente près de la moitié de la consommation d'électricité depuis 2006. Ces chiffres incluent également la consommation de nos serveurs TIC.

Selon la Régie des bâtiments, notre électricité est entièrement composée d'électricité 100% verte. [Cela signifie que nous n'avons pas d'émissions de CO₂ et donc pas besoin de les compenser.](#)

Elektriciteit/Électricité	KWh	Emissiefactor Groene stroom- Facteur d'émission Électricité verte	Uitstoot- Emission	Uitstoot/FTE - Émissions/ETP
	1.994.233	0 kgCO ₂ -eq/kWh	0 kgCO ₂ -eq	0 kgCO ₂ -eq

2.14.7. Gaz

Pour le gaz naturel, nous avons eu une consommation de 2 391 397 kWh pour 2021. Pour convertir ce chiffre en consommation de CO₂, nous prenons notre consommation par m³. Cela représente 236 304 Nm³. En multipliant ce chiffre par le facteur d'émission 2,085 kgCO₂-eq/Nm³, on obtient 492 693,84 kgCO₂-eq.

Gas-Gaz	Gas Nm3	Emissiefactor Gas Facteur d'émission Gaz	Uitstoot- Emission	Uitstoot/FTE (EFT936,5) Émissions/ETP (ETP 936,5)
	236.304	2,085 kgCO ₂ -eq/Nm ³	492.693,84 kgCO ₂ -eq	526,19 kgCO ₂ -eq

2.14.8. L'eau

La consommation d'eau de notre bâtiment était de 5592 m³ en 2021. Le facteur d'émission pour la consommation d'eau est de 0,79 kgCO₂/m³. Ce facteur d'émission n'a pas pu être trouvé sur le site web mentionné précédemment, mais il a été trouvé dans un rapport de la KU Leuven.¹ La conversion de notre consommation d'eau en consommation de CO₂ s'élève à 4 417,68 kgCO₂-eq.

Water-Eau	Water m3	Emissiefactor Water* Facteur d'émission eau*	Uitstoot Emission	Uitstoot/FTE (EFT936,5) Émissions/ETP (ETP 936,5)
	5.592	0,79 kgCO ₂ -eq/m ³	4.417,68 kgCO ₂ -eq	4,72 kgCO ₂ -eq

*HOLEMANS, H., *Bepaling van de CO₂-voetafdruk van de Universiteit Gent, Projectwerk milieu Faculteit economie en bedrijfswetenschappen K.U. Leuven, 2017-2018, p. 32.*

¹ HOLEMANS, H., *Bepaling van de CO₂-voetafdruk van de Universiteit Gent, Projectwerk milieu Faculteit economie en bedrijfswetenschappen K.U. Leuven, 2017-2018, p. 32.*

2.14.9. Papier de bureau

Aucun facteur d'émission n'a pu être trouvé pour la consommation de papier de bureau. Ce que l'on peut constater, en revanche, c'est que 212 kg de papier correspondent à une consommation d'énergie de 500kWh.² Converti en 1 feuille de papier (d'une moyenne de 5gr), cela signifie 0,1179kWh.

Pour notre consommation en 2021, cela représente 462 138,17 kWh, soit 241 698,26 kgCO₂-éq (facteur d'émission pour l'électricité grise = 0,523 kgCO₂-éq/kWh).

Kantoorpapier Papier de bureau	# bladen # feuilles	Coefficient kWh/blad** Coefficient kWh/feuilles**	Uitstoot- Emission	Uitstoot/FTE (EFT 437,25) Émissions/ETP (ETP 437,25)
	1.870.552	0,01179	11.534,14 kgCO ₂ -eq	26,38 kgCO ₂ -eq***
	Papier kWh	Emissiefactor Grijze stroom Facteur d'émission Électricité grise		
	22.053,81 kWh	0,523 kgCO ₂ -eq/kWh		

**<https://www.antilopedebie.be/2019/05/23/co2-uitstoot/>

*** Kopieën/FTE: (4.277,99*0.01179 = 50,44 kWh --> 26,38 kgCO₂-eq)

Remarque : Le site web des facteurs d'émission ne précise pas si les 500 kWh correspondent à la consommation de l'usine ou à celle du particulier. S'il s'agit de notre consommation, nous pourrions discuter de son inclusion dans l'électricité verte. S'il s'agit de la consommation de l'usine, tout dépend si elle utilise de l'électricité verte pour produire le papier. Dans les deux cas, nous pourrions discuter de l'opportunité d'inclure la consommation de papier.

2.14.10. Déchets

Aucun facteur d'émission n'a été trouvé non plus pour le traitement des déchets. Une étude de la KU Leuven³ a mentionné certains coefficients (pour certains déchets). Un calcul n'a été possible que pour les déchets ménagers (déchets résiduels).

Déchets résiduels (coefficient = 363 kgCO₂/tonne) = 20,6 tonnes* 363 kgCO₂/tonne = 7 477,8 kgCO₂eq

Déchets éliminés en kilogramme (kg)						
	Déchets de carton	Déchets de PMC	Déchets de verre	Déchets résiduels	TOTAL	TOTAL/ETP*
2019	27.600	2.530	29.440	94.760	154830	173,89
2020	31.200	2.860	33.280	107.120	174.460	196,57
2021	6.000	550	6.400	20.600	33.550	35,82

² Antilope De Bie nv, De CO₂-uitstoot van papier, <https://www.antilopedebie.be/2019/05/23/co2-uitstoot/> (Consultatie 01/06/2022, YouTube video in de link).

³ HOLEMANS, H., *Bepaling van de CO₂-voetafdruk van de Universiteit Gent*, Projectwerk milieu Faculteit economie en bedrijfswetenschappen K.U. Leuven, 2017-2018, p. 42.

Restafval Déchets résiduels	Restafval Ton- Déchets résiduels en tonne	Emissiefactor restafval**** Facteur émission déchets résiduels ****	Uitstoot- Emission	Uitstoot/FTE (EFT 936,5) Émissions/ETP (ETP 936,5)
	20,6	363 kgCO ₂ /ton	7.477,8 kgCO ₂ -eq	8 kgCO ₂ -eq

**** HOLEMANS, H., Bepaling van de CO₂-voetafdruk van de Universiteit Gent, Projectwerk milieu Faculteit economie en bedrijfswetenschappen K.U.Leuven, 2017-2018, p. 32.

Remarque : Le reste des flux de déchets n'a pas pu être calculé car nous n'avons pas de coefficient pour ces derniers. Ce chiffre est donc une sous-estimation de notre consommation réelle de CO₂ en matière de traitement des déchets.

2.14.11. Véhicules de service

Pour les véhicules de service, nous avons un tableau avec toutes les consommations (litres et kWh) par véhicule en 2021. Au sein du SPF WASO, il existe des voitures qui fonctionnent avec un moteur à combustion (Diesel ou Essence), un moteur hybride (Electricité + Essence), un moteur GPL (GPL) et un moteur électrique (Electricité). Dans notre liste, il y a une camionnette de livraison sans chiffre de consommation annuelle. Il n'a donc pas été pris en compte pour le calcul. Des facteurs d'émission ont été définis pour chacun de ces carburants :

- Diesel : 3,262 kg CO₂-eq/litres
- Essence : 2,784 kg CO₂-eq/litres
- Electricité : 0,523 kg CO₂-eq/kWh
- LPG : 1,798 CO₂-eq/litres

Si nous calculons tous les véhicules, selon les facteurs d'émission correspondants, nous arrivons à 44 435,46 kgCO₂-eq.

Remarque : Ce calcul ne prend pas en compte les véhicules propres de nos inspecteurs, ni les déplacements domicile-travail.

Tableau de la consommation annuelle de véhicules de service (transport de personnes) en 2021

Jaar aankoop op leasing	Merk	Model	Technologie / Brandstoftype	Jaarlijks verbruik (liters) of indien beschikbaar (kWh)	Eventuele toelichting
2012	Renault	Scenic	Verbranding (diesel)	223,92	domaines 04/06/2021
2013	Toyota	Prius	Hybride (benzine)	476,34	domaines 01/09/2021
2015	Audi	A5	Verbranding (diesel)	28,50	Retour fin de contrat 31/01/2021
2016	Peugeot	5008	Verbranding (diesel)	1.084,29	
2016	Opel	Zafira	Verbranding (diesel)	739,27	
2020	VW	Passat break	Verbranding (benzine)	1.183,25	
2020	jaguar	F-pace	Verbranding (diesel)	1.768,08	
2020	BMW	serie 4	Verbranding (benzine)	1.855,28	
2020	VW	GOLF (K)	Hybride (benzine hybride PHEV)	2.266,47	Electric Charge
				143,99	Essence
2020	VW	GOLF (R)	Hybride (benzine hybride PHEV)	1.041,75	Electric Charge
				163,68	Essence
2020	Tesla	S3	Batterij (elektriciteit)	2335,49	Electric Charge
2020	Volvo	XC60	Hybride (benzine)	2335,49	
2021	MERCEDES	Classe C	Verbranding (benzine)	2314,72	
2021	VW	GOLF (A)	Hybride (benzine hybride PHEV)	155,30	Electric Charge
				741,37	Essence
2021	VW	GOLF (L)	Hybride (benzine hybride PHEV)	43,65	Electric Charge
				237,14	Essence
2021	VOLVO	XC60	Hybride (benzine hybride PHEV)	pas d'info	Electric Charge
				1089,52	Essence

Dienstvoertuig Véhicules de service	Diesel (liter/litre)	Benzine-Essence (liter/litre)	Elektriciteit Électricité (kWh)	LPG (liter/litre)		
	223,92	476,34	2266,47	824,65		
	28,5	1183,25	1041,75			
	1084,29	1855,28	2335,49			
	739,27	143,99	155,3			
	1768,08	163,68	43,65			
		1621,47				
		2314,72				
		741,37				
		237,14				
		1089,52				
Totaal-Total	3844,06	9826,76	5842,66	824,65		
Emissiefactor Facteur d'émission	3,262 kg CO2- eq/liter	2,784 kg CO2- eq/liter	0,523 kg CO2- eq/kWh	1,798 CO2- eq/liter	Totaal Total	Uitstoot/FTE (EFT 437,25) Émissions/ETP (ETP 437,25)
CO2-eq	12.539,32	27.357,70	3.055,71	1.482,72	44.435,4 kgCO2-eq	101,62 kgCO2-eq

2.14.12. Voyages d'affaires

Pour les voyages d'affaires, nous disposons de 3 types de transport, à savoir l'avion, la voiture et le train. Le calcul présenté dans la section "Véhicules de service" est plus précis, car nous déterminons ici la quantité exacte de carburant consommé et la convertissons en consommation de CO₂. Cependant, nous ne le connaissons pas pour les véhicules utilisés pour les déplacements professionnels, nous estimons donc la consommation moyenne pour chaque véhicule et la multiplions par les kilomètres parcourus. (L'estimation de la consommation moyenne a été faite via le site web des facteurs d'émission).

- Avion (facteur d'émission = 0,182 kgCO₂-eq/km) : 12.389km → 2.254,8 kgCO₂-eq
- Voiture (Type inconnu, facteur d'émission = 0,193 kgCO₂/km) : 3.951km → 762,54 kgCO₂-eq
- Train (Type inconnu, facteur d'émission = 0,002 kgCO₂/km) : 3.519km → 7,04 kgCO₂-eq

Au total, cela signifie que 3 024,38 kgCO₂-eq ont été consommés lors des déplacements professionnels en 2021.

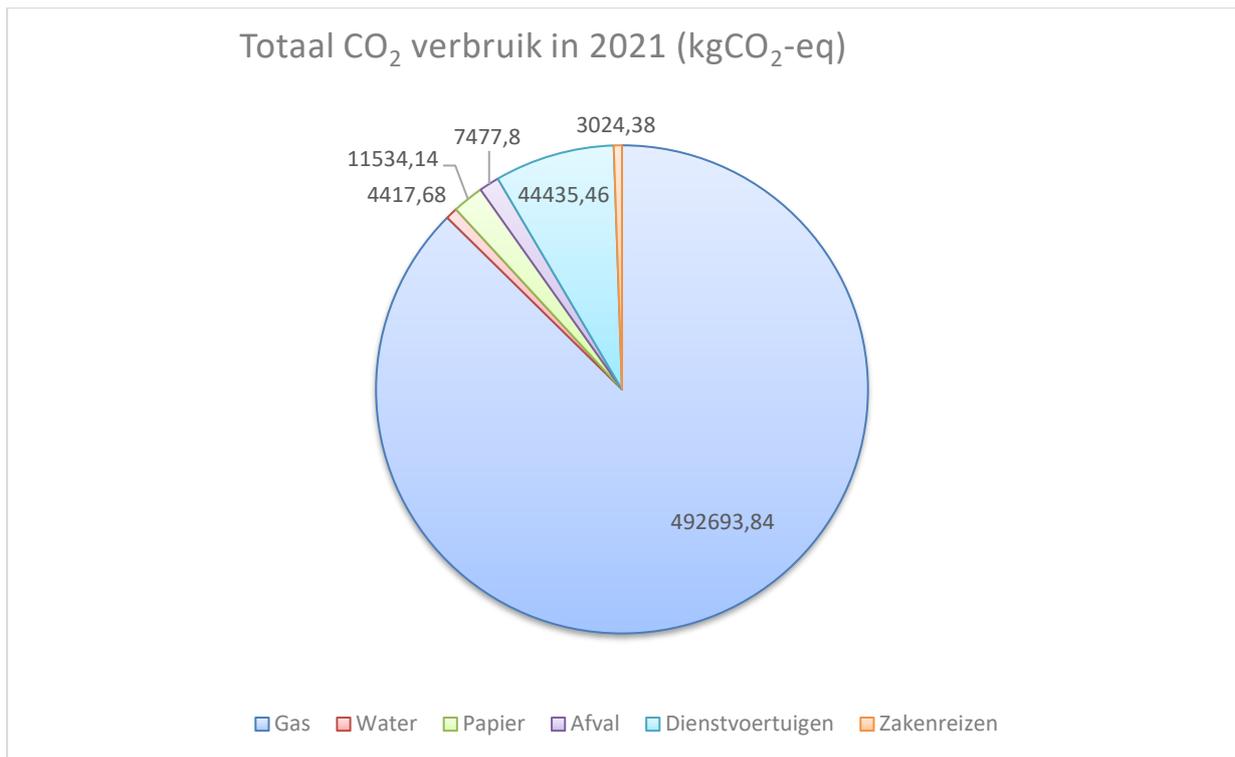
Zakenreizen Voyages d'affaires	Vliegtuig Avion (km)	Auto (km)	Trein Train (km)	Totaal Total	Uitstoot/FTE (FTE 437,25) Émissions/ETP (ETP 437,25)
	12.389	3.951	3.519		
Emissiefactor Facteur émission	0,182 kgCO ₂ -eq/km	0,193 kgCO ₂ /km	0,002 kgCO ₂ /km		
CO ₂ -eq	2.254,8 kgCO ₂ -eq	762,54 kgCO ₂ -eq	7,04 kgCO ₂ -eq	3.024,38 kgCO ₂ -eq	6,92 kgCO ₂ -eq

2.14.13. Conclusion calcul de la consommation de CO₂ en 2021

Le **total** de tous les calculs ci-dessus est de 563.583,3 kgCO₂-eq (ou 563,58 tonnesCO₂-eq). Actuellement, le prix fluctue autour de 87 euros par tonne de CO₂ (mai 2022).⁴ Pour connaître le prix actuel, veuillez consulter le site web suivant : <https://www.eex.com/en/market-data/environmental-markets/auction-market>.

Uitstoot FTE Gebouw (FTE 936,5)	Uitstoot FTE FOD WASO (FTE 437,25)	Totaal uitstoot Émission totale
Émissions ETP Bâtiment (ETP 936,5)	Émissions ETP SPF ETCS (ETP 437,25)	
538,91 kgCO ₂ -eq	134,92 kg CO ₂ -eq	
Totaal uitstoot Gebouw Émission totale bâtiment	Totaal uitstoot FOD WASO Émission totale SPF ETCS	
504.589,32 kgCO ₂ -eq	58.993,98 kgCO ₂ -eq	563.583,3 kgCO ₂ -eq

⁴ Carbonkiller, Wat kost een CO₂-recht,



Cela signifie que le SPF ETCS devrait payer **49.031,46 euros** pour compenser son CO₂ total.

Il convient de noter qu'il s'agit d'une estimation. En particulier pour les déchets, aucun facteur d'émission n'a pu être trouvé et notre consommation sera plus élevée que le chiffre indiqué dans ce document.

Nos plus gros consommateurs de CO₂ sont le gaz et le papier de bureau. Si nous devons inclure les voitures de nos inspecteurs dans notre consommation de CO₂, les véhicules de service seraient également responsables d'une plus grande consommation de CO₂, mais pour l'instant nous n'avons pas de chiffres à ce sujet et nous le laisserons hors du champ d'application.

Si nous ne voulons compenser notre consommation de CO₂ que pour **les véhicules de service et les déplacements professionnels**, cela représenterait

47 459,84 kgCO₂-eq (ou 47,45 tonnesCO₂-eq). Et cela revient à **4 128,15 euros**.

<https://www.carbonkiller.org/nl/i/wat-kost-een-co2-recht> (Consultation 01/06/2022).

2.14.14. Possibilités de compenser le CO₂

Compensation au sein du SPF ETCS

1. Acheter des voitures de fonction ou des vélos électriques (se débarrasser des vieilles voitures polluantes)
2. Petit-déjeuner/brunch/dîner durable pour le personnel (boissons d'entreprise en été)

3. Avantages extra-légaux pour les membres du personnel (comme récompense lorsque nous atteignons nos objectifs, par exemple l'Eco-check)
4. Améliorations du bâtiment (si possible)
5. Investir dans des parcs éoliens, des parcs de panneaux solaires (énergie verte) ou le boisement en Belgique
6. Ergonomie (au bureau et à la maison)
7. Élargir l'offre de sports
8. Plus de plantes dans le bâtiment

Compensation hors SPF ETCS

Vous pouvez "acheter" une compensation de CO₂ auprès des entreprises énumérées ci-dessous. Le SPF ETCS verse un montant (que nous avons calculé nous-mêmes ou que vous pouvez calculer sur les sites web ci-dessous) et il veille ensuite à ce que des arbres soient plantés ou que des projets soient lancés (par exemple : investir dans la production d'énergie verte) avec notre argent. Le problème de ce système est qu'il est difficile de voir ce qui se passe réellement avec votre argent.

Cependant, il existe une autre alternative comme le "Gold Standard" (<https://www.goldstandard.org/about-us/partners>). Il s'agit d'un label fiable pour les projets qui compensent les émissions de CO₂. Il est soutenu par le Fonds Mondial pour la Nature, entre autres. Sur le site web de Gold Standard, vous pouvez trouver tous les partenaires.

1. Plantation d'arbres

Trees for All : il est possible de saisir votre consommation de CO₂ et voir combien vous pouvez donner aux fonds pour compenser votre consommation de CO₂ en plantant des arbres.

<https://treesforall.nl/compenseer-co2/>

2. Soutenir les alternatives respectueuses de l'environnement

Greenseat : il est possible de saisir compenser la consommation de CO₂ liée aux voyages en avion.

Mais investir aussi dans les parcs éoliens ou le biogaz. <https://greenseat.nl/>

3. Investir dans des projets d'économie d'énergie

Fair Climate Fund : il est possible de saisir votre consommation de CO₂ en tant qu'entreprise et voir ensuite combien vous pouvez donner aux fonds pour compenser votre consommation de CO₂ par des projets respectueux de l'environnement. <https://www.fairclimatefund.nl/co2-calculator>

2.15. Achats et consommations durables

Les marchés publics durables consistent en ce que les autorités publiques soient attentives à ce que les biens, services et travaux qui font l'objet du marché produisent un impact social et environnemental négatif au travers de leur cycle de vie, moindre que d'autres biens, services et travaux remplissant la même fonction primaire.

À cet effet, il convient de tenir compte des trois piliers du développement durable et plus particulièrement :

1. améliorer la qualité de la croissance économique, de la compétitivité des entreprises et des conditions de concurrence en créant des règles du jeu équitables, afin de permettre à suffisamment d'entreprises de concourir pour les marchés publics
2. protéger l'environnement et réduire l'empreinte écologique de la consommation des services publics
3. encourager le travail digne, les conditions de travail et les emplois verts

Les achats font partie des points importants car ils sont à la base d'une série de processus tels que la consommation de matières premières et la production de déchets. Dans le cadre de ces achats, il convient donc d'entamer certaines actions.

En développant une politique d'achat cohérente qui reflète nos valeurs, nous adressons, tant en interne qu'en externe, un signal clair quant à l'engagement de l'institution elle-même dans ce domaine. Ainsi, une partie des produits que nous acquérons sont issus du commerce équitable (café, jus de fruits, etc.).

Dans la mesure du possible, nous nous orienterons davantage vers les produits écologiques, ce que nous avons déjà fait pour les produits de nettoyage, par exemple. Les produits de nettoyage utilisés sont de la marque « *Green care* ». Les nettoyeuses ont également suivi une formation au sujet de l'utilisation de ces produits d'entretien. Cette formation est régulièrement remise à jour.

Le choix des produits et articles de bureau écologiques se base sur le catalogue de Lyreco et FORCMS. Environ 39% de nos fournitures de bureau sont « vertes ». Lorsqu'il s'agit d'articles non durables, c'est pour des motifs budgétaires ou en l'absence d'alternative écologique.

Achats TIC : les cartouches et recharges d'encre sont recyclées et/ou remplies à nouveau. Ces cartouches et recharges font parfois l'objet de plaintes (lignes ou taches sur les documents imprimés). Ici aussi, nous optons pour les alternatives les plus « durables et écologiques ».

2.15.1. Alimentation durable : quelques conseils



Nous considérons un produit comme durable lorsqu'il satisfait à un certain nombre de conditions, par exemple : un impact minimal sur l'environnement et le climat, une consommation limitée d'énergie (fossile) et une rémunération correcte pour le producteur.

2.15.2. Mangez des produits de saison !

Opter pour les produits de saison de la région permet de réaliser d'importantes économies d'énergie car cela réduit le transport (circuits d'approvisionnement courts) et permet d'éviter de cultiver certains légumes comme les tomates et les concombres hors saison dans des serres chauffées.

Du bio et encore du bio ! Les produits biologiques sont plus respectueux de l'environnement car ni engrais chimique – dont la production requiert beaucoup d'énergie – ni pesticide synthétique – dont les résidus se retrouvent sur le sol ou dans l'eau – ne sont utilisés pour leur culture. La production animale locale permet d'éviter l'excédent de fumier. Ce mode de production présente encore d'autres points positifs : la lutte contre l'érosion du sol grâce à l'utilisation d'engrais verts, le refus d'utiliser des végétaux génétiquement modifiés, une limitation stricte de la quantité d'additifs et d'arômes (synthétiques) dans les produits bio transformés.

Végétarien, de temps en temps, ça fait du bien ! Le végétarisme ou le fait de remplacer occasionnellement des aliments d'origine animale comme la viande et les produits laitiers par des produits d'origine végétale peuvent influencer considérablement notre empreinte écologique et le climat.

Les animaux occupent beaucoup de place (au sens propre comme au sens figuré) et engloutissent une grande quantité de nourriture végétale qu'ils transforment ensuite en viande, en lait et en œufs. Il est possible de différencier les produits d'origine animale sur base des grammes de CO₂ émis par kilo de produit. La viande bovine et les produits laitiers tels que le beurre, le lait et le fromage battent des records en matière d'émissions de CO₂ avec des valeurs qui sont de 3 à 7 fois plus élevées que celles de la viande porcine ou du poulet. Ce phénomène n'est pas tant dû à une part plus élevée d'aliments pour bétail achetée mais plutôt au fait que les bovinés éructent et/ou émettent des flatulences toutes les 40 secondes : une source considérable de méthane, un gaz à effet de serre.

Cuisez de manière durable ! Même les personnes qui prennent la peine de cuisiner elles-mêmes risquent de perdre une part importante des nutriments durant la préparation. Des techniques culinaires appropriées permettent d'économiser de l'énergie. Quelques règles pratiques à appliquer : épluchez les légumes aussi peu que possible (carottes) ou laissez de préférence l'épluchure à la cuisson (pommes de terre), lavez les légumes, si nécessaire, avant de les découper (poireaux). Cuire les aliments à la vapeur ou les faire mijoter permet de mieux conserver les vitamines et les minéraux et est généralement synonyme de gain de temps.

Essayez toujours d'accompagner chaque repas (chaud) d'un peu de crudités. Les plats au four ont comme un goût de fête mais consomment proportionnellement beaucoup d'énergie.

Emballages. Outre l'alimentation saisonnière, biologique, locale et végétarienne, l'achat de produits pauvres en déchets est également un important pilier des habitudes alimentaires écologiques. Essayez donc d'acheter des produits non emballés ou dont l'emballage est respectueux de l'environnement.

Malheureusement, il existe encore de nombreux produits emballés deux, voire trois fois. Si vous avez besoin de ces produits, débarrassez-vous des emballages au magasin. Vous aurez ainsi moins de déchets à la maison et vous ne devrez pas payer de sacs-poubelles supplémentaires. Vous enverrez, de surcroît, un signal fort aux chaînes de distribution.

Congélation. La congélation est la méthode de conservation des aliments la moins écoénergétique. Il est donc préférable que vous prépariez tous les jours des portions fraîches adaptées avec peu de restes que vous pouvez alors conserver au réfrigérateur. Essayez également de limiter l'achat de produits surgelés à des produits exceptionnels.

Un prix honnête pour les producteurs. Les producteurs sont à la base de la chaîne alimentaire, ils encourent le risque de mauvaises récoltes et reçoivent pour leurs produits « ce que le marché/la criée veut bien leur offrir ». Il est donc compréhensible que de nombreux agriculteurs jettent l'éponge et cessent leurs activités. Dans les pays du tiers monde, ils sont souvent les marionnettes d'acheteurs qui

viennent s'approvisionner en café, en thé et en cacao à des « prix du marché mondial » variables et trop bas.

Les organisations comme Oxfam-Magasins du monde et d'autres partenaires du commerce équitable apprennent aux agriculteurs à s'organiser en coopératives et offrent aux producteurs un prix minimum garanti quand le prix du marché mondial baisse trop fort ou un surplus quand il augmente. Grâce à ces revenus supplémentaires, les agriculteurs peuvent envoyer leurs enfants à l'école ou leur procurer les soins

2.15.3. Actions liées à l'aspect « achats durables et alimentation durable »

Nous consommons et gaspillons trop de nourriture et il s'agit souvent d'aliments qui ne sont ni locaux, ni de saison. À cet égard, le large choix dont nous bénéficions nous a rendus trop exigeants. Auparavant, les habitudes alimentaires suivaient davantage le rythme des saisons et l'offre locale.

La Belgique offre un éventail énorme de fruits et légumes. Pourquoi ne pas privilégier les produits locaux et en profiter au maximum ?

Nous pouvons nous-mêmes donner le bon exemple lors des réceptions et des lunchs, en travaillant exclusivement avec des produits locaux et saisonniers. En optant pour nos propres produits et non pour des versions exotiques, nous pouvons réduire nos émissions de CO₂ et notre empreinte écologique.

Pour ces achats et marchés publics, notre SPF est tenu aux dispositions de la circulaire du 16 mai 2014.

Nous allons encourager l'utilisation de produits écologiques et durables dans nos achats et proposer une alimentation durable (produits saisonniers et régionaux, commerce équitable) ; prévenir le gaspillage ; promotion pour « jour sans viande ».

Actions Permanentes :

- Proposer des produits saisonniers et locaux durant les réceptions et les lunchs
- Sensibilisation à l'action « jour sans viande »

Nos réalisations

Courant 2014, les charrettes café ont « disparu » et ont été remplacées par des « coins café » à chaque étage. Dorénavant, un distributeur de café et de potage est à disposition des membres du personnel à chaque étage.

L'offre de fruits frais à la cafétéria a connu peu de succès et a été arrêtée.

Vu que nous ne disposons pas de notre propre restaurant, la sensibilisation se tournera vers d'autres actions et d'autres organisations. A l'automne 2015, une action de sensibilisation avait menée sur le thème d'un lunch durable et produisant peu de déchets. L'une des idées était d'échanger des recettes afin d'accommoder les restes et d'en faire des plans nutritifs et originaux.

Nos actions réalisées

- Organisation d'un coin d'échange de livres à la bibliothèque et dans le hall central, un point d'échange de livres lus a été créé.

Pour plus d'idées et d'astuces pour réduire le gaspillage alimentaire et consommer de manière responsable, n'hésitez pas à consulter le site : <http://www.ecoconso.be/>

2.15.4. Achat et marché public

Depuis 2018, le processus d'achat est digitalisé un maximum grâce à l'utilisation de l'intranet, des e-formulaires pour la communication des besoins, et à Alfresco pour la communication des informations entre les cellules : « Objectif Paperless ».

Pour les marchés publics : collaboration en continue avec la cellule EMAS pour l'intégration de clauses sociales, environnementales et/ou éthiques dans le cahier des charges : conventions OIT, critères de sélections (certification EMAS, ISO 14001), critères d'attribution (moyenne Ecoscore des véhicules de livraison), clauses d'exécution : gestion des déchets, intervention en dehors des heures de pointe.

Pour chaque marché, une concertation a lieu entre les différents services concernés pour trouver un juste équilibre entre les objectifs environnementaux de l'administration et les possibilités découlant du secteur visé.

Le document européen de référence sectoriel énonce un repère d'excellence pour des marchés publics écologiques. Ce repère s'applique à toutes les administrations publiques et propose que 100 % des appels d'offres incluent des critères environnementaux qui nécessitent au moins le niveau de performance fixé dans les critères des marchés publics écologiques de l'Union européenne, pour des produits où ces critères existent (par exemple, le papier de bureau, les produits de nettoyage, le mobilier). Nous atteignons partiellement ce repère et poursuivons nos efforts.

2.16. Biodiversité

La situation d'occupation partagée du bâtiment ne permet pas de définir l'indicateur de biodiversité : la superficie occupée sur laquelle se base cet indicateur ne peut être imputée au seul SPF ETCS.

Dans le cadre des missions et activités précisées aux points 1.2 et 1.5, de la présente déclaration, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a identifié des éléments ayant un impact sur l'environnement.

2.17. Impacts et objectifs environnementaux indirects liés à nos missions

2.17.1. Nos missions

A. Direction générale Services d'appui

a. Service Encadrement Personnel et Organisation

La crise du Covid 19 et ses différentes périodes de confinement a accéléré la digitalisation des interactions entre le SE PEO et ses usagers/partenaires.

Dans ce cadre, cette digitalisation contribue à réduire la consommation de papier, lutter contre le gaspillage et restreindre la quantité de déchets papier. Elle favorise également le gain de temps et d'efficacité dans le traitement des dossiers et des demandes qui lui sont confiés.

Au 01/01/2020 : Tous les documents internes doivent être signés électroniquement, ce qui évite de les imprimer. Ils sont donc entièrement produits, transmis et conservés sous format digital. Sur l'intranet, les collaborateurs trouvent des explications utiles et concrètes, sur le blog « Astuces Office 365 » et dans les news, pour apprendre à générer des documents PDF comportant leur signature électronique.

La digitalisation des interactions avec divers partenaires

Actuellement, la communication avec l'inspecteur des finances et le cabinet se fait de plus en plus par courrier. Les dossiers sont signés électroniquement si nécessaire et transmis par courrier alors qu'ils étaient auparavant envoyés par l'intermédiaire d'un signataire. Pour cela, il fallait imprimer le fichier.

La digitalisation des formulaires P&O et EMAS

Le Service d'encadrement PEO met à la disposition des collaborateurs sur l'Intranet une série de formulaires électroniques. Cette digitalisation s'est réalisée progressivement, une vingtaine de formulaires ont été digitalisés ces dernières années.

L'effort a porté particulièrement ses fruits pour le traitement des demandes de congé avec impact sur la situation pécuniaire. Quand on sait que pratiquement 1 interaction sur 3 avec Hello P&O porte sur ce type de demande, on imagine aisément le gain environnemental réalisé grâce à la dématérialisation de ces documents.

La crise du Covid-19 et les périodes de confinement qui en ont découlé ont permis par la force des choses d'accélérer la digitalisation des formulaires restants.

Sur les 43 formulaires relevant du domaine P&O, que les collaborateurs du SPF doivent télécharger en format Word ou PDF, et éventuellement imprimer, quelques formulaires doivent encore être obligatoirement complétés et envoyés en version papier. Il s'agit de documents externes, par exemple, la demande d'abonnement STIB, le certificat de maladie « Medex », la déclaration d'accident du travail ou encore l'attestation de visite chez un médecin spécialiste. Le traitement des données n'étant pas organisé dans une base de données commune, nous ne pouvons pas procéder à leur digitalisation.

Digitalisation et formation (Direction du Développement et de l'Accompagnement)

E-Academy est une application développée par notre service ICT en collaboration avec la Direction Développement et Accompagnement du SE PEO pour assurer le suivi du plan global de développement (PGD). Elle compile l'ensemble des formations demandées par les membres du personnel et proposées par le SPF. Pour les services de notre SPF, elle permet donc d'avoir une vue d'ensemble sur l'offre de formations internes et externes ainsi qu'un suivi entièrement digitalisé de toute nouvelle demande.

Elle reprend également le trajet de formation de chaque collaborateur, ce qui permet à chacun de voir s'il atteint l'objectif de 10 jours de formation par an (moyenne du SPF). Elle sert par ailleurs de catalogue : comme toutes les formations demandées et proposées sont visibles à tous, les collaborateurs y trouvent de l'inspiration pour leur propre développement. E-Academy offre également d'autres possibilités comme l'enregistrement des présences, le suivi de l'indicateur individuel des 10 jours de formation par an et la gestion des questionnaires d'évaluation.

Cet outil est lié à un nouveau e-formulaire de demande de formation, qui permet d'y introduire automatiquement les données utiles.

Depuis le 1er janvier 2020, E-Academy est pleinement opérationnelle et chacun peut y accéder via la rubrique « Outils » sur la page d'accueil de l'intranet.

Digitalisation et Service social (Direction du Développement et de l'Accompagnement)

L'introduction des signatures numériques a permis aux services sociaux d'informatiser entièrement un certain nombre de procédures. Par exemple, on n'imprime plus rien pour les examens sociaux. Les rapports indiquant la situation financière et sociale du client sont envoyés par courriel au chef de service pour examen et approbation. Après approbation, ces rapports ainsi que les décisions de paiement de l'aide financière sont uniquement envoyés par courriel au directeur de la PNO et au Président et signés numériquement.

Cela vaut également pour les décisions relatives au paiement des primes de naissance. Les certificats de naissance sont épinglés numériquement dans la décision. Ainsi, tant les décisions que les actes de naissance ne seront traités que par voie électronique par le Service social.

Pour les deux processus, les décisions de décaissement approuvées sont transmises au service budget par courriel.

Par ailleurs, AG Insurance, à laquelle le SPF WASO est affilié pour l'assurance hospitalisation collective, envoie désormais les factures et les pièces jointes par courriel et non plus par courrier.

Digitalisation et la carrière (Direction du Planning, de la Sélection et la Carrière)

En 2020, le SPF BOSA a mis en place la feuille d'entretien numérique. En vue des entretiens de sélection, la Direction de la planification, de la sélection et des carrières imprime ainsi moins de documents.

La procédure concernant l'organisation des promotions du niveau A vers une classe supérieure a été rationalisée. Par conséquent, moins de documents sont imprimés. Une application est en cours de développement pour rendre ce système électronique à l'avenir.

- Notes appel aux candidats : réduction du nombre de notes : 1 pour toutes les procédures de promotion au sein d'une même classe au lieu de 1 note par procédure de promotion
- Les membres du personnel remplissant les conditions de promotion sont contactés par courriel au lieu d'être contactés personnellement contre signature. Ainsi, il n'est plus nécessaire d'envoyer une lettre recommandée aux membres du personnel de terrain.
- Le personnel ayant accès à l'intranet recevra uniquement la lettre d'appel à candidatures. Pour les autres documents, ils sont renvoyés via l'intranet.
- Les membres du personnel peuvent soumettre leur candidature par courriel au lieu d'une lettre recommandée. Presque tout le monde utilise cette nouvelle option.

- Réduction du nombre de bulletins de vote pour les membres du comité exécutif : au lieu d'un bulletin par membre du personnel, les bulletins sont regroupés.

Sensibilisation du personnel à EMAS

Un article intitulé : « [Comment PEO contribue à EMAS ? Grâce à la digitalisation, pardi !](#) » a été publié sur le blog « Green », sur l'intranet.

Par ailleurs, le nombre de poubelles dans les bureaux du SE PEO a été réduit à une poubelle par bureau. En effet, la nouvelle politique de tri de déchets (papier, carton, métal, déchets de nourriture) mise en place aux coffee-corners a considérablement réduit la quantité résiduelle de déchets à jeter les poubelles des bureaux. Plus besoin donc de multiplier les poubelles presque vides dans les bureaux. Cela a permis également d'alléger le travail des dames de ménage et d'économiser les sacs poubelle en plastique.

b. Service Encadrement Budget et Contrôle de Gestion

- Archivage électronique des dossiers (plus des dossiers papiers)
- Les réunions de service sont organisées avec le pc portable pour éviter d'imprimer les PV, des documents...
- L'organisation du travail et la communication se passent de plus en plus via mail et Alfresco.
- Dans le futur, la nouvelle procédure MIGO sera faite via l'E-ID ou la signature électronique.
- La facturation des fournisseurs à notre SPF est de plus en plus "électronique".

Réalisations du service Budget

La facturation électronique (VIM) a été mise en place, ce qui signifie que les factures ne sont plus envoyées aux services sur papier, mais sont traitées numériquement, leur signature et leur archivage sont également électroniques, le fournisseur envoie également de plus en plus de factures électroniques.

D'autre part, de plus en plus de documents sont envoyés et signés numériquement, de telle sorte que nous imprimons de moins en moins ;

Paperless (résultat → par exemple : nouvelle procédure état de frais)

Rapidité (résultat → par exemple : plusieurs adaptations internes comme recrutements, accessions etc.)

Transparence et information (résultat → par exemple : formalisation du processus recettes non-fiscales avec rôles et responsabilités des comptables)

Objectifs futurs

Numériser les formulaires pour les relevés de dépenses, les réclamations, les quotas kilométriques, etc.

B. Direction générale Contrôle du Bien-être au Travail

Les missions de la Division du contrôle des risques chimiques, en ce qui concerne le contrôle de la bonne application de la directive Seveso, sont reprises dans l'Accord de coopération du 16 février 2016 entre l'État fédéral, les Régions flamande et wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Cet accord de coopération a été approuvé par le Parlement fédérale par la loi du 01 avril 2016.

Il règle la transposition en droit belge de la Directive européenne 2012/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012. Cette directive est également appelée « Directive Seveso » dans la pratique et a été promulguée pour garantir un niveau de protection élevé contre les éventuels accidents industriels majeurs impliquant des substances dangereuses.

Les missions premières du laboratoire consistent à veiller au respect du livre VI, titre 1 du Code de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Cet arrêté royal fixe notamment des valeurs limites, à ne pas dépasser, d'exposition aux agents chimiques.

La DG CBE est chargée de contrôler l'application de cette législation et donc également de veiller à ce que les employeurs respectent bien les valeurs limites imposées.

Dans la pratique, le laboratoire effectue des mesures sur le lieu de travail (en prélevant des échantillons, qu'il analyse ensuite) et vérifie si les valeurs limites ne sont pas dépassées. Ces prélèvements sont effectués à la demande des directions régionales du CBE ou par le biais de campagnes de mesures ciblées organisées par le labo lui-même.

Des comparaisons entre les laboratoires sont également organisées pour contrôler la qualité des laboratoires externes qui effectuent des mesures sur le lieu de travail à la demande des employeurs.

En outre, le laboratoire participe également à des schémas de compétence professionnelle afin de veiller à la qualité de ses propres analyses.

Il est important de souligner que le laboratoire ne se trouve pas dans le bâtiment de l'administration centrale, mais au WTC3. Il est dès lors hors scope enregistrement EMAS. Cependant le laboratoire applique également les principes de bonnes gestions environnementales.

C. Direction générale Humanisation du Travail

Ici aussi, le principal impact se situe au niveau de la réduction de la consommation de papier, tant en ce qui concerne les services eux-mêmes que dans leur relation avec les utilisateurs et partenaires de la Direction générale. Les convocations et rapports des réunions du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail sont envoyés par mail.

Les documents sont adressés aux personnes concernées sous forme de lien par courriel. Les avis formulés par le Conseil supérieur sont publiés sur le site Internet de notre SPF.

La correspondance avec les partenaires sociaux s'effectue par courrier électronique.

À présent que la signature électronique a obtenu une reconnaissance juridique, les réponses aux questions parlementaires s'effectuent également par voie électronique.

La division « Promotion » de la Direction générale Humanisation du Travail organise de nombreux colloques. Les inscriptions à un colloque ou une journée d'étude s'effectuent par voie électronique ou via le site web www.evenements.emploi.belgique.be.

Les textes des présentations des intervenants à ces journées d'étude et colloques ne seront plus imprimés mais mis à disposition via le site.

Les collaborateurs n'emportent plus de brochures ni publications lors des colloques ou des bourses. Les personnes intéressées doivent demander la/les publication(s) souhaitée(s) via notre site Internet. Cela représente une économie de papier mais aussi de déplacements en voiture puisqu'il ne faut plus transporter une énorme quantité de brochures, ce qui réduit d'office nos émissions de CO₂ !

D. Direction générale Relations collectives de Travail

Les notes de service ne sont plus distribuées sur papier

Conformément à la note de service du 20 mars 2015, les instructions à l'attention de l'ensemble des membres du personnel ou d'un certain groupe de membres du personnel, sont communiquées par courriel, avec lien vers le texte publié dans Alfresco-Collect.

Les avis de détermination des Commissions paritaires

L'ONSS a fait part de la demande concrète de recevoir par courriel les avis scannés de détermination de la commission paritaire compétente et l'inspection sociale (Direction Générale des contrôles sociales) a également demandé à pouvoir envoyer ses rapports d'enquête par voie électronique.

Vu le cadre juridique qui implique des signatures valides de ces documents et tant que nous recevons exclusivement des dossiers sur papier, il n'est pas possible de satisfaire à ces demandes.

Néanmoins, nous avons entamé une première action via un projet informatique pour le développement de dossiers électroniques dans le traitement.

Les avantages du passage aux dossiers électroniques sont multiples, tant pour les utilisateurs que pour la hiérarchie de la Direction générale ; pour l'inspection sociale, l'ONSS, l'ONVA, et cela permettra une économie substantielle (papier, enveloppes, frais d'expédition).

De plus, ce projet répond à l'intention de moderniser les services publics, prévue dans l'accord de gouvernement du 10 octobre 2014.

c. Portail de concertation sociale

Le projet de portail de la concertation sociale vise à digitaliser les dossiers et leurs traitements au sein de la DG relations collectives de travail. Une analyse fonctionnelle a été élaborée et un premier plan de développement a été mis en place. Un des premiers livrables de ce projet est la création de la plateforme E-bonus qui permet l'introduction des plans bonus (les avantages non récurrents liés aux résultats) des entreprises via un formulaire électronique simple et rapide.

E-Bonus, le guichet électronique pour l'introduction des plans bonus

Son but est de simplifier et informatiser la réception et le traitement des plans bonus via la création d'un guichet électronique orienté entreprises. Les avantages de cette plateforme :

- introduction du dossier électroniquement
- communication électronique entre le demandeur et l'administration
- traitement électronique du dossier par l'administration (pas d'impression de papier, pas de courrier papier, pas de frais de timbres, etc.)
- archivage électronique des données

Élaborer un plan d'action interne de simplification administrative qui comprend également les actions requises pour satisfaire à la législation « Only once », telle que définie dans la Loi du 5 mai 2014 (MB du 4 juin 2014).

d. Autres initiatives

La suppression d'un certain nombre de minutes, par exemple :

- la minute ministérielle des décisions dans le cadre des dossiers de reconnaissance des entreprises en difficulté ou en restructuration ;
- la minute de notification aux employeurs dans le cadre de la procédure des plans-R ;
- la minute dans les dossiers compétence depuis le 19/08/2019.

Organisation de réunions électroniques (e-réunions) pour éviter les déplacements relatifs aux réunions des deux commissions RCC et Plan-R.

La récupération de tout le matériel de bureau encore réutilisable plutôt que de racheter du matériel neuf.

Pour les avis de détermination des commissions paritaires les échanges avec le CLS, l'ONSS et avec les entreprises se fait de plus en plus via mail et plus par courrier

Le contrôle de la légalité : la procédure a été modifiée en 2020. Elle se fait maintenant par voie électronique (courriels et signatures électroniques et archivage électronique)

Le dépôt dans le cadre des avantages non récurrents liés aux résultats : en 2020 plus de 50% des dossiers sont traités via le guichet électronique. Pour ces dossiers, le traitement ultérieur et la communication avec l'entreprise se font par courrier électronique et donc par voie électronique

Le dépôt des CCT une application a été développée et depuis juin 2020 les dépôts des CCT sectorielles, d'entreprises, les rapports des Fonds peuvent être introduits via cette application et plus en papier

Le nombre de réunions physiques a fortement diminué ce qui a permis de diminuer les déplacements (tant du personnel du SPF que des membres des commissions paritaires)

Le contingent kilométrique des collaborateurs qui est en nette diminution, avec une légère augmentation en 2021, notons cependant que les années 2021 et 2022 ne sont pas représentative à cause de la crise sanitaire qui a eu un impact sur le mode de travail des conciliateurs sociaux :

- 2014 : 85.223 km
- 2015 : 76.263 km
- 2016 : 60.147 km
- 2017 : 53.535 km
- 2018 : 45.296 km
- 2019 : 35.187 km
- 2020 : 19.351 km
- 2021 : 22.817 km

L'envoi sporadique d'un courriel à tous les collègues de notre Direction générale pour rappeler les bonnes pratiques en matière de diminution de consommation d'énergie.

E. Direction générale Droit du travail et études juridiques

a. Division des organes de participation et des juridictions du travail

Au cours des élections sociales des années précédentes, le SPF ETCS a mis à la disposition des entreprises une application web pour les élections sociales, cette application a été mise à la disposition des entreprises avant le début de la procédure.

Ainsi, l'application permet aux entreprises de remplir les obligations suivantes :

- compléter dans l'application les données administratives et statistiques destinées au SPF ETCS ;
- communiquer (par voie de téléchargement) les fiches (pré-)électorales aux organisations représentatives de travailleurs ;
- communiquer (par voie de téléchargement) le procès-verbal des élections aux organisations représentatives de travailleurs et au SPF ETCS ;

Les codes d'accès (numéro de dossier et mot de passe) indispensables pour pouvoir se connecter dans l'application, seront désormais envoyés aux entreprises via l'e-Box de la sécurité sociale.

L'e-Box est une **boîte aux lettres électronique sécurisée**, utilisée par les institutions de la Sécurité sociale afin d'adresser des documents, informations et autres instructions aux entreprises.

L'e-Box présente de nombreux avantages :

- les envois sont effectués via un canal sécurisé ;
- les envois sont directement orientés vers leur destinataire final (en l'occurrence, la personne responsable des élections sociales) ;
- les envois sont conservés durant toute la durée de la procédure électorale de sorte que les informations (ex. numéro de dossier, mot de passe, brochure, ...) peuvent être consultées à tout moment (pas de risque de perte) ;
- le responsable des élections sociales pour l'entreprise peut, à tout moment, vérifier qu'il n'a pas oublié une étape de la procédure.

La DG DEJ remplit aussi une fonction de guichet unique en ce qui concerne les licenciements collectifs et les fermetures d'entreprises. Les documents qui aboutissent à cette Direction sont automatiquement renvoyés vers les autres services concernés.

Les informations et questions de l'extérieur sont traitées sous forme électronique.

En interne, la Direction s'efforce de faire progresser la numérisation et de sensibiliser aux impressions recto/verso.

b. Division des amendes administratives et de l'e-PV

Ces divisions ont, elles aussi, développé des projets visant à réduire la consommation de papier. L'un de ces projets concerne l'utilisation de « KLEOS ». Ce logiciel de gestion, développé par une firme externe et mis en service au sein de la division en juillet 2012, permet la création d'un dossier « électronique ». Grâce à ce système, il est possible de télécharger de la documentation et de la joindre au dossier, qui peut alors être envoyé par courriel. Il n'est donc plus nécessaire d'imprimer. La correspondance et les échanges d'informations avec les autres juristes et les avocats se font principalement par courrier électronique.

Depuis 2010, il y a l'utilisation de l'e-PV, l'e-avis et l'e-dossier.

Il s'efforce également d'introduire les principes du « clean desk ».

Les périodiques et annuaires sont convertis au format électronique afin de réduire le nombre d'abonnements papier. Le portail externe permet également de consulter et télécharger de nombreuses informations.

Fusionner la bibliothèque d'usuels et la bibliothèque centrale a également permis de résilier un certain nombre d'abonnements à des périodiques. On bénéficie donc à la fois d'une réduction des dépenses et, automatiquement, d'une économie de papier.

Les abonnements actuels du SPF aux périodiques, annuaires, bulletins d'information et ouvrages à feuilles mobiles sont progressivement passés du papier au numérique. En 2019, la conversion des abonnements papier en abonnement numérique était la suivante :

- Périodiques : 75% de numérique
- Bulletins d'information : 100% numérique
- Œuvres à feuilles mobiles : 10% en version numérique – Les autres œuvres à feuilles mobiles ne sont pas disponibles en version numérique.
- Annuaires : 40% de numérique

Cette évolution se poursuivra : si un abonnement numérique est disponible et que son prix n'est pas sensiblement plus élevé que celui de la version papier, on passera à un abonnement numérique.

Il est également prévu d'étudier la possibilité d'organiser des conférences d'auteurs numériques. Ainsi, les personnes des services sur le terrain n'auront plus à se rendre à Bruxelles pour pouvoir assister à ces conférences. À l'automne 2020, deux conférences d'auteurs numériques sont prévues à titre d'essai.

En outre, des abonnements à divers dictionnaires électroniques seront souscrits. Les dictionnaires papier ne seront plus achetés, même pas pour le service de traduction.

Plusieurs les projets propres au service ont continué à être développés :

- e-PV : Un travail a été effectué en vue de rechercher une nouvelle solution concernant la signature électronique des e-PV afin d'éviter que des problèmes surgissent en ce qui concerne le browser utilisé par les inspections et en vue d'intégrer de nouveaux partenaires (éventuels) dans le projet e-PV : SPF Economie, SPF Mobilité, SPF Intérieur, Communauté Germanophone et police.
- e-Avis : Dans une première phase, nous avons travaillé sur la transmission électronique des données structurées depuis Mach (système utilisé par la Justice) (lien entre le système Mach et notre futur e-dossier).

- e-Domains : La nouvelle application FIRST du SPF Finances est utilisée. Les travaux y ont été achevés afin que le service du personnel ICT du SPF ETCS puisse finaliser la mise en œuvre dans le domaine des ICT.
- e-Dossier : L'architecture globale a été développée (métadonnées, droit d'accès, ...).
- Après approbation, l'implémentation en phase de l'échange de données électroniques pourra démarrer de manière effective. Au sein du projet e-Dossier, il est prévu de travailler sur une e-décision commune aux différents services d'amende administrative (fédéral et régionaux). E-avis tout comme e-Domains sont devenus des sous-projets de e-Dossier. Par ailleurs, deux nouveaux sous-projets ont démarré au sein de e-Dossier : Statistiques et Gestion des connaissances.
- Dans le cadre du sous-projet statistiques, les différents besoins des différents partenaires ont été identifiés.
- Dans le cadre du sous-projet Gestion des connaissances, une demande de soutien européen a été effectuée dans le cadre du Structural Reform Support Programme. L'objectif est de développer un outil pour tous les partenaires de la chaîne du droit pénal social qui permettra à chacun d'avoir accès à tout moment et de manière conviviale à l'ensemble des informations juridiques pour le traitement des dossiers (législation, travaux parlementaires, jurisprudence, doctrine juridique, commentaires internes, etc.)

Différents projets devraient encore évoluer :

- Les communautés flamande et germanophone rejoindront normalement e-PV. L'e-PV sera également étendu à d'autres secteurs (économie et mobilité). En outre, des travaux seront effectués sur la transmission automatique de l'e-PV dans la boîte électronique du contrevenant et sur une version améliorée de l'e-PV (e-PV 2.0)
- Quant au projet e-Dossier, il est prévu que la documentation relative au sous-projet e-Avis soit transmise à la Justice et que les développements soient effectués par la SMALS.
- Il est prévu d'examiner la procédure du sous-projet e-Décision et d'effectuer une analyse détaillée.
- La mise en œuvre du sous-projet e-Domains est prévue pour début 2020. Lorsque la demande de délibération sera traitée, la production pourra commencer (2020).
- Il est envisagé de créer une banque de données « Infractions » qui pourrait être utilisée comme source authentique dans le cadre du projet e-Dossier.

F. Direction générale Contrôle des Lois sociales

Citons l'introduction du PV électronique qui, grâce à une application informatique, peut être envoyé au service des Amendes administratives et vers les cours et tribunaux et le projet e-art.

2.17.2. Autres initiatives et bonnes pratiques : « Les valeurs du SPF ETCS »

- Projet Potager
- Projet “Boîte à livres”
- Bourse aux jouets

2.18. Impact de la crise COVID sur notre système de management environnemental

2.18.1. Direction générale Contrôle des Lois sociales

Nos inspecteurs sociaux de la direction du contrôle des lois sociales ont été en première ligne dans le cadre de cette crise sanitaire afin de vérifier et sensibiliser quant au respect des mesures mise en place.

Voici quelques données concernant le CLS et l'impact du COVID dans le fonctionnement du service.

Impact positif

1. Diminution des déplacements.
2. Moindre consommation énergétique des bâtiments des services extérieurs du fait du télétravail, les bâtiments ont été moins occupés. Peu d'impact concernant le chauffage, mais pour l'eau, l'électricité (éclairage).

Impact négatif

3. Utilisation de matériel de désinfection et de protection peu écologiques
 - a. Les produits de désinfection (Detoll & autres) nocifs pour l'environnement
 - b. Utilisation de masques jetables
4. Frais ICT
 - a. Téléphone/Skype/teams
 - b. Téléchargements
 - c. Impression sur des imprimantes jet d'encre : les inspecteurs travaillant davantage à domicile et ne devant se rendre au bureau que pour raison impérieuse, les documents ne pouvaient pas être imprimés sur des imprimantes laser multifonction plus économiques.

2.18.2. Division des relations internationales et des études socioéconomiques

Voyages à l'étranger dans le cadre des missions de service

Dans le cadre de ses missions, notre Division des relations internationales et des études socioéconomiques effectue différents voyages à l'étranger.

En 2020 et 2021, la crise sanitaire a eu un impact sur bon nombre de ses missions.

De manière générale, comme dans toutes les autres administrations de notre SPF, le télétravail s'est généralisé pour la majorité de nos collaborateurs, ce qui a engendré une limitation des mouvements. Nous avons également effectué moins de copies que les autres années.

Le fait que les collaborateurs n'étaient plus présents dans leurs bureaux, a engendré la mort de plusieurs plantes vertes, un impact catastrophique pour la biodiversité.

172 Missions en 2019		33 Mission en 2020		22 Missions en 2021	
Coût annuel	170.117,92 €	Coût annuel	35.242,00 €	Coût annuel	19.172,00 €
Nombre de personnes	242	Nombre de personnes	33	Nombres de personnes	28
Avion	223.008 km	avion	45.930 km	Avion	12.389 km
Voiture	22.178 km	voiture	7.088 km	Voiture	3.951 km
Train	49.978 km	Train	8.344 km	Train	3.519 km
Total en km	295.164 km	Total en km	61.362 km	Total en km	34.031 km

2.18.3. Direction générale des relations collectives du travail

En 2020 et 2021, vu le confinement et les règles imposées, le nombre de réunions électroniques pour les commissions paritaires (e-réunions) a fortement augmenté.

La conséquence est une diminution significative des déplacements tant des membres des commissions paritaires que des présidents et secrétaires, ceci est également le cas pour les réunions des deux commissions RCC et Plan-R.

Le contingent kilométrique des collaborateurs de la Direction générale des relations collectives du travail est en nette diminution ces dernières années, et en 2020 la diminution est beaucoup plus flagrante :

- 2014 : 85.223 km
- 2015 : 76.263 km
- 2016 : 60.147 km
- 2017 : 53.535 km
- 2018 : 45.296 km
- 2019 : 35.187 km
- 2020 : 19.351 km
- 2021 : 22.817 km

2.18.4. Direction achat et logistique

Logistique :

- Moins de visiteurs
- Moins personnel présent (télétravail) sauf pour le service logistique
- Plus de réunions virtuelles
- Nécessité de mettre en place un plan de nettoyage spécifique impliquant un surcroît de travail (notamment désinfection systématique des salles de réunion après chaque utilisation)
- Nécessité de mettre en place un plan de circulation
- Nécessité de mettre à disposition des produits de désinfection (gel) à des endroits « stratégiques » et à veiller à ce que ces distributeurs soient remplis en permanence

Parc automobile :

- un véhicule de leasing commandé en 2020 sera livré en 2021 avec un retard de + de 6 mois (selon le fournisseur à la suite de la pandémie)
- Les centres de contrôles techniques et les garages étaient fermés une partie de l'année 2020.

Matériel d'entretien et de protection :

- Difficultés d'être livré pour certains articles en lien avec la pandémie :
- Produits de nettoyage spécifiques
- Produits de désinfection (gel pour distributeurs, distributeurs, etc..) parfois à des prix excessifs (loi de l'offre et de la demande)
- Impossibilité d'obtenir des gants nitrile sauf à des prix « exorbitants »
- Nécessité d'acheter de masques à usage unique (chirurgicaux et FFP2) pour nos inspecteurs à des prix « exorbitants » et peu EMAS

2.18.5. Le potager

La crise Covid a eu un impact majeur sur la saison 20-21 de notre potager : le confinement en premier lieu et le télétravail permanent ensuite. Instaurés tous les deux à partir du mois de mars 2020, le printemps a été rude pour les plantes.

Ces événements ont fortement perturbé le fonctionnement interne du groupe, qui a pu continuer heureusement grâce à la motivation et l'implication de certains membres, présents lors des permanences.

2.19. Déclaration de validation



Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code) :

déclare avoir vérifié si le(s) site(s) figurant dans la déclaration environnementale 2021 de l'organisation SPF Emploi, Travail et Concertation sociale portant le numéro d'agrément BE-BXL-000017, respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 2017/1505 du 28 août 2017 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Site concerné : Bâtiment rue Ernest Blérot n°1 - 1070 Bruxelles.

En signant la présente déclaration, je certifie que :

- o les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 2017/1505,
- o les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- o les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2021 du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

o

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 2017/1505, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le / /2022

Signature

Eric Louys

Président de la Commission de Certification.

La prochaine Déclaration environnementale mise à jour sera publiée en octobre 2023.

Une nouvelle déclaration complète sera rédigée et publiée en 2025

VERIFICATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

VALIDATION DE LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

DECISION DU COMITE EMAS

L'audit du Système de Management environnemental de FOD – Werkgelegenheid, Arbeid en Sociaal Overleg - Brussel suivant les critères d'EMAS a eu lieu les 25, 28, 29 novembre et 2 décembre 2022.

Le Comité de certification EMAS a pris connaissance le 6 février 2023 du rapport n° 61084226.

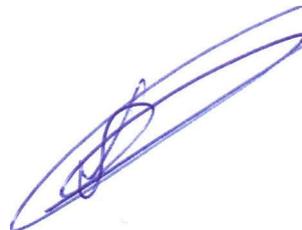
Sur base des constatations et recommandations des auditeurs, le Comité de certification EMAS a pris la décision de décerner la déclaration de validation selon les conditions générales en annexe de l'engagement contractuel.

Une nouvelle déclaration environnementale doit être validée au plus tard le 1 février 2024.

Pour approbation de la décision prise:



Le Président
du Comité de Certification



Le Senior Auditor, membre
du Comité de Certification

Déclaration de Validation

Systeme Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61084226**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si le(s) site(s) figurant dans la **déclaration environnementale 2022** de l'organisation

FOD - Werkgelegenheid, Arbeid en Sociaal Overleg

portant le numéro d'agrément **BE-000017**

sis à

**Ernest Blerotstraat 1
1070 BRUSSEL
Belgique**

et utilisé pour:

L'ensemble des activités de l'Administration centrale, ainsi que les Services du Président (SEP), des 3 Services d'encadrement (Budget et contrôle de gestion, P&O et Technologies de l'information et de la communication) et des 6 Directions générales (DG).

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la **déclaration environnementale 2022 du site** donnent une image fiable, crédible et authentique de **l'ensemble des activités du site** exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **09 EA 048d**

Date de délivrance: **6 février 2023**



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys

Président de la Commission de Certification

